

OMPI



WO/PBC/IM/1/09/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 juin 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Session informelle
Genève, 20 – 22 juillet 2009

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2008

présenté par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2008 a été établi conformément au cadre budgétaire de l'OMPI axé sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour 2008-2009, approuvé lors de la quarante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en mars 2008 (document A/44/2). Il passe en revue les progrès réalisés dans l'exécution du programme au cours de la première année de l'exercice biennal 2008-2009.

2. *Le Comité du programme et budget est invité à examiner le Rapport sur l'exécution du programme en 2008.*

[Le Rapport sur l'exécution
du programme en 2008 suit]

Rapport sur l'exécution du programme en 2008

TABLE DES MATIÈRES

Page

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	RESUME.....	4
	Orientations stratégiques de l'OMPI pour 2008-2009.....	6
III.	RAPPORT SUR L'EXECUTION DES DIFFERENTS PROGRAMMES.....	7
	PROGRAMME 1 : Sensibilisation et communication.....	7
	PROGRAMME 2 : Coordination extérieure.....	12
	PROGRAMME 3 : Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement.....	16
	PROGRAMME 4 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique.....	26
	PROGRAMME 5 : Sciences de la vie.....	29
	PROGRAMME 6 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes.....	34
	PROGRAMME 7 : Certains pays d'Europe ou d'Asie.....	43
	PROGRAMME 8 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle.....	47
	PROGRAMME 9 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.....	50
	PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle.....	52
	PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI.....	56
	PROGRAMME 12 : Droit des brevets.....	60
	PROGRAMME 13 : Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.....	64
	PROGRAMME 14 : Droit d'auteur et droits connexes.....	67
	PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques.....	69
	PROGRAMME 16 : Système du PCT.....	75
	PROGRAMME 17 : Services connexes en matière de brevets.....	88
	PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne.....	91
	PROGRAMME 19 : Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI.....	97
	PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels.....	101
	PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine.....	103
	PROGRAMME 22 : Direction générale.....	106
	PROGRAMME 23 : Gestion et contrôle des ressources.....	110
	PROGRAMME 24 : Supervision interne.....	114
	PROGRAMME 25 : Département de la gestion des ressources humaines (DGRH).....	117
	PROGRAMME 26 : Opérations financières.....	120
	PROGRAMME 27 : Techniques de l'information.....	123
	PROGRAMME 28 : Conférences, service linguistique, imprimerie et archivage.....	127
	PROGRAMME 29 : Gestion des locaux.....	132
	PROGRAMME 30 : Voyages et achat.....	135
	PROGRAMME 31 : Nouvelle construction.....	140
	PROGRAMME 32 : Sécurité.....	144
	ANNEXE Rapport de synthèse concernant la validation du rapport sur l'exécution du programme en 2008 effectuée par la Division de l'audit et de la supervision internes.....	146
	APPENDICE Sigles utilisés dans le présent document.....	155

I. INTRODUCTION

Le rapport sur l'exécution du programme constitue le mécanisme officiel de présentation aux États membres d'un rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation au regard des résultats escomptés, des indicateurs d'exécution et des objectifs définis et approuvés dans le programme et budget pour l'exercice biennal considéré. Conformément au mécanisme d'établissement et de suivi du programme et budget, le rapport sur l'exécution du programme au titre de l'exercice biennal est soumis pour examen à la première session du Comité du programme et budget tenue au cours de l'année suivant immédiatement l'exercice biennal faisant l'objet du rapport. Ce rapport est également soumis pour approbation aux assemblées des États membres de l'OMPI au cours de cette même année. Dans cet esprit, le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice 2008-2009 sera présenté au Comité du programme et budget et aux assemblées des États membres de l'OMPI en 2010. Le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal contiendra également une analyse plus détaillée des résultats obtenus, tant au regard des objectifs stratégiques qu'au niveau des programmes, lorsqu'une évaluation plus intéressante à long terme pourra être présentée.

Afin que les États membres disposent d'informations actualisées sur l'exécution du programme lors de l'examen du programme et budget proposé pour l'exercice suivant, un rapport intermédiaire sur l'exécution du programme est établi pour ce qui concerne la première année de l'exercice biennal. Le rapport sur l'exécution du programme faisant l'objet du présent document constitue un rapport intermédiaire de ce type couvrant la période de janvier à décembre 2008, soit la première année de l'exercice biennal 2008-2009. Il porte sur l'état d'avancement de l'exécution du programme en 2008, et devrait aider les États membres lors de l'examen du programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011.

II. RESUME

Le rapport sur l'exécution du programme en 2008 s'appuie sur les orientations stratégiques (objectifs, structure des programmes, résultats escomptés et indicateurs d'exécution) énoncées dans le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009, adopté par les États membres en mars 2008 (voir le document A/44/2). À titre indicatif, les orientations stratégiques sont reproduites au tableau 1 ci-après.

Le rapport sur l'exécution du programme récapitule les données d'auto-évaluation fournies par les chefs de programme sur l'exécution de leur programme par rapport aux résultats escomptés et aux indicateurs d'exécution respectifs. Ces données d'auto-évaluation sont examinées par la Section de la gestion et de l'exécution des programmes et, à l'issue de discussions avec les chefs de programme et leur équipe, un rapport établi d'un commun accord sur le programme concerné est incorporé dans le rapport sur l'exécution du programme. En vue de renforcer la validité du rapport sur l'exécution du programme, il a été procédé à une vérification externe et indépendante. Cette vérification, à laquelle le rapport sur l'exécution du programme a été soumis pour la première fois, était fondée sur un échantillon d'indicateurs d'exécution sélectionnés dans différents programmes. Cet exercice, qui s'est révélé extrêmement utile, a permis de recenser certains éléments essentiels afin d'améliorer l'établissement de rapports sur l'exécution du programme à l'OMPI et s'inscrit dans la ligne des efforts soutenus déployés par l'Organisation en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats. Le résumé du rapport de vérification fait l'objet de l'annexe I du présent document.

Le code de couleurs inspiré de la signalisation routière appliqué pour mesurer les résultats d'ensemble de l'OMPI est un système d'évaluation largement reconnu. Il a été utilisé pour la première fois à l'OMPI dans le rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice 2006-2007 (voir le document WO/PBC/13/3). Aux fins du présent rapport intermédiaire, les critères d'évaluation suivants ont été appliqués :

- "Progrès considérables" : la couleur verte est utilisée lorsqu'il apparaît clairement que des progrès significatifs ont été accomplis au regard de l'indicateur d'exécution correspondant (par exemple, 50% ou davantage).
- "Quelques progrès" : la couleur orange indique que des progrès ont été accomplis mais, au regard de l'indicateur d'exécution, ces progrès ne semblent pas suffisants pour être qualifiés de considérables. La plupart des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution nécessitent un délai de mise en œuvre. Si d'importants efforts ont été déployés afin d'accomplir les progrès visés dans l'indicateur d'exécution, il n'est pas étonnant que l'exécution du programme, sous l'angle des résultats obtenus, ne puisse pas être pleinement mesurée au cours de la période plus courte couverte par le rapport intermédiaire sur l'exécution du programme.
- "Aucun progrès" : la couleur rouge est utilisée lorsqu'il apparaît clairement qu'aucun progrès n'a été réalisé. Elle indique qu'il existe des problèmes auxquels sont confrontés les chefs de programme et les données relatives à l'exécution mettent en évidence les difficultés rencontrées et les mesures prises.
- "Pas encore évalué/abandonné" : la couleur blanche indique qu'il n'a pas été possible, à ce stade intermédiaire, d'évaluer les résultats obtenus, ou qu'un domaine d'action déterminé au regard des résultats escomptés et de l'indicateur d'exécution, a été abandonné. Dans ce cas, des précisions sont apportées dans les données relatives à l'exécution.

La qualité du rapport sur l'exécution du programme dépend de celle des indicateurs qui doivent être bien définis, précis, mesurables, réalistes, pertinents et assortis de délais. Dans le programme et budget pour l'exercice 2008-2009 des progrès ont encore été accomplis dans le renforcement de la qualité des indicateurs d'exécution. En conséquence, le rapport sur l'exécution du programme a été amélioré et dans le rapport pour 2008, des données plus concrètes sont fournies sur l'exécution du programme de l'Organisation. Néanmoins, comme indiqué dans le rapport de validation, il subsiste encore un certain nombre d'insuffisances auxquelles l'Organisation est en train de remédier. Parmi les solutions préconisées, il convient notamment de relever les éléments suivants :

- l'adoption de "niveaux de référence" dans le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011 – cette mesure essentielle permet de déterminer les changements apportés au cours de la période considérée par suite des activités mises en œuvre et évaluées par rapport aux indicateurs d'exécution correspondants;
- l'élaboration d'objectifs stratégiques dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour la période 2010-2015 assortis de critères d'évaluation des résultats au niveau stratégique et de l'introduction dans les descriptifs des différents programmes de liens entre les résultats escomptés par programme et l'objectif stratégique correspondant, ce qui illustre la nature intersectorielle de la plupart des programmes;
- l'élaboration d'instruments de suivi des résultats et d'établissement de rapports à cet égard destinés à être utilisés par les chefs de programme au cours de l'exercice biennal 2010-2011 en vue d'améliorer le processus de prise de décision, de gestion des résultats et d'établissement de rapports.

Le rapport sur l'exécution du programme en 2008 donne un aperçu de l'exécution du programme à mi-parcours de l'exercice biennal 2008-2009. Un grand nombre des initiatives prises et changements majeurs apportés à l'orientation stratégique de l'Organisation dans le courant de 2008 ne sont pas pleinement pris en considération dans le présent rapport qui traite de l'intégralité de l'année de transition à l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 contiendra un compte rendu plus détaillé et une évaluation plus approfondie de l'exécution du programme et de l'utilisation des ressources, tant au niveau des programmes que sur le plan stratégique.

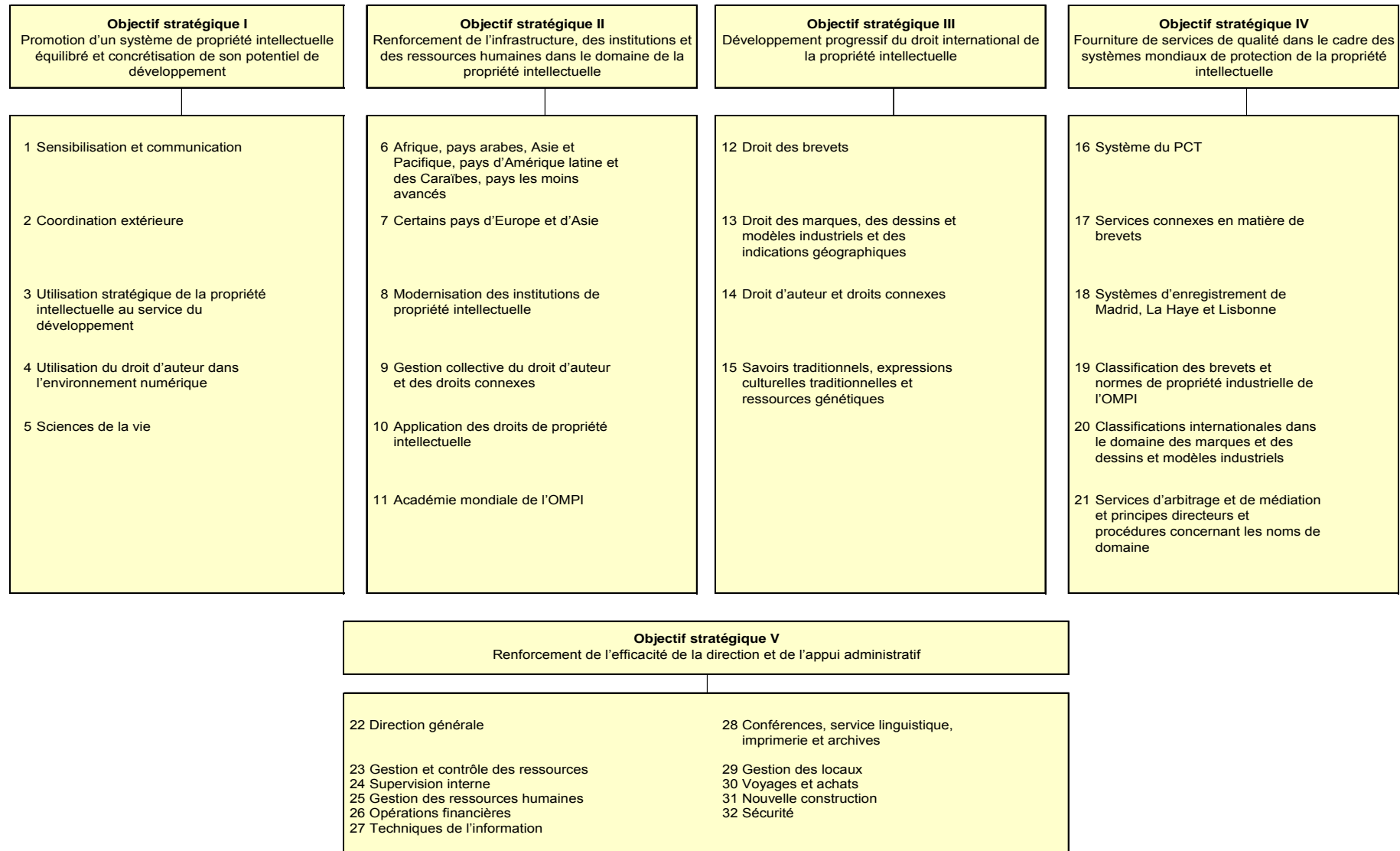
Les différents rapports sur l'exécution des programmes présentés ci-après sont ainsi établis :

Section I : Résumé analytique. Aux fins du rapport intermédiaire, le résumé analytique porte sur la récapitulation par les chefs de programme des activités menées et des stratégies adoptées au cours de l'année en vue d'obtenir les résultats escomptés. En ce qui concerne le rapport consacré à la fin de l'exercice biennal, la partie analytique recensera les principaux enseignements à tirer de l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que les enjeux et les points forts de l'exécution du programme au cours de cet exercice.

Section II : Données relatives à l'exécution. Le tableau figurant dans cette section indique les résultats escomptés par programme, ainsi que les indicateurs d'exécution et les objectifs visés, agréés par les États membres dans le programme et budget approuvé pour l'exercice 2008-2009 (document A/44/2). Les données relatives à l'exécution en rapport avec chaque indicateur sont fournies dans la troisième colonne. Dans la quatrième colonne figure une évaluation de l'exécution du programme au moyen d'un code de couleurs (utilisé pour la première fois par l'OMPI dans le rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007 – document WO/PBC/13/3). Cette grille d'évaluation en quatre points donne une indication de l'exécution globale du programme et des progrès accomplis au regard de chaque indicateur.

Section III : Utilisation du budget en 2008. Cette dernière section vise à donner des informations sur le budget par programme pour l'exercice 2008-2009 et les dépenses effectives en 2008, ce qui permet de calculer, sur cette base, le taux d'utilisation (information extraite des états financiers intermédiaires – voir le tableau 4 du document WO/PBC/IM/1/09/2). À mi-parcours de l'exercice biennal, il est escompté qu'environ 50% du budget consacré aux programmes devrait avoir été utilisé (plus ou moins 10%). En ce qui concerne les programmes pour lesquels le taux d'utilisation se situe en dehors de ces paramètres, une explication est fournie.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'OMPI POUR 2008-2009



III. RAPPORT SUR L'EXECUTION DES DIFFERENTS PROGRAMMES

PROGRAMME 1 : Sensibilisation et communication

Chef de programme : Geoffrey Onyeama

Objectif : Faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI à travers le monde



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En vue de faire mieux connaître les questions de propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI à travers le monde, il a été nécessaire d'adopter des méthodes plus novatrices de diffusion des messages de l'OMPI à l'intention des États membres et de l'ensemble des parties prenantes, en particulier dans les pays en développement. Un enjeu essentiel consistait à faire davantage participer les États membres au processus, en leur apportant l'aide et la collaboration de l'Organisation dans le cadre du lancement d'activités de sensibilisation au niveau national et en mettant les produits d'information de l'OMPI à la disposition d'un public large et diversifié. L'accent ayant été mis sur une utilisation plus optimale des ressources, davantage de projets communs ou en partenariat ont été mis en œuvre, ce qui s'est traduit par le lancement d'un plus grand nombre de produits, plus largement diffusés. Plusieurs points forts sont exposés ci-après :

Premier résultat escompté – Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public – conformément à la stratégie adoptée dans le cadre du programme, les instruments de base nécessaires à la réalisation de campagnes de sensibilisation ont été fournis aux États membres. À cet effet, une nouvelle section consacrée aux "instruments de sensibilisation à la propriété intellectuelle" a été créée sur le site Web de l'OMPI et contient la version en ligne du *Guide OMPI de sensibilisation à la propriété intellectuelle*, deux bases de données dans laquelle figurent des informations relatives aux initiatives en matière de sensibilisation à la propriété intellectuelle lancées dans le monde entier et le résumé de recherches empiriques sur la propriété intellectuelle.

Il était essentiel pour l'Organisation de prendre conscience de l'importance des jeunes en tant que consommateurs majeurs de propriété intellectuelle afin qu'elle accentue les efforts déployés en vue de toucher ce groupe. En 2008, la création d'un site Web à l'intention des jeunes (provisoirement intitulé Generation IP) a été lancée dans le cadre du programme. Par ailleurs, un accord a été signé et des activités mises en œuvre en collaboration avec l'institut péruvien de la propriété intellectuelle (INDECOPI) et le fonds fiduciaire du Gouvernement coréen, aux fins de l'animation dans plusieurs langues de la bande dessinée sur le droit d'auteur publiée par l'OMPI (élaborée à l'origine en partenariat avec l'INDECOPI).

Consciente des lacunes importantes en matière d'activités de sensibilisation – documents relatifs au problème de la contrefaçon et du piratage –, l'Organisation a produit un film sur les effets de la contrefaçon de médicaments sur les consommateurs. Ce projet constituait aussi une initiative réalisée en collaboration avec d'autres partenaires, ce qui a contribué à une réduction significative du coût de la production. L'accent mis sur la diffusion de films traitant de l'OMPI sur des sites Web de réseaux sociaux tels que YouTube a constitué une réorientation stratégique décisive, qui accroît considérablement le rayonnement de l'Organisation. Une autre mesure stratégique, au regard des restrictions budgétaires, a été de réaliser davantage de travaux en interne, ce qui a permis d'augmenter la production à un coût moindre.

Deuxième résultat escompté – Présence accrue des activités de l'OMPI dans les médias au niveau mondial – ce résultat a été obtenu grâce à des conférences de presse, communiqués de presse, réunions d'information et entretiens (presse écrite, télévision et radio) accordés par des fonctionnaires de l'OMPI sur un large éventail de sujets. L'organisation d'un séminaire destiné aux journalistes à Genève et d'un autre à l'intention des journalistes africains au

Cameroun en 2008 a permis d'agrandir le réseau de journalistes conscients de l'intérêt de la diffusion d'informations relatives à la propriété intellectuelle. Ces activités, combinées à une campagne dynamique de vulgarisation dans les médias, ont donné lieu à une forte augmentation des contacts avec les médias en 2008. La faible croissance du nombre d'articles traitant des activités de l'OMPI dans la presse mondiale est attribuée à la priorité accordée aux questions relatives à la transition dans la direction de l'Organisation en 2008. L'importance de la couverture médiatique, en particulier dans les pays en développement, résulte également de la remise de quelque 159 médailles aux inventeurs et créateurs de 31 pays en développement et pays en transition et de 21 médailles dans des pays développés dans le cadre du programme d'attribution de prix de l'OMPI.

2. En sus des résultats susmentionnés, il convient de souligner les mesures prises en vue d'œuvrer à une *meilleure connaissance et reconnaissance des produits d'information de l'OMPI*, grâce au recours à la fois à des procédés traditionnels et à de nouveaux moyens afin de faire mieux connaître l'Organisation dans le monde entier. L'OMPI, en collaboration avec des États membres, a assuré la traduction de ses publications dans 41 nouvelles langues (autres que celles utilisées dans le système des Nations Unies). Trois nouvelles bibliothèques de dépôt des publications de l'OMPI ont été mises en place dans des pays en développement, ce qui contribue à mieux faire connaître l'Organisation dans les milieux universitaires. Les produits d'information gratuits de l'OMPI, dans toutes les langues dans lesquelles ils existent, ont continué à être transférés dans Google Books et Scribd. Il convient de noter que la vente des publications au cours de l'année a produit des recettes de l'ordre de 550 000 francs suisses et que quelque 200 000 produits d'information ont été diffusés dans le monde entier.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public	Diffusion par les États membres de messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle (au moyen d'imprimés et de supports multimédias et par l'intermédiaire du site Web de l'OMPI), dans le cadre de dix activités nationales de sensibilisation du public	<p>Augmentation de 60% du nombre moyen de pages consultées par mois entre le premier et le quatrième trimestre de 2008. Presque 8000 pages ont été consultées dans la base de données de recherche sur les activités de sensibilisation au cours du quatrième trimestre de 2008.</p> <p>Diffusion de messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle au moyen du matériel d'information de l'OMPI et de supports multimédias dans le cadre de quatre campagnes nationales de sensibilisation du public à Dubaï, au Pérou, en Arabie saoudite et au Maroc.</p> <p>Organisation de 240 activités à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2008 contre 165 en 2007, soit une augmentation de 45%.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public</p>	<p>Utilisation par dix États membres dans leur système éducatif national de matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes</p>	<p>Quatre demandes de traduction de la publication Inventions et brevets (Arménie, Lituanie, Singapour et Ukraine) et quatre autres en ce qui concerne la publication Les arts et le droit d'auteur (Arménie, Bulgarie, Estonie et Ukraine) ont été reçues en 2008.</p> <p>Utilisation de matériel pédagogique destiné aux jeunes dans le cadre de deux campagnes menées aux Émirats arabes unis et au Maroc.</p> <p>La publication <i>Raconte-moi la propriété intellectuelle</i> a été publiée conjointement avec la maison d'édition française Nane Éditions et est diffusée par l'éditeur directement dans le système scolaire français et par l'intermédiaire des librairies Fnac.</p> <p>Création, en collaboration avec les enseignants de l'École internationale de Genève (Suisse), d'un plan de cours destiné aux enfants de huit et neuf ans, élaboré sur la base de la publication de l'OMPI intitulée Les arts et le droit d'auteur. À la fin de l'année, le plan de cours, après avoir été perfectionné par les enseignants, a été mis à la disposition d'autres enseignants du monde entier par l'intermédiaire du site Intranet de l'Organisation du baccalauréat international.</p>	
	<p>Diffusion de deux messages d'information de l'OMPI à l'intention du public sur au moins deux réseaux internationaux et 40 réseaux nationaux dans les États membres</p>	<p>Les films de l'OMPI diffusés sur les sites de réseaux sociaux populaires (tels que YouTube, GoogleVideo, etc.) ont été visionnés presque 25 500 fois sur YouTube, soit trois fois plus qu'en 2007.</p> <p>Pas de production de vidéo d'information de qualité en 2008 compte tenu du manque de ressources suffisantes pour assurer une production externe. Production d'une vidéo d'animation interne destinée aux États membres à télécharger sur l'Internet. Production d'une vidéo d'information de qualité reportée à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur le thème de l'"innovation verte".</p> <p>Plus d'un millier d'exemplaires des DVD "Vidéos de l'OMPI" ont été distribués aux représentants des États membres au cours de l'Assemblée générale de 2008.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables politiques et le grand public	Augmentation de 10% du nombre d'États membres organisant des activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2008 sur le thème "Promotion de l'innovation et respect de la propriété intellectuelle". Quelque 1500 dossiers d'information ont été envoyés aux États membres, observateurs, parties prenantes et entreprises. Soixante pays ont rendu compte à l'OMPI de l'organisation de manifestations à l'occasion de cette journée, soit le même nombre que l'année précédente. Toutefois, ces pays ont publié sur le site Web de l'OMPI le résumé de 240 manifestations (une hausse de 45% par rapport à 2007).	
Présence accrue des activités de l'OMPI dans les médias au niveau mondial	Augmentation d'au moins 5% du nombre d'articles dans la presse mondiale traitant des activités de l'OMPI	Augmentation de 3,7% du nombre d'articles dans la presse mondiale traitant des activités de l'OMPI.	
	Augmentation d'au moins 5% du nombre de correspondants de presse rendant compte régulièrement des activités de l'OMPI	Augmentation de 25% par rapport au précédent exercice biennal du nombre de correspondants de presse rendant compte régulièrement des activités de l'OMPI.	
	Augmentation d'au moins 5% du nombre d'articles émanant de l'OMPI publiés dans des revues professionnelles et universitaires spécialisées	Pas d'augmentation. Cette activité est restée inchangée en 2008 par rapport à l'année précédente.	
Meilleure connaissance et reconnaissance des produits d'information de l'OMPI	Diffusion des publications de l'OMPI par des éditeurs locaux dans 10 autres pays en développement	Pas de nouveaux accords d'édition conclus avec des pays en développement. Compte tenu du nombre croissant de publications essentielles de l'OMPI (notamment les publications sur le PCT et sur Madrid, qui étaient auparavant les plus vendues) mises gratuitement à disposition en ligne, et de l'augmentation significative de la diffusion des publications de l'OMPI tant dans les pays développés que dans les pays en développement par l'intermédiaire des moteurs de recherche en ligne (voir ci-après la référence à Google), cette activité a perdu de son importance au cours de la période considérée.	
	Augmentation du nombre de traductions des publications de l'OMPI dans des langues locales par les États membres	Des États membres ont demandé l'autorisation de traduire des publications de l'OMPI dans 41 nouvelles langues (autres que celles utilisées dans le cadre du système des Nations Unies), ce qui représente quasiment le double des demandes de traduction en 2007 (26).	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Meilleure connaissance et reconnaissance des produits d'information de l'OMPI	Augmentation de 10% du nombre de visiteurs de sites Web dirigés vers des pages du site Web de l'OMPI par les moteurs de recherche sur l'Internet	En 2008, les publications de l'OMPI dans Google Books ont fait l'objet de 27 303 consultations, soit une augmentation de 58% par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 (166 200 pages consultées (hausse de 265%) et la librairie en ligne de l'OMPI a fait l'objet de 399 consultations (par l'intermédiaire du lien "acheter ce livre"). La plupart des consultations ont été le fait d'utilisateurs des États-Unis d'Amérique (18,79%) et d'Inde (10,46%).	
	Augmentation de 30% du nombre de lecteurs de la <i>Revue de l'OMPI</i> (abonnés à la version imprimée et consultations de la version html sur le site Web) et des retours d'information sur sa qualité, son adéquation avec l'actualité et sa pertinence (enquête)	Le nombre de lecteurs des articles de la <i>Revue de l'OMPI</i> sur le site Web a doublé en 2008 (1,8 million de pages consultées) par rapport à 2007. Le nombre d'abonnés à la version imprimée en anglais de la revue a augmenté de 13% par rapport à 2007, s'établissant à un peu moins de 3500, alors que le nombre d'abonnés aux versions en ligne dans trois langues a continué d'enregistrer une croissance soutenue.	
	Augmentation du nombre de consultations en ligne des guides de sensibilisation de l'OMPI et utilisation ultérieure de ces guides par les États membres	Selon les statistiques Urchin sur le Web, la version en ligne du Guide de sensibilisation à la propriété intellectuelle a fait l'objet d'un taux de consultation supérieur de 13,4% en 2008 à celui de 2007. Les recherches par l'intermédiaire de Google des termes "guide de sensibilisation à la propriété intellectuelle" et "campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle" font apparaître le contenu du Guide de sensibilisation à la propriété intellectuelle en tête des résultats affichés.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
12 611	5 147	41%

3. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 2 : Coordination extérieure**Chef de programme :** Geoffrey Onyeama**Objectif :** Engagement accru et plus efficace de l'OMPI auprès de la communauté extérieure**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En 2008, afin de favoriser l'objectif du programme, à savoir un engagement accru et plus efficace de l'OMPI auprès de la communauté extérieure, le programme s'est centré sur le renforcement et l'amélioration de la coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et la mise en évidence l'OMPI dans le débat international et les processus de négociation sur des questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation a) en gérant les questions interorganisations et les relations extérieures avec le système commun des Nations Unies, tous les organismes des Nations Unies chargés de la réforme de la gestion à des fins de coordination et de cohérence, notamment le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun d'inspection (CCI); b) en coordonnant l'apport de l'OMPI dans les processus de négociation des Nations Unies, tels que le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI (UIT)), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Stratégie et le plan d'action mondiaux pour la santé publique et l'innovation et l'accès aux médicaments (OMS); c) en participant aux réunions de l'OMC dans le cadre de l'Accord d'assistance technique conclu entre l'OMPI et l'OMC ainsi qu'à d'autres manifestations touchant au commerce organisées au sein du système des Nations Unies; et d) en favorisant la coopération et les partenariats avec l'ALADI (Association latino-américaine d'intégration), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale, la Communauté andine, la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'autres organisations intergouvernementales et instituts de développement.

2. Le programme a répondu à la priorité donnée par les États membres de l'OMPI au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à l'importance de la recherche sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle. Un projet de recherche intitulé "*Infrastructure institutionnelle pour le développement fondé sur les droits de propriété intellectuelle en Asie*" a été lancé en 2008 et coordonné par le Bureau de l'OMPI à Tokyo. Les résultats de la recherche seront publiés durant le premier semestre de 2009. Les leçons tirées du premier projet de recherche et appliquées au cours de ce projet sont la nécessité d'avoir des réunions face à face entre les chercheurs et les fonctionnaires de l'OMPI, avant et durant les recherches et de disposer du temps suffisant pour formuler une méthode de recherche entre les parties prenantes et s'accorder sur celle-ci, compte tenu notamment du caractère sensible de certaines données. Les chercheurs doivent également examiner des questions telles que la disponibilité et l'exactitude de suffisamment de données pertinentes et l'importance d'une bonne coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle (avec le soutien de l'OMPI). Les pays participants sont la Chine, le Japon, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande.

3. Le Bureau de l'OMPI à Singapour (WSO) s'est appliqué à renforcer l'engagement de l'Organisation auprès de la communauté extérieure en 2008, en particulier au moyen a) d'un travail de représentation visant à élargir l'information à un réseau plus important d'institutions et de partenaires potentiels dans la région; et b) d'un travail visant à promouvoir les programmes de l'OMPI dans la région et à faciliter l'organisation, la gestion et la mise en œuvre de ces programmes, en coordination avec le siège de l'OMPI, notamment en réponse à une demande régionale spécifique dans des domaines tels que la mise en œuvre souple des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, l'arbitrage et la médiation des litiges de propriété intellectuelle et la rédaction de demandes de brevet. Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a entamé un certain nombre de collaborations en vue de renforcer l'engagement de l'Organisation auprès de la communauté extérieure, notamment une série de manifestations conjointes comprenant un atelier OMPI-UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates de l'ONU, une table ronde sur les marques et la contrefaçon organisée en collaboration avec le Creative and Innovative Economy Center de la George Washington University Law School et une manifestation OMPI-IIPS (Institut international d'études démographiques) sur les règles d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

En outre, le Bureau a permis à l'Organisation de s'engager concrètement dans plusieurs instances des Nations Unies, telles que les grandes réunions de l'Assemblée générale et de ses principaux comités et la réunion annuelle du Conseil économique et social (ECOSOC), favorisé la participation du directeur général à la réunion du Conseil des chefs de secrétariat et sa participation, en collaboration avec d'autres collègues de l'OMPI, aux sessions du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes.

4. Pour l'OMPI, les organisations non gouvernementales (ONG) et l'industrie sont des secteurs essentiels de la communauté extérieure. En 2008, un nouveau "forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle" destiné aux milieux de l'industrie et aux ONG a été lancé afin de renforcer l'engagement de l'OMPI auprès de ces communautés incontournables. En outre, le programme a répondu à de nouvelles demandes dont celles de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) en vue d'obtenir une aide aux fins de la coordination avec l'Union mondiale des aveugles et d'autres ONG du projet concernant les déficients visuels. Une aide a également été apportée pour l'organisation de la première réunion proposée par l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) concernant un nouveau traité sur le secret professionnel.

5. Dans le cadre des efforts déployés en vue d'accroître les ressources extrabudgétaires, la signature du Fonds fiduciaires japonais pour l'Afrique a été un événement très important. Le Gouvernement japonais a apporté une contribution de 1,1 million de francs suisses à ce fonds afin de soutenir le travail mené par l'OMPI en Afrique. En outre, à la fin de 2008, un fonds fiduciaire a été mis en place par le Gouvernement portugais en vue de soutenir les efforts fournis par l'OMPI en faveur des pays lusophones, en particulier en Afrique. Les données relatives à l'exécution figurant dans le tableau ci-après apportent des précisions supplémentaires concernant l'augmentation des ressources extrabudgétaires en 2008.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Débats sur des questions de propriété intellectuelle dans d'autres instances internationales, notamment des organisations du système des Nations Unies, prenant dûment en considération les contributions de l'OMPI	Dix documents et rapports de réunions internationales rendant compte de la contribution de l'OMPI	<p>Inclusion de la propriété intellectuelle dans la déclaration commune des Nations Unies (conformément au principe de l'unité des Nations Unies dans l'action) présentée et lue à la table ronde du Gouvernement du Bhoutan avec ses partenaires de développement, soulignant le soutien de l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>Participation active à 20 réunions de l'OMC, de la CCNUCC, de l'ONUDI, de la CNUCED, du SMSI, de l'OMS, de la BID, du CCS, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur la gestion contribuant aux débats menés dans ces instances.</p> <p>L'exécution du programme au regard de cet indicateur ressort aussi de certains programmes de fond de l'OMPI (par exemple, programmes 4 et 5).</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Meilleure connaissance des travaux de l'OMPI et des avantages qu'offre la propriété intellectuelle en termes de développement, dans les secteurs public et privé (organisations gouvernementales et non gouvernementales)	Dix communications, rapports et publications émanant des organisations gouvernementales et non gouvernementales donnant une vision plus éclairée de la propriété intellectuelle	L'exécution du programme au regard de cet indicateur ressort aussi de certains programmes de fond de l'OMPI (par exemple, programmes 4 et 5) Activité en cours. Pas encore évaluée.	
	Augmentation du nombre d'ONG ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI et participant à des activités communes	Addition de 10 observateurs des ONG à l'OMPI en 2008. Nouvelles plates-formes créées pour l'échange d'informations et mise au point de nouvelles activités en partenariat avec toutes les parties prenantes (ONG, organisations intergouvernementales, industrie et gouvernements).	
	Augmentation du nombre d'activités communes avec des organisations régionales, sous-régionales et nationales	Participation à un projet du Bureau régional de l'UNESCO à Jakarta afin d'exploiter de nouvelles ressources d'enseignement et d'apprentissage permettant de renforcer les capacités des universités du réseau de l'UNESCO dans les domaines des partenariats université-industrie et des systèmes de gestion de la technologie. (C'était le sujet d'une réunion d'experts tenue en novembre 2008 à Jogjakarta (Indonésie) offrant des modules d'enseignement sur la propriété intellectuelle). Ce projet est susceptible de toucher 207 universités dans 13 pays d'Asie, y compris 180 universités indonésiennes. L'engagement continu de l'ANASE auprès de l'OMPI par l'intermédiaire d'activités communes, menées en coordination avec le Bureau du Conseil de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'une coopération durable avec des organismes nationaux tels que le Conseil national de la recherche de Thaïlande, l'Institut d'application et de promotion de la technologie et le Ministère des sciences et de la technologie des Philippines ainsi que le Ministère des sciences et de la technologie du Viet Nam.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMPI	Augmentation des ressources extrabudgétaires de l'OMPI en 2008-2009 par rapport à celles indiquées dans le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2006-2007	En 2006, les ressources extrabudgétaires s'élevaient à 5,3 millions de francs suisses. En 2007, elles s'élevaient à 8,1 millions de francs suisses. Le total des recettes de 2006-2007 s'élevait à 13,4 millions de francs suisses. En 2008, les ressources extrabudgétaires s'élevaient à 7,4 millions de francs suisses. Sur la base du total des recettes de 2006-2007, les ressources extrabudgétaires de l'OMPI à mi-chemin de l'exercice biennal semblent indiquer que l'Organisation est en voie d'augmenter ces recettes pour l'exercice biennal actuel.	
	Augmentation du réservoir de donateurs de l'OMPI concrétisée par le nombre de nouveaux donateurs, d'accords concernant des fonds fiduciaires et d'autres accords analogues	Le nombre d'accords concernant des fonds fiduciaires à la fin de 2006-2007 s'élevait à 14. Le nombre d'accords concernant des fonds fiduciaires à la fin de 2008 s'élevait à 20, soit une augmentation de 6.	
	Quatre partenariats supplémentaires avec les secteurs public et privé	Activité en cours. Pas encore évaluée.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
11 215	5 161	46%

6. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 3 : Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement

Chef de programme : Sherif Saadallah

Objectif : Capacité accrue des États membres, des institutions et d'autres parties prenantes à tirer parti du potentiel de développement d'un système de la propriété intellectuelle équilibré.



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En 2008, le programme 3 englobait un éventail d'activités visant à aider les États membres, les institutions et autres parties prenantes à tirer parti du potentiel de développement d'un système de la propriété intellectuelle équilibré. On trouvera ci-après un résumé de certaines des stratégies et activités qui ont contribué à l'obtention des résultats escomptés :

- *Développer la capacité des responsables politiques de prendre au sujet des questions de propriété intellectuelle des décisions fondées sur la recherche et l'analyse économiques*

Une priorité stratégique pour l'OMPI est de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle et de s'assurer que les politiques de propriété intellectuelle sont effectivement incorporées dans les stratégies et plans de développement nationaux, dans le respect des impératifs particuliers des pays concernés. Cela suppose une meilleure compréhension de la dynamique de la propriété intellectuelle et de l'analyse du potentiel du système de propriété intellectuelle pour promouvoir la croissance économique. En 2008, le programme a organisé à Genève et ailleurs une série de manifestations dont les participants ont analysé et examiné les questions, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des subtilités du dialogue en cours. Pour faire suite à des demandes d'États membres, une série de séminaires axés sur des questions de politiques publiques et des sujets de préoccupation actuels a été organisée à l'intention des responsables politiques et de la communauté de la propriété intellectuelle. Le principal objectif de ces séminaires était d'examiner comment utiliser la propriété intellectuelle en tant qu'instrument efficace du développement et assurer son incorporation dans un cadre national ou interrégional, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays à l'économie en transition. Ils visaient aussi à aider à créer des synergies interrégionales et à mettre en place des réseaux de développement.

- *Mettre à disposition les recherches économiques sur la propriété intellectuelle émanant de pays en développement et de pays à l'économie en transition*

Un certain nombre de projets ont été entrepris, aux niveaux national ou international, en vue de renforcer la capacité des économistes de pays en développement d'entreprendre des recherches empiriques sur la propriété intellectuelle et de rendre plus accessibles les résultats de la recherche économique empirique provenant de pays en développement et de pays à l'économie en transition. Un certain nombre de documents rédigés dans le cadre de ces projets ont été acceptés en tant qu'exposés dans un certain nombre de conférences internationales prestigieuses où ils ont été accueillis très favorablement, et ils sont en train d'être finalisés pour publication en 2009. En raison de changements organiques intervenus en 2008, le programme n'a pas été en mesure d'entreprendre ou d'achever certaines activités comme prévu initialement.

- *Faire mieux connaître et comprendre l'importance des industries de la création dans le développement social, économique et culturel*

Un résultat essentiel dans ce domaine a été l'amélioration de la compréhension de l'importance économique du secteur de la création à la lumière de preuves empiriques, produites à l'aide des instruments de l'OMPI. Cela a été possible grâce à une coopération accrue avec les États membres, qui s'est traduite par une augmentation sensible de la portée géographique des études de l'OMPI et une amélioration de la qualité des recherches nationales sur les industries de la création dans les pays en développement, les pays à l'économie en transition et les pays développés. La sensibilisation au rôle de la propriété intellectuelle dans les industries de la création a été renforcée grâce à un certain nombre de manifestations tenues en différents lieux et à la fourniture d'instruments pratiques aux créateurs de certaines branches pour leur permettre de comprendre, d'identifier et de gérer leurs actifs de propriété

intellectuelle. Une coopération renforcée avec les gouvernements, les organisations internationales, les institutions universitaires et les groupes de parties prenantes s'est traduite par un élargissement de la portée de la coopération concernant les industries de la création et le lancement de nouveaux projets. Une conférence de l'OMPI sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les industries de la création, tenue en Indonésie en décembre 2008, a remporté un franc succès. La coopération active avec d'autres secteurs de l'OMPI, notamment le secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités et le secteur du droit d'auteur et des droits connexes, a constitué l'un des facteurs majeurs du succès remporté par le programme.

- *Renforcer la capacité des États membres d'élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle et de gérer des actifs de propriété intellectuelle*

En 2008, les travaux ont été axés sur le renforcement des capacités des États membres, des universités et des instituts de recherche de créer l'infrastructure et les moyens pratiques nécessaires au développement, à la protection, à la gestion, à la commercialisation, au transfert et à l'utilisation des résultats de leurs travaux de recherche-développement et de leurs innovations en tant qu'actifs de propriété intellectuelle. Ces travaux ont été réalisés essentiellement à l'aide des stratégies suivantes : i) élaboration et renforcement d'instruments pratiques et de programmes de formation et fourniture de conseils techniques en fonction d'une approche propre à chaque pays ou à chaque secteur; ii) priorité à l'utilisation des compétences techniques professionnelles de propriété intellectuelle des pays en développement, notamment pour l'élaboration de matériel de formation, l'exécution de programmes de formation et l'évaluation des besoins nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de la formulation d'une stratégie nationale en la matière; iii) identification de participants qui pourront devenir des personnes ressources et des formateurs dans des domaines clés de la gestion des actifs de propriété intellectuelle et iv) développement stratégique et renforcement de la coopération avec d'autres organismes gouvernementaux, nationaux, régionaux ou internationaux ainsi qu'avec des ONG et des associations professionnelles parmi lesquelles les suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et son initiative pour la science et la technologie en Afrique, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Licensing Executives Society International (LESI), Association of University Technology Managers (AUTM), Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), Arab Science and Technology Foundation (ASTF), Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et Centre international de physique théorique (ICTP).

- *Renforcer la sensibilisation à l'intérêt du système de propriété intellectuelle aux fins de l'amélioration de la compétitivité des PME*

La sensibilisation à l'intérêt que présente le système de propriété intellectuelle pour l'amélioration de la compétitivité des PME a été renforcée grâce à la fourniture d'un appui à des offices de propriété intellectuelle nationaux ou régionaux et à d'autres institutions d'appui aux PME en vue de sensibiliser notamment les chefs d'entreprise et les PME au rôle clé du système des droits de propriété intellectuelle dans la gestion et l'exploitation d'actifs intangibles fondés sur le savoir pour accroître leur compétitivité, et de renforcer les capacités des chefs d'entreprise et des PME dans ce domaine. Cela a été fait essentiellement en encourageant et en appuyant la création d'une documentation nationale sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle aux fins de l'orientation et de la formation des chefs d'entreprise et des PME, fondée sur les différentes versions internationales des publications établies par la Division des PME, notamment dans sa série "La propriété intellectuelle au service des entreprises". À ces fins, une assistance financière ou technique a été fournie pour la traduction des versions internationales dans des langues nationales ou locales, ou pour leur adaptation ou personnalisation en fonction du système juridique et réglementaire national de la propriété intellectuelle, avec des exemples ou des études de cas d'utilisation de la propriété intellectuelle par des personnes ou entreprises du pays ou de la région concernés. La mise à disposition de ce matériel local jette les fondements indispensables – et crée un environnement davantage propice – à l'engagement de projets et à la mise en œuvre d'activités visant à sensibiliser les PME à l'importance de la propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales. Il y a eu une augmentation continue des demandes de traduction et de personnalisation des guides sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises, plusieurs accords à cet effet ont été signés et certains projets sont achevés. En outre, des travaux ont été entrepris pour mettre au point du matériel destiné à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Deux modules supplémentaires ont été créés pour l'instrument multimédia IP PANORAMA, ce qui a porté à 12 le

nombre total de modules pour IP PANORAMA, instrument interactif d'enseignement par la voie électronique. Les dix premiers modules avaient aussi été mis au point par l'OMPI, avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Association coréenne de promotion des inventions. Les dix premiers modules ont été élaborés en trois ans et achevés en 2007. Un certain nombre de pays ont demandé le droit de traduire IP PANORAMA.

- *Mieux faire connaître les éléments de flexibilité qui existent en matière de propriété intellectuelle pour la mise en œuvre des politiques nationales des pouvoirs publics*

Toute une série d'activités a été entreprise pour sensibiliser les responsables politiques à cette question complexe et sensible. L'objectif était d'atteindre autant de personnes que possible tout en s'assurant que les participants aient une influence sur l'élaboration des politiques. La nécessité de faire évoluer le débat d'un niveau purement abstrait à un niveau concret constituait une question tout aussi importante. Dans ce contexte, le programme a engagé les activités suivantes : i) organiser et préparer sept réunions sous-régionales ou nationales sur la propriété intellectuelle, les politiques publiques et les éléments de flexibilité et y participer; ii) accomplir sept missions techniques aux fins de l'examen, par les capitales, de l'utilisation des éléments de flexibilité dans la mise en œuvre des politiques des pouvoirs publics; iii) participer à 13 réunions organisées par des sources extérieures (à savoir l'OMC, des universités et des organismes gouvernementaux); iv) fournir des informations au Comité du développement et de la propriété intellectuelle et participer à ses débats (première session : du 3 au 7 mars 2008; deuxième session : du 7 au 11 juillet 2008); et v) rédiger un document de travail sur la mise en œuvre modulable des dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Ce document n'a pas été diffusé en tant que document officiel en raison de son caractère sensible mais a été utilisé comme document d'appui aux délibérations dans trois des réunions organisées par le programme.

L'élément le plus important des activités susmentionnées a été l'établissement du document, du fait de son caractère unique, car il propose aux responsables politiques différentes possibilités juridiques (éléments de flexibilité) aux fins de la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions de l'Accord sur les ADPIC, notamment dans le domaine des médicaments. La meilleure preuve du succès remporté par ce programme a été la capacité d'intervenir auprès de différentes parties prenantes ayant des intérêts politiques et économiques différents (gouvernements, industrie des médicaments génériques et entreprises pharmaceutiques axées sur la recherche) et d'obtenir une rétro-information positive sans exception ni réserve. Ces travaux s'appuyaient sur plusieurs recommandations du Plan d'action pour le développement et il existe une importante demande d'activités supplémentaires, qui pourraient être élargies à de nouveaux domaines tels que la politique en matière de concurrence, la protection de l'environnement, etc.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Capacité accrue des responsables de l'élaboration des politiques à prendre des décisions sur des questions de propriété intellectuelle en s'appuyant sur la recherche et l'analyse économiques	Décisions de politique générale à partir des études réalisées par l'OMPI ou de contributions issues des échanges relatifs à la politique générale organisés par l'OMPI	Un certain nombre d'échanges relatifs à la politique générale ont eu lieu (voir le résumé analytique). Ils faisaient suite à des demandes d'appui dans le domaine de la politique générale. À ce stade, aucune donnée n'a été recueillie sur l'utilisation de ces échanges pour guider le processus décisionnel.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation des études économiques relatives à la propriété intellectuelle réalisée par des pays en développement et des pays en transition	Études économiques relatives à la propriété intellectuelle publiées par des économistes de pays en développement et de pays en transition	<p>Les publications intitulées "The Economics of Intellectual Property" et "Suggestions for Further Research in Developing Countries and Countries with Economies in Transition" contiennent une série d'articles d'économistes de toutes les régions qui analysent les éléments empiriques disponibles sur six thèmes choisis de l'économie de la propriété intellectuelle, qui identifient les lacunes dans le domaine de la recherche et exposent les axes de recherche possibles. Ces articles, à valeur de référence, sont destinés à guider les économistes de pays en développement et de pays à l'économie en transition dans leurs recherches empiriques.</p> <p>Sur demande, plusieurs réunions d'information ont eu lieu pour aider à la conduite d'études d'impact et de projets visant à préciser et expliquer la dynamique de la propriété intellectuelle et son interfonctionnement avec l'économie.</p> <p>Deux projets nationaux sur l'économie de la propriété intellectuelle ont été engagés (en sus des deux projets en cours) dans le cadre de tables rondes nationales sur l'économie de la propriété intellectuelle. Ces tables rondes visaient à rassembler des économistes appelés à se pencher sur des thèmes choisis et à établir pour l'OMPI un plan d'action en matière de recherche, en recensant les lacunes de la documentation sur l'économie de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et en indiquant les approches méthodologiques pouvant être appliquées pour les combler par des études empiriques.</p>	
Sensibilisation accrue à l'importance des industries de la création pour le développement social, économique et culturel et meilleure compréhension de leur rôle	Utilisation d'études de l'OMPI dans l'élaboration des politiques relatives aux industries de la création et contribution aux échanges sur la politique à suivre dans ce domaine	<p>Incorporation des résultats des études de l'OMPI dans les stratégies nationales de développement du secteur de la création en Bulgarie, en Colombie, en Jamaïque et au Liban.</p> <p>Diverses activités ont été entreprises pour promouvoir l'utilisation des études de l'OMPI dans l'élaboration des politiques (voir le résumé analytique pour plus de détails).</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Sensibilisation accrue à l'importance des industries de la création pour le développement social, économique et culturel et meilleure compréhension de leur rôle</p>	<p>Utilisation d'instruments pratiques élaborés par l'OMPI aux fins de l'analyse économique et du rassemblement de données concernant les industries de la création et existence d'une demande pour de tels instruments</p>	<p>Achèvement et publication de cinq instruments de gestion des actifs de propriété intellectuelle pour certaines branches de l'industrie de la création dans les domaines suivants : édition, musique, cinématographie, gestion des entreprises de création et publicité.</p> <p>La demande accrue de publications de l'OMPI sur les industries de la création a entraîné la publication par l'OMPI de 4000 exemplaires en 2008.</p> <p>La demande d'instruments améliorés d'analyse économique a abouti à trois réunions internationales sur l'amélioration des méthodes d'analyse et de collecte des données relatives aux industries de la création.</p> <p>Quatre ateliers ou tables rondes nationaux ou régionaux ont été organisés autour des instruments de l'OMPI au Ghana (édition), en Jamaïque (musique), sur la gestion des entreprises de création (Sri Lanka) et aux fins de la musique et de la cinématographie (Bhoutan, Nigéria et Philippines), avec plus de 500 créateurs.</p>	
	<p>Nombre d'études utilisant les instruments pratiques élaborés par l'OMPI aux fins de l'analyse économique des industries de la création</p>	<p>Le nombre total d'études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur, s'appuyant sur les principes directeurs de l'OMPI, a atteint 34 (17 ont été achevées, 13 sont en cours, quatre ont été demandées et sont prêtes à être engagées).</p> <p>Cinq études nationales (Mexique, Philippines, Bulgarie, Jamaïque et Liban) ont été publiées dans le deuxième volume de la série sur les industries de la création intitulé "National Studies on the economic contribution of the copyright industries".</p> <p>Sept réunions nationales de consultation sur l'évaluation de la faisabilité, le rassemblement d'informations, les travaux préparatoires et les difficultés de mise en œuvre ont eu lieu de vue d'améliorer l'assistance fournie par l'OMPI dans la réalisation des études (Bogota, Brunei, Nantong, Thimpu, Bangkok, Beijing, Kuala Lumpur).</p>	
	<p>Nombre d'études relatives à l'incidence du non-respect des régimes de propriété intellectuelle sur les industries de la création</p>	<p>Une étude nationale et une étude régionale sont en cours.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Capacité accrue des États membres à élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle	Réalisation d'audits de la propriété intellectuelle et élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle par les États membres	<p>Douze États membres ont reçu de l'OMPI, à l'intention de hauts responsables politiques, des conseils techniques sur le contenu et l'utilisation de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Six États membres ont bénéficié d'une assistance technique concernant leurs procédures actuelles d'évaluation ou d'audit national de la propriété intellectuelle, et l'OMPI a dispensé des conseils dans le cadre de deux projets de stratégie nationale de propriété intellectuelle; l'OMPI a en outre participé à deux forums régionaux et à une réunion internationale d'experts en vue de partager ses connaissances spécialisées dans le domaine des stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p> <p>Documents personnalisés établis à l'intention de trois États membres, compte tenu de leurs principaux plans et politiques nationaux en matière de développement, d'innovation, de science et technologie, de recherche-développement, etc.</p> <p>Adoption par le Gouvernement colombien d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle faisant fond sur l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI dans son libellé : 22 ministères et organes nationaux ont travaillé ensemble à la réalisation d'une évaluation ou d'un audit national de propriété intellectuelle qui a abouti au recensement des besoins nationaux et, après consultation des principales parties prenantes de la société civile, a servi de fondement à la définition des objectifs et des résultats escomptés de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Capacité accrue à gérer les actifs de propriété intellectuelle dans les États membres	Utilisation dans les pays en développement et les pays en transition d'instruments, de modèles ou de dossiers de formation élaborés par l'OMPI	<p>Le manuel de l'OMPI intitulé "Concession réussie de licences de technologie" a été traduit en 10 langues, y compris le russe. Le programme de formation pour la concession réussie de licences de technologie et le guide dans ce domaine ont été diffusés dans quatre réunions nationales et une réunion régionale à l'intention de 15 pays, ayant réuni plus de 220 participants.</p>	
		<p>Des projets pilotes de création de bureaux de transfert de technologie sont en cours de conception.</p>	
		<p>Le programme de concession réussie de licences de technologie a entraîné une intensification de la collaboration avec la LESI et l'AUTM afin d'examiner et signer, respectivement, des mémorandums d'accord qui constitueront le cadre de l'élaboration de programmes communs de formation à la gestion de la technologie et de bourses destinées à des responsables de la technologie de pays en développement.</p>	
		<p>Organisation de sept programmes nationaux, d'un programme sous-régional et de deux programmes régionaux de rédaction des demandes de brevet, qui ont permis à environ 500 chercheurs, directeurs de la technologie, scientifiques et juristes d'acquérir des compétences pratiques dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet.</p>	
<p>Refonte d'un programme de formation afin d'en améliorer le rapport coût-efficacité, par l'incorporation d'un module de formation à distance en collaboration avec l'Académie de l'OMPI.</p>			

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Capacité accrue à gérer les actifs de propriété intellectuelle dans les États membres</p>	<p>Établissement de réseaux de recherche-développement et de services communs relatifs à la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays en transition</p>	<p>Après le succès remporté par le projet "Réseau de recherche-développement et propriété intellectuelle" dans le secteur sanitaire, le Gouvernement de la Colombie a engagé dans deux autres secteurs clés du pays un nouveau projet national "Réseau de recherche-développement et propriété intellectuelle" en vue de la création de deux nouveaux réseaux de recherche-développement assortis de services communs relatifs à la propriété intellectuelle, qui seront mis en œuvre avec l'appui de l'OMPI.</p> <p>Le modèle de l'OMPI est utilisé dans la région des pays arabes comme référence pour la conception d'un projet régional qui prévoit la création de 10 bureaux de transfert de technologie dans certains pays membres arabes au cours des trois prochaines années.</p>	
	<p>Nombre d'instituts de recherche dotés de sections chargées de la gestion de la technologie ou de politiques relatives à la propriété intellectuelle bénéficiant du soutien de l'OMPI</p>	<p>Six universités et instituts de recherche-développement ont reçu de l'OMPI une assistance à la procédure d'élaboration et de rédaction de leurs politiques institutionnelles de propriété intellectuelle.</p>	
<p>Sensibilisation accrue parmi les PME, les responsables de l'élaboration des politiques, les institutions d'appui aux PME et les institutions financières à l'importance du système de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité des PME</p>	<p>Augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web consacré aux PME et du nombre d'abonnés au bulletin électronique des PME de l'OMPI</p>	<p>En 2008, le nombre de pages consultées s'élevait à 863 252 contre 772 949 en 2007.</p> <p>Le nombre d'abonnés à la lettre d'information électronique mensuelle de la Division des PME a atteint 29 321 le 31 décembre 2008 contre 25 000 au 31 décembre 2007.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Sensibilisation accrue parmi les PME, les responsables de l'élaboration des politiques, les institutions d'appui aux PME et les institutions financières à l'importance du système de la propriété intellectuelle pour améliorer la compétitivité des PME</p>	<p>Publication par des institutions partenaires de versions adaptées à la réalité nationale des guides sur les PME de l'OMPI</p>	<p>En 2008, des accords ont été conclus avec l'Afghanistan, la Bolivie, la Bosnie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, la Mongolie, le Panama, le Pakistan, le Pérou, la République tchèque, la Thaïlande et le Viet Nam.</p> <p>Des projets ont été achevés en Bosnie, en Iran, en Italie, en Lettonie, en Malaisie, au Mozambique, en République dominicaine, en Slovénie, en Uruguay et au Viet Nam.</p> <p>Conclusion d'un accord avec la Mongolie portant sur l'utilisation de l'instrument multimédia IP PANORAMA en vue de préparer un cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises.</p> <p>Accords respectivement conclus avec le Portugal et l'Estonie portant sur la traduction, la reproduction et la diffusion de l'instrument multimédia IP PANORAMA.</p>	
		<p>Conclusion d'un accord avec l'Office de propriété intellectuelle des Philippines autorisant la reproduction au niveau local de l'instrument multimédia IP PANORAMA sur CD-ROM (50 000 exemplaires).</p> <p>Création et ajout à l'instrument multimédia IP PANORAMA de deux nouveaux modules sur i) l'évaluation des droits de propriété intellectuelle et ii) la concession de licences d'exploitation de marques.</p>	
	<p>Prise en compte des conseils de l'OMPI par les institutions de financement dans leurs politiques relatives à la propriété intellectuelle</p>	<p>Les institutions ci-après ont bénéficié d'activités ayant contribué à l'élaboration de politiques et de pratiques visant à encourager l'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie dans le financement des PME : Banque interaméricaine de développement, Banque européenne d'investissement, Commission européenne, OCDE, European Venture Capital Association, European Business Angels Network, Italian Business Angel Network, World Intellectual Capital Initiative et Italian Angels for Growth.</p> <p>Des manifestations ont été organisées dans cinq pays (Argentine, Panama, Pérou, Tunisie et Slovénie) pour accroître la sensibilisation à l'utilité de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument d'accès aux finances pour les PME.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Capacité accrue des institutions d'appui aux PME à offrir des services de propriété intellectuelle à leur clientèle	Institutions d'appui aux PME ayant créé des services de propriété intellectuelle à l'intention des PME ou ayant amélioré les services existants	Une enquête d'évaluation des besoins dans le domaine de la propriété intellectuelle des PME a été menée auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle de tous les États membres de l'OMPI. Au 31 décembre 2008, 68 offices de propriété intellectuelle y avaient répondu. Les résultats de l'enquête offrent une vision plus précise de la réalité sur le terrain en ce qui concerne les faiblesses et les lacunes auxquelles il faudrait remédier.	
Sensibilisation accrue à l'existence de flexibilités en matière de propriété intellectuelle que les États membres peuvent utiliser pour mettre en œuvre de politiques nationales.	Décisions de politique générale ayant bénéficié des conseils de l'OMPI concernant les flexibilités	Si tous les pays ayant bénéficié d'un appui ont incorporé les considérations et les avis de l'OMPI sur les flexibilités dans leurs décisions internes de politique générale, il n'existe rien qui l'atteste. Un questionnaire sur l'utilisation des flexibilités serait utile pour évaluer l'exécution par rapport à cet indicateur.	
	Incorporation dans les politiques des États membres de recommandations émanant des études sur les flexibilités	Trois États membres de l'OMPI ont incorporé des recommandations résultant des activités de l'OMPI au titre de ce programme dans leurs politiques publiques, mais pas nécessairement dans leurs législations respectives puisque ces activités n'avaient pas principalement pour vocation d'apporter des conseils législatifs mais plutôt une sensibilisation.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
20 581	9 602	47%

2. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 4 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique**Chef de programme :** Michael Keplinger**Objectif :** Capacité accrue des États membres à répondre aux enjeux et aux perspectives offertes par le droit d'auteur dans l'environnement numérique**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. Des progrès importants ont été accomplis en 2008 en vue d'une meilleure compréhension des possibilités d'exploitation commerciale du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Par exemple, en menant différentes activités, l'OMPI s'est concentré sur le rôle du droit d'auteur dans le développement de logiciels et sur de nouveaux modèles commerciaux pour les fournisseurs de contenu récréatif dans l'environnement numérique. L'étude réalisée à la demande de l'Organisation sur les systèmes automatisés de gestion des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur a été présentée par son auteur à la séance d'information qui s'est tenue dans le cadre de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) (tenue du 3 au 7 novembre 2008); l'étude et l'exposé ont établi un cadre théorique solide pour l'interaction entre les techniques automatisées de gestion des droits et les limitations au droit d'auteur. La clarification du rôle joué par les normes relatives aux techniques de l'information dans la création et l'offre de contenu numérique protégé par le droit d'auteur, notamment la question de l'interopérabilité, a avancé grâce aux activités que l'OMPI a organisées avec d'autres organisations intergouvernementales (par exemple, l'UIT) ou avec des organismes de normalisation tels que l'ISO et grâce à des événements tels que le Standardization Community Management Course et la réunion technique du Trans Atlantic Consumer Dialogue (TACD) sur l'interopérabilité et les normes ouvertes.

2. En 2008, l'OMPI a promu activement la compréhension de l'incidence des techniques émergentes sur la chaîne des valeurs du droit d'auteur allant de la création à la consommation. En prenant une approche multilatérale, les activités de l'Organisation ont examiné l'importance croissante des identificateurs numériques dans la facilitation de l'accès au contenu, y compris le contenu tombé dans le domaine public ou dont l'auteur n'est pas identifié, tel que les œuvres orphelines. À cet égard, l'intérêt croissant qu'a suscité l'information sur le régime des droits auprès du public au cours de l'année, a été anticipé par l'OMPI, qui avait organisé un séminaire sur le sujet à la fin de 2007. Les activités de l'Organisation ont fait apparaître clairement que les modèles commerciaux viables d'offre de contenu numérique, tels que les livres électroniques ou les films, dépendent des outils de gestion automatisée de contenu. Par exemple, l'OMPI a organisé une manifestation intitulée "*atelier sur les identificateurs numériques et les droits de propriété intellectuelle : faciliter l'accès au contenu*" au forum de gouvernance d'Internet, qui s'est tenu à Hyderabad (Inde) en décembre. Par ailleurs, les questions relatives au droit d'auteur, au domaine public et aux œuvres orphelines ont été examinées par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), dans le cadre des propositions du Secrétariat concernant des activités de mise en œuvre des recommandations pertinentes du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Ces activités ont permis non seulement de mieux comprendre le rôle des nouvelles techniques dans l'accès aux contenus créatifs mais également d'augmenter la capacité de trouver des solutions aux questions relatives à l'utilisation légale ou abusive de l'Internet.

3. L'OMPI a continué d'organiser des débats équilibrés et d'informer sur des questions importantes relatives à l'utilisation du droit d'auteur sur l'Internet, telles que la responsabilité des intermédiaires de l'Internet concernant le contenu publié sur leurs réseaux. Un exemple significatif en est la manifestation intitulée "*Colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes dans l'environnement des réseaux numériques : les contenus générés par les utilisateurs*", qui a été l'occasion de débattre sur les différentes façons d'envisager les intermédiaires de l'Internet apparaissant dans le monde entier et d'examiner la nécessité d'appeler l'attention des décideurs sur ces questions à l'échelle internationale.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Connaissance accrue des possibilités d'exploitation commerciale du droit d'auteur dans l'environnement numérique	Reconnaissance concrète de l'appui et de la contribution de l'OMPI pour mieux faire ressortir les différentes approches en matière d'utilisation de l'information sur le régime des droits dans 10 États membres	L'efficacité de la stratégie de l'OMPI dans ce domaine apparaît dans le nombre d'interventions aux différents forums et dans les dimensions quantitatives et qualitatives des publics. Les experts de l'OMPI ont été invités en qualité de conférenciers-présentateurs dans certaines manifestations de sensibilisation accueillies par des tiers et concernant les questions pertinentes situées au croisement du droit d'auteur et des techniques émergentes, telles que l'information sur le régime des droits, les normes et l'interopérabilité, le domaine public et les œuvres orphelines. Le directeur général a rédigé un article intitulé " <i>gouvernance d'Internet et les droits de propriété intellectuelle</i> " dans le cadre d'une publication spéciale pour le forum de gouvernance d'Internet d'Hyderabad (décembre 2008), auquel ont assisté plus de 1200 participants en provenance de 94 pays.	
	Explication de questions dans d'autres instances internationales traitant des normes relatives aux techniques de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle, s'agissant notamment des questions d'interopérabilité	En raison de son rôle largement reconnu en tant qu'instance mondiale neutre, l'OMPI a organisé des manifestations permettant de dresser un inventaire, axées sur certaines questions cruciales, telles que le rôle des intermédiaires de l'Internet et les nouvelles pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle en rapport avec le secteur du logiciel. Ces activités ouvrent la voie à d'importantes manifestations de suivi, telles qu'une conférence mondiale sur la concession de licences de droit d'auteur dans l'environnement numérique en 2009.	
	2000 abonnés supplémentaires au bulletin d'information sur le droit d'auteur de l'OMPI	La publication du bulletin d'information sur le droit d'auteur de l'OMPI a été abandonnée.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Meilleure compréhension de l'incidence des techniques émergentes sur la création, la diffusion et l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur	Explication de questions se posant parmi les créateurs et les utilisateurs en ce qui concerne l'accès aux œuvres d'auteur inconnu ou non identifié	Activité en cours. Aucune donnée relative à l'exécution à ce stade.	
	Débats entre les gouvernements, le secteur privé et les utilisateurs de 10 États membres sur la responsabilité des intermédiaires de l'Internet en ce qui concerne les atteintes au droit d'auteur	Activité en cours. Aucune donnée relative à l'exécution à ce stade.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
2 150	825	38%

4. Le montant des dépenses en 2008 s'est élevé à 38% du budget initial approuvé pour l'exercice 2008-2009. Les plus faibles taux d'utilisation par rapport au budget initial ont été essentiellement enregistrés dans le domaine des ressources en personnel et des services contractuels.

PROGRAMME 5 : Sciences de la vie

Chef de programme : Francis Gurry

Objectif : Capacité accrue des États membres de l'OMPI à évaluer et à mettre en œuvre des options juridiques, pratiques et de politique générale en matière de propriété intellectuelle et de sciences de la vie



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au titre de ce programme, l'OMPI a consolidé son rôle central dans l'environnement politique international et renforcé sa réputation en tant que source d'informations solides, neutres et rigoureuses du point de vue technique sur les questions actuelles de politique générale en organisant les activités suivantes :

- une série de colloques dans le domaine des politiques publiques axés sur les questions communes d'actualité;
- une contribution judicieuse aux autres instances internationales, en réponse à une demande croissante;
- la consolidation des initiatives de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans les domaines de la santé et des aliments afin de mieux faire comprendre les grands thèmes de politique générale;
- une contribution technique aux nouveaux grands enjeux en matière de propriété intellectuelle, telles que le débat évoluant rapidement sur la propriété intellectuelle et les changements climatiques; et
- le développement d'études et de notes de synthèse dans les domaines qui présentent actuellement un intérêt stratégique au moyen d'une consultation et d'un dialogue méthodiques.

2. En raison des restrictions budgétaires, le programme s'est concentré sur la qualité plutôt que sur la quantité pour ce qui est de ces résultats. Les résultats du programme pour 2008 peuvent être considérés comme une phase de transition entre les travaux pilotes préliminaires sur les questions relatives aux sciences de la vie et une base solide pour le programme plus général sur les défis mondiaux intégré dans le programme et budget révisé pour 2008-2009 afin de développer le programme des sciences de la vie. Le programme a continué de perfectionner ses résultats, à travers un processus conscient de création de boucles de rétroaction, de sorte que les projets de document ont été élaborés au moyen de consultations menées à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMPI, y compris durant les colloques de politique générale de l'OMPI, afin de renforcer leur importance et leur accessibilité.

3. L'OMPI a renforcé d'importantes relations de travail avec les organisations internationales avec lesquelles elle coopère, dont l'OMS, la FAO, l'UNESCO, la CCNUCC, le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB) et la CDB, dans le cadre du Comité interinstitutions sur la bioéthique mis en place par l'Organisation des Nations Unies. Elle a reçu des retours d'information positifs de ces partenaires ainsi que des tiers et des représentants des États membres. Elle a continué de concentrer ses efforts sur la fourniture d'informations neutres, actuelles et rigoureuses du point de vue technique et sur une analyse des politiques qui réponde aux besoins des décideurs internationaux. Une attention croissante a été accordée à la promotion du dialogue et de la coopération en matière d'amélioration des méthodes et le programme a fait preuve d'innovation en convoquant le premier colloque interdisciplinaire sur les cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans le domaine des sciences de la vie, qui encourage l'enrichissement réciproque entre les différents domaines d'action de la biotechnologie agricole, des techniques biomédicales et des techniques liées à l'environnement.

4. Par ailleurs, le programme a favorisé le dialogue politique international grâce à la consultation des parties prenantes et au renforcement des capacités des décideurs cherchant à approfondir leur connaissance des questions techniques de propriété intellectuelle relatives à leurs problèmes décisionnels. À de nombreuses occasions, des exposés sur mesure et une analyse des politiques ont été fournis sur demande à des diplomates, des fonctionnaires des organisations intergouvernementales qui coopèrent avec l'OMPI, des organismes régionaux, des étudiants du troisième cycle, des universitaires, des experts nationaux et des groupes industriels et il a contribué de manière significative à une série d'ateliers de renforcement des capacités organisés par l'OMC.

5. Le programme a permis d'explorer de nouveaux domaines de concertation sur les mesures à prendre au fur et à mesure que son mandat s'élargissait à un plus large éventail de défis mondiaux et des contributions remarquables ont été apportées dans les domaines suivants :

- la clarification et la catégorisation du groupe de questions de propriété intellectuelle liées aux changements climatiques, notamment au moyen d'exposés réalisés à la conférence de Poznań et de publications correspondantes;
- la sensibilisation à la gestion de la propriété intellectuelle dans l'intérêt général en tant que discipline à part entière revêtant une importance considérable pour ce qui est de garantir des acquis sociaux dans le domaine des sciences de la vie;
- la mise en place de réseaux et l'amélioration des méthodes utilisées pour réaliser des cartographies des brevets aux fins des politiques publiques;
- une contribution théorique à la planification des politiques régionales afin d'améliorer la recherche et la production pharmaceutiques en Afrique; et
- l'intégration de la réflexion bioéthique aux politiques en matière de propriété intellectuelle.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la capacité des responsables de l'élaboration des politiques à suivre l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie, à étudier les incidences des options de politique générale et à évaluer les domaines d'action et les perspectives en matière de propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie	Utilisation des documents de politique générale et d'autres contributions de l'OMPI dans le cadre de huit instances internationales et nationales	Des documents de politique générale et d'autres contributions de l'OMPI ont été fournis à l'OMS (à propos du virus de la grippe, de la gestion de la propriété intellectuelle, des cartographies des brevets aux fins des politiques publiques et de la Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle) au Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, à la FAO, à la CCNUCC et à l'OMC ainsi qu'à plusieurs instances nationales et à deux instances régionales en Afrique soucieuses d'améliorer l'élaboration et la production de produits pharmaceutiques au niveau local. Ces contributions comprenaient le renforcement et l'extension des partenariats existants ainsi que la création de nouveaux partenariats avec la CCNUCC concernant des techniques liées aux changements climatiques et avec le Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques (ANDI) et le Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques en Afrique de l'Union africaine.	
	Retour d'informations et impact présumé dans les débats de politique générale organisés par l'OMPI ou auxquels elle participe	S'agissant des contributions de l'OMPI, des retours d'information très positifs ont été reçus de la part de l'OMS, de la FAO, du Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, de l'Initiative de base de données sur la nutrition en Afrique et de l'Union africaine ainsi que de plusieurs ONG de la société civile, de l'industrie et de représentants des États membres.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Renforcement de la capacité des responsables de l'élaboration des politiques à suivre l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie, à étudier les incidences des options de politique générale et à évaluer les domaines d'action et les perspectives en matière de propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie</p>	<p>Demandes de contribution adressées à l'OMPI par des États membres, des organisations</p>	<p>L'OMPI a été invitée à participer à plusieurs forums académiques et de politique générale de haut niveau dans les milieux du système des Nations Unies à Genève et ailleurs, ce qui traduit une augmentation de la demande de contributions fournies par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'importance, la valeur pratique croissantes et la neutralité des travaux techniques menés par l'OMPI dans ce domaine ainsi que l'élargissement de la portée des questions étudiées de sorte que les initiatives innovatrices liées aux changements climatiques ont été bien reçues par la société civile, le grand public, les industriels et les autres parties prenantes dans des domaines tels que cartographies des brevets aux fins des politiques publiques, la bioéthique et la propriété intellectuelle et l'interaction entre le système de propriété intellectuelle et la réglementation en matière de sciences de la vie. Des retours d'information très positifs ont été reçus au sujet du travail sans précédent sur le transfert de technologie et les questions de propriété intellectuelle dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.</p>	
<p>Renforcement des échanges interactifs entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux sciences de la vie</p>	<p>Demandes de participation de l'OMPI à des débats de politique générale sur les sciences de la vie</p>	<p>L'OMPI a été invitée à fournir des contributions sur des questions de propriété intellectuelle en rapport avec les sciences de la vie, notamment par la FAO, la CCNUCC, le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique, l'OMS, l'OMC, l'Union africaine, ainsi que des instances nationales, des ONG et des universités.</p>	
	<p>Retour d'informations et impact présumé dans les débats de politique générale organisés par l'OMPI</p>	<p>Des retours d'information positifs ont été reçus de la part des partenaires de l'OMPI en matière d'élaboration des politiques, des États membres et du public représenté dans les instances d'examen des questions de politique générale mises en place par l'Organisation. Plus particulièrement, la fourniture d'informations neutres, fondées sur de solides principes techniques et d'actualité, ainsi que l'analyse politique et la mise en place d'un cadre d'échange de données d'expérience pertinentes entre les parties prenantes intéressées ont été saluées.</p>	
	<p>Renforcement de la coopération avec au moins huit partenaires en matière de concertation sur les politiques, y compris la conclusion de nouveaux partenariats</p>	<p>L'OMPI a renforcé sa coopération avec la FAO, la CNUCED, l'OMS, l'OMC, le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique et l'Union africaine grâce à l'intérêt constant qu'elle a porté aux demandes respectives de ces organismes. De nouveaux partenariats ont été mis sur pied avec la CCNUCC et l'ANDI.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales partenaires à prendre des décisions en connaissance de cause s'agissant des options pratiques concernant l'utilisation des technologies brevetées relatives aux sciences de la vie	Retour d'informations des utilisateurs des produits d'information en matière de brevets	Des informations relatives à l'utilisation et à l'incidence des brevets, ainsi que des informations directement issues du système des brevets sont de plus en plus recherchées par les États membres, les organisations intergouvernementales, les ONG et la société civile dans le cadre de l'élaboration de leur politique générale. Les travaux de l'OMPI sur les outils d'information sur les brevets ont particulièrement intéressé ses partenaires dans le domaine de l'élaboration des politiques, notamment la FAO, l'OMS, la CCNUCC et l'Union africaine, qui ont encouragé l'Organisation à les approfondir et à aller de l'avant en s'appuyant sur les résultats obtenus.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
680	345	51%

6. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 6 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Chef de programme : Narendra Sabharwal

Objectif : Renforcement des capacités des pays dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que des connaissances et de l'infrastructure propices à la réalisation des priorités en matière de développement s'articulant autour des plans nationaux dans les pays en développement et les pays les moins avancés



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle ont permis de mieux cerner les besoins en matière de politiques générales, d'institutions, de ressources humaines et d'infrastructure et de définir une approche intégrée. Une programmation par pays détaillée et des exercices d'évaluation des besoins, comprenant notamment des consultations auprès de toutes les parties intéressées, permettent de plus en plus de suivre une approche plus structurée du processus consistant à élaborer des stratégies et des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle. Ce processus suit la recommandation du Plan d'action pour le développement selon laquelle "l'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres".

2. On trouvera ci-après les principaux éléments de certaines de ces mesures dans chacune des régions :

Afrique

- Coordonner l'assistance législative en Angola, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Malawi, dans la République centrafricaine, dans la République démocratique du Congo, dans la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et aux Seychelles.
- Lancer des activités pilotes dans certains États membres de l'OAPI afin de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets et d'autres informations commerciales et techniques relatives à la propriété intellectuelle pour les institutions de recherche et les groupes industriels ainsi que le partage de cette information par ces entités.
- Numériser et indexer des documents de brevets au sein de l'ARIPO et de ses États membres afin d'échanger des données avec le système PATENTSCOPE® du PCT et d'autres services à valeur ajoutée relatifs à l'acquisition et le développement de la technologie.
- Renforcer ce processus afin de mettre en place l'instrument régional juridique pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- Mettre en place un cadre institutionnel axé sur les mesures d'incitation afin d'élargir l'éventail des bénéficiaires du système de protection du droit d'auteur en Afrique, dont les parties prenantes du secteur de l'édition et les nouveaux modèles commerciaux intersectoriels tels que la diffusion de contenus en ligne.
- Création de programmes spécialisés de renforcement des capacités s'inscrivant dans la modernisation des procédures commerciales dans le domaine de la gestion collective; des activités de pointe ont été menées en vue de mettre des règles commerciales favorisant la haute compétitivité à disposition des organismes de gestion collective et de fournir à ces derniers des outils et des solutions informatiques leur permettant d'automatiser leurs opérations.

- Facilitation de la création de nouveaux organismes de gestion collective afin de permettre aux décideurs, aux titulaires de droits et à l'industrie créative de bénéficier du système de protection du droit d'auteur.

Pays arabes

- Transfert de technologie et développement de synergies entre les instituts de recherche-développement et les industries nationales au moyen de programmes ciblés et spéciaux de formation, tels que l'atelier sur la concession de licences qui s'est tenu en Égypte et qui a remporté un succès certain, une formation en matière de rédaction de brevets et un séminaire, organisé en Tunisie, sur la propriété intellectuelle et la gestion de l'innovation, ciblant des groupes particuliers tels que les gestionnaires de la technologie, les chercheurs et les chefs d'entreprise.
- Mise en exergue du droit d'auteur et des droits connexes, concernant notamment la gestion collective.
- Une coordination accrue, plus efficace et plus durable entre les entités régionales.

Asie et Pacifique

- Initiatives visant à répondre aux besoins des pays en matière de propriété intellectuelle au moyen d'une approche fondée sur des projets qui a jeté les bases de projets soigneusement élaborés et ciblés par pays dont la mise en œuvre est prévue pour 2009, notamment au Bangladesh et en Mongolie. Ces projets, lancés en 2008, visent à renforcer la capacité institutionnelle et à mettre en valeur les ressources humaines de ces pays.
- Renforcement continu de la capacité et des connaissances des décideurs par la facilitation du dialogue et de l'échange de vues et de données d'expérience afin de permettre à ces derniers de prendre en connaissance de cause des décisions en ce qui concerne des questions de propriété intellectuelle telles que le droit d'auteur et les droits connexes dans l'industrie audiovisuelle, la relation entre la propriété intellectuelle et la gestion de marques, le rôle de la propriété intellectuelle dans l'économie innovante et la relation entre la propriété intellectuelle et les industries de la création.
- Offre de programmes de formation destinés à développer des compétences particulières permettant d'utiliser plus efficacement les systèmes de propriété intellectuelle, telles que des compétences dans les domaines de la rédaction de brevets, l'examen de brevets, l'informatique et l'application des droits de propriété intellectuelle.
- Lancement d'études par pays sur l'incidence qu'ont les industries fondées sur le droit d'auteur sur l'économie nationale au Bhoutan, au Brunéi Darussalam, en Chine, en Malaisie, au Pakistan et en Thaïlande.
- Production d'outils de propriété intellectuelle tels qu'un CD-ROM présentant une feuille de route détaillée destinée à faciliter l'établissement des organismes de gestion collective dans les pays en développement; des modules d'analyse des portefeuilles de brevets; des documentaires courts (DVD) sur des exemples de réussite dans le domaine de la propriété intellectuelle qui seront finalement utilisés pour mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle au moyen d'histoires vécues.
- Lancement de six émissions de télévision destinées à sensibiliser le public à l'importance des droits de propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique de Sri Lanka;
- Compilation de cas de jurisprudence relatifs au droit d'auteur en musique.

Pays d'Amérique latine et des Caraïbes

- Dans la région, le rôle de la propriété intellectuelle au service du développement économique a été globalement mieux compris, ce qui s'est traduit par l'inclusion de la propriété intellectuelle dans les politiques publiques nationales comme celles de la science, de la technologie et de l'innovation, de la santé publique et du commerce et de

l'investissement. Des organisations intergouvernementales, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), l'ALADI, l'Organisation du traité de coopération amazonien (OTCA) et le CAN ont intégré la propriété intellectuelle à leur programme de travail.

- Poursuite de la modernisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle dans la région, comprenant notamment la formulation et la modélisation du cadre juridique régional pour l'administration de la recherche et de l'examen en matière de brevets et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans la région des Caraïbes.
- Renforcement des capacités institutionnelles des institutions de la propriété intellectuelle par la conception et la mise en œuvre d'améliorations apportées à la gestion des procédures d'octroi de droits à l'aide de techniques de l'information, de nouveaux outils tels que des manuels et les pratiques recommandées, la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'administration de la propriété intellectuelle et de l'application des droits de propriété intellectuelle et la promotion de la coopération horizontale dans les offices de propriété intellectuelle de la région. Ces efforts ont eu pour effet d'améliorer la qualité des opérations relatives aux brevets, aux marques et au droit d'auteur effectuées par plusieurs offices.
- Poursuite de la coopération avec les fédérations d'industries, les chambres de commerce, les universités et les instituts de recherche et les PME, créant des liens étroits et la mise au point d'outils de gestion et d'exploitation d'actifs de propriété intellectuelle. Un projet de guide et de méthodologie pour la création et la mise en place d'un groupe de gestion de la propriété intellectuelle pour les universités de la région a été élaboré et est en attente de validation tandis que trois programmes de formation à l'intention des gestionnaires de la technologie, des chercheurs et des chefs d'entreprise dans le domaine de la rédaction des brevets et de la concession de licences de technologie ont été achevés pendant cette période.
- Réalisation d'études sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur et les droits connexes au développement économique de la Colombie, du Mexique et de la Jamaïque et lancement d'études analogues au Pérou et au Panama.
- Poursuite de l'assistance à certains pays en ce qui concerne le placement de produits et de services nationaux sur les marchés nationaux et internationaux, une attention particulière étant accordée à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle dans l'agro-industrie, l'édition et la mode.

Pays les moins avancés (PMA)

- Adoption d'une nouvelle conception qui demandait aux participants de deux manifestations interrégionales de formation à l'intention des PMA d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de propriété intellectuelle ciblés par pays en exploitant les connaissances tirées de la formation et en les adaptant aux besoins et aux priorités d'un domaine choisi de la propriété intellectuelle dans leur propre pays. Au total, 21 propositions de projet ont été formulées et appliquées dans le but de concrétiser les effets pratiques positifs de la propriété intellectuelle sur le développement durable dans les PMA.
- Activités menées afin d'élaborer des documents d'information personnalisés, ciblés par pays qui permettront aux parties prenantes concernées d'utiliser plus efficacement les outils de propriété intellectuelle pour atteindre leurs objectifs organisationnels. À cet égard, des experts locaux se sont consacrés à la rédaction de chapitres nationaux sur les mécanismes législatifs, réglementaires et institutionnels à l'appui de la concession de licences d'exploitation de techniques.
- Accomplissement de nouveaux progrès é travers la finalisation de deux projets d'études nationales sur le recensement, la protection et l'évaluation des expressions culturelles traditionnelles de deux PMA choisis. Ces deux études approfondies, les premières en leur genre dans les PMA, contribueront à renforcer les capacités de ces derniers en matière de protection, de promotion et d'exploitation de leurs actifs culturels traditionnels.

- En Éthiopie, à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, une manifestation publique de haut niveau a été organisée et plus de 150 invités y ont assisté à la remise d'un prix spécial de l'innovation par le président éthiopien. Au Soudan, plus de 100 participants ont célébré, en présence d'un ministre, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Avis législatifs et juridiques

- Poursuite des travaux en vue de soutenir la modernisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle des membres de l'OMPI, des traités qu'elle administre et de l'Organisation mondiale du commerce (en ce qui concerne l'Accord sur les ADPIC).
- Fourniture d'une assistance législative et juridique sur demande dans le but d'aider les gouvernements à réaliser leurs objectifs de politique générale définis en matière de propriété intellectuelle dans le cadre plus large de leurs objectifs nationaux de développement, y compris la mise en œuvre, sur les plans législatif et réglementaire, des engagements aux niveaux bilatéral et multilatéral, et de tirer parti des options et flexibilités juridiques offertes en vertu de l'Accord sur les ADPIC et des traités administrés par l'OMPI.
- Des conseils juridiques, des observations et des projets de loi ont été fournis en réponse aux demandes émanant des administrations des pays suivants : Afghanistan, Andorre, Angola, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Colombie, Costa Rica, Djibouti, El Salvador, Équateur, Grenade, Honduras, Liban, Maldives, îles Marshall, Nicaragua, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles, Thaïlande, Turkménistan et Uruguay. Des missions consultatives ont été effectuées en Afghanistan, au Pakistan, au Pérou, au Rwanda et en Uruguay, principalement en vue d'examiner avec les autorités gouvernementales les législations nouvelles ou révisées ou de se pencher sur des aspects précis du droit de la propriété intellectuelle, en particulier la protection des œuvres au titre du droit d'auteur et des droits connexes, les secrets commerciaux et les données d'essais, les marques et les indications géographiques.
- Des conseils législatifs ont été donnés en particulier sur le droit d'auteur et les droits connexes de façon à aider à l'actualisation des lois afin de les rendre conformes aux normes internationales. L'OMPI a formulé des observations afin de modifier et de moderniser les textes de loi en vigueur ou afin d'en rédiger de nouveau en réponse aux demandes émanant des pays suivants : Afghanistan, Angola, Bhoutan, El Salvador, Grenade, Maldives, îles Marshall, Panama, Paraguay, Rwanda, Seychelles et Uruguay.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



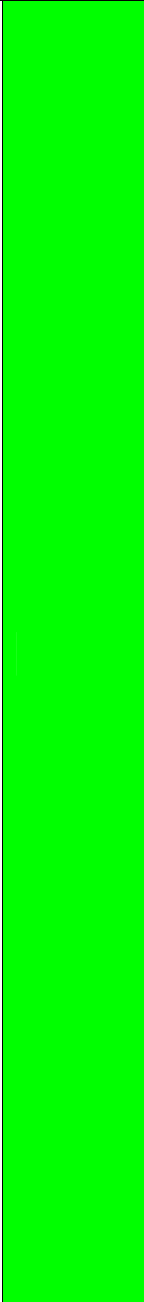
Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Programmes nationaux de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle s'articulant autour des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement propres à chaque pays	Quelque 20 à 25 pays dotés de programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle tenant compte de leurs plans de développement nationaux	<p>Afrique : des stratégies de propriété intellectuelle et des plans de développement de la propriété intellectuelle sont en cours d'élaboration dans les pays suivants : Botswana, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Libéria, Malawi, Maurice, République démocratique du Congo Rwanda, Tanzanie et Zambie</p> <p>Pays arabes : des plans d'action nationaux en faveur de la propriété intellectuelle sont en cours de développement dans les pays suivants : Maroc, Oman et Tunisie</p> <p>Asie et Pacifique (ASPAC) : des programmes nationaux de renforcement des capacités ont été menés à bien ou lancés en 2008 dans les pays suivants : Afghanistan, Bhoutan, Bangladesh, Inde, Philippines, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Viet Nam.</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : l'élaboration de stratégies, de plans et de politiques générales en matière de propriété intellectuelle sur le plan national a commencé dans les pays suivants : Barbade, Brésil, Colombie, Jamaïque et Uruguay. Des programmes nationaux de renforcement des capacités ont été mis en œuvre au Pérou et au Costa Rica.</p> <p>Pays les moins avancés (PMA) : des programmes de formation professionnelle pour le Cambodge en rapport avec le Centre cambodgien de l'innovation et de la créativité (CICC); et en Éthiopie en rapport avec le Centre éthiopien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle (EIPASIC).</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Infrastructures et institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services efficaces et conviviaux grâce au renforcement des capacités administratives et en matière de gestion</p>	<p>Quelque 20 à 25 pays disposant d'une infrastructure modernisée de propriété intellectuelle, y compris des méthodes de travail actualisées et des activités rationalisées en ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle</p>	<p>Afrique : des outils et des méthodes modernes ont été fournis aux pays ci-après afin de leur permettre d'améliorer la prestation de services et l'efficacité de leurs institutions de propriété intellectuelle : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Togo et Zambie.</p> <p>Pays arabes : un plan d'action régional en faveur des systèmes d'automatisation pour les offices de la propriété intellectuelle dans les pays arabes a été élaboré à la suite d'une réunion régionale au Caire (Égypte) afin d'établir une feuille de route destinée à moderniser et à améliorer la prestation de services des offices de la propriété intellectuelle de la région.</p> <p>ASPAC : le Bhoutan, le Cambodge, les Maldives, le Pakistan, la République démocratique populaire lao et Sri Lanka ont reçu une assistance concernant les projets de modernisation de leur office de la propriété intellectuelle sous forme de projets nationaux et de diverses formes d'assistance. L'installation des logiciels IPAS au Cambodge, dans la République démocratique populaire lao, au Bhoutan, au Pakistan et à Sri Lanka a renforcé les capacités des institutions de propriété intellectuelle de ces pays.</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : modernisation des opérations commerciales des offices de propriété intellectuelle dans la République dominicaine, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, au Pérou et en Uruguay par un expert régional sur l'automatisation.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Infrastructures et institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services efficaces et conviviaux grâce au renforcement des capacités administratives et en matière de gestion</p>	<p>Quelque 20 à 25 pays disposant de centres efficaces d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle</p>	<p>Afrique : WIPOCOS a été déployé en Afrique du Sud, au Kenya, au Togo, en Zambie et au Zimbabwe dans le cadre du renforcement de l'infrastructure de gestion collective du droit d'auteur; lancement du Southern and Eastern Africa Copyright Network.</p> <p>ASPAC : une assistance a été fournie à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à la Mongolie pour l'établissement d'un centre national d'information et de services en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>PMA : lancement de deux centres : 1) le Centre cambodgien de l'innovation et de la créativité, qui a lancé ses services de sensibilisation; et 2) le Centre éthiopien d'information et de conseil en matière de propriété intellectuelle, aux services duquel 1067 clients ont, jusqu'à présent, fait appel.</p>	
<p>Législation nationale sur la propriété intellectuelle adaptée aux priorités nationales en matière de développement ainsi qu'aux traités et accords internationaux dans ce domaine</p>	<p>Quelque 15 à 20 pays disposant d'une législation et de règlements actualisés en matière de propriété intellectuelle</p>	<p>Au total, 28 pays, six d'Afrique, sept de la région Asie/Pacifique, 12 d'Amérique latine et des Caraïbes et un pays arabe, ont reçu des conseils législatifs ou juridiques en rapport avec la modernisation ou l'application de leurs lois en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>La procédure législative et le moment choisi pour l'adoption et la promulgation de lois par les pays bénéficiant d'une aide dans le domaine législatif, ainsi que la communication à l'OMPI des informations y relatives restent une prérogative des États membres.</p> <p>Si elle représente un volume de travail considérable pour le Secrétariat, tant sur le plan qualitatif qu'au regard de la quantité, cette activité, telle qu'elle est définie dans l'indicateur, est en cours d'exécution et ne peut pas être évaluée à ce stade.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Partenariats nationaux entre les secteurs public et privé en vue de favoriser une plus grande utilisation des systèmes de propriété intellectuelle	Quelque 15 pays dans lesquels existent des partenariats entre secteurs public et privé aux fins du développement et du renforcement de la propriété intellectuelle	<p>Plusieurs manifestations nationales et régionales ont été organisées pour faciliter l'interaction entre les organisations des secteurs public et privé dans différents pays (Argentine, Brésil, Chili, Côte d'Ivoire, Colombie, Indonésie, Grenade, Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nigéria, Paraguay, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sri Lanka) ciblées sur des secteurs précis, tels que l'industrie du livre et de l'édition, les industries cinématographique et musicale, la presse, la santé et le secteur pharmaceutique, les PME, l'agro-industrie, l'industrie du logiciel, les universités, les centres de recherche et les industries de la création en général.</p> <p>En Indonésie, une déclaration a été faite afin d'instituer une organisation nationale de gestion des droits reprographiques lors d'un séminaire national de l'OMPI sur la protection des droits reprographiques.</p> <p>Au Maroc, un accord de partenariat spécial entre l'Association des femmes chefs d'entreprises et l'Office marocain de la propriété industrielle a été signé.</p> <p>Élaboration d'un guide pour la création, la gestion et le développement d'un office de transfert de technologie en Amérique latine destiné à servir d'instrument permettant de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé aux fins de l'utilisation de la propriété intellectuelle.</p>	
Coopération régionale accrue aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement des infrastructures	Au moins un programme régional ou sous-régional de renforcement des capacités et de développement des infrastructures élaboré dans le cadre d'une coopération horizontale dans chaque région	<p>Afrique : deuxième forum sur la coopération avec les pays lusophones auquel ont participé l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et Sao Tomé-et-Principe; lancement d'activités pilotes dans certains États membres de l'OAPI afin de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets et d'autres informations commerciales et techniques relatives à la propriété intellectuelle pour les instituts de recherche et les groupes industriels ainsi que le partage de cette information par ces entités; lancement du projet de numérisation des documents de l'ARIPO pour le système PATENTSCOPE[®], un projet pilote d'échange de données électroniques; et rédaction d'un protocole de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Coopération régionale accrue aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement des infrastructures</p>	<p>(suite)</p> <p>Au moins un programme régional ou sous-régional de renforcement des capacités et de développement des infrastructures élaboré dans le cadre d'une coopération horizontale dans chaque région</p>	<p>Pays arabes : un plan d'action régional en faveur des systèmes d'automatisation pour les offices de la propriété intellectuelle dans les pays arabes a été élaboré à la suite d'une réunion régionale sur les technologies de l'information au Caire; examen d'une possible approche régionale de la protection des indications géographiques dans les pays arabes à la suite d'un séminaire sous-régional de l'OMPI sur les indications géographiques, qui s'est tenu dans la République arabe syrienne en août 2008.</p> <p>ASPAC : une série d'ateliers de renforcement des capacités relatives à l'arbitrage et à la médiation des litiges de propriété intellectuelle ainsi qu'au Protocole de Madrid à l'intention des pays de l'ANASE; des ateliers régionaux de renforcement des capacités dans les domaines de la propriété intellectuelle et des politiques en matière de concurrence, des plans de développement de la propriété intellectuelle et du rôle de cette dernière dans l'économie innovante et la rédaction de demandes de brevet.</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : élaboration d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un système régional d'administration des brevets dans les Caraïbes; poursuite du projet LATIPAT en coopération avec l'OEPM et l'OEB.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
40 665	17 228	42%

3. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 7 : Certains pays d'Europe ou d'Asie

Chef de programme : Narendra Sabharwal

Objectif : Capacité renforcée et durable de certains pays d'Europe et d'Asie à mettre efficacement le système de la propriété intellectuelle au service de la réalisation de leurs objectifs de développement.



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'OMPI a aidé les pays concernés à renforcer leurs capacités, à mettre en place une base de connaissances et une infrastructure institutionnelle conformes à leurs priorités et à leurs plans nationaux en matière de développement, et a commencé à leur apporter une assistance dans l'élaboration de stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI a intensifié sa coopération avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et les a aidés à développer et à moderniser leurs systèmes de propriété intellectuelle conformément à leurs priorités et à leurs plans nationaux de développement. En ce qui concerne les pays d'Europe centrale et les États baltes, l'OMPI a continué d'aider ces pays à moderniser et à mettre en conformité leur environnement juridique administratif, y compris leurs infrastructures de propriété intellectuelle.

2. En 2008, l'accent a été mis sur les activités entreprises dans le cadre de l'assistance technique et du renforcement des capacités, de la mise en valeur des ressources humaines, de la sensibilisation ainsi que de la coopération régionale et internationale sur la base des stratégies suivantes :

i) promotion plus poussée de la propriété intellectuelle, compte tenu des différents niveaux de développement économique, social et culturel ainsi que des différents niveaux d'infrastructures de propriété intellectuelle existantes;

ii) maintien de la coopération relative à la création de capacités nationales, d'une base de connaissances pertinente et d'une infrastructure, en vue de favoriser l'élaboration de stratégies des droits de propriété intellectuelle et leur inclusion dans les plans nationaux de développement;

iii) mise au point d'outils et de conseils appropriés en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des conditions propres aux pays à économie en transition, de leurs besoins et de leurs problèmes spécifiques, en tirant parti de l'expérience acquise au travers de la réalisation d'activités liées à la propriété intellectuelle.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement des capacités nationales en matière de propriété intellectuelle en tenant compte des stratégies et plans de développement nationaux	Une dizaine de pays disposant de programmes nationaux de renforcement des capacités et de stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle tenant compte des plans de développement nationaux	<p>Activités en cours dans les pays suivants : Bélarus, Estonie, Fédération de Russie, Lettonie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.</p> <p>Élaboration de lignes directrices pour la stratégie et les plans nationaux en matière de propriété intellectuelle et ouverture d'un office de la propriété intellectuelle au Monténégro.</p> <p>Données selon l'indicateur à fournir à la fin de l'exercice 2008-2009.</p>	
Institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services plus efficaces et conviviaux	Une vingtaine de pays dotés d'une infrastructure modernisée de propriété intellectuelle et de services de gestion perfectionnés, y compris de nouvelles méthodes de travail actualisées, et une automatisation des opérations des offices de propriété intellectuelle	Activités en cours. Aucune donnée relative à l'exécution disponible à ce stade.	
	Une vingtaine de pays dotés des centres efficaces d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle	<p>Quelque 13 pays ont amélioré la capacité de leurs centres de propriété intellectuelle à fournir les informations et les services nécessaires aux utilisateurs actuels et potentiels du système de la propriété intellectuelle, à savoir : Bélarus, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Ukraine.</p> <p>Poursuite de la modernisation des centres d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle dans les pays suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.</p>	
Capacité accrue des spécialistes en propriété intellectuelle	Une dizaine de pays disposant de programmes de formation en matière de propriété intellectuelle destinés aux spécialistes	Programmes de formation organisés à l'intention des spécialistes en propriété intellectuelle dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Fédération de Russie Kirghizistan, Lituanie et Moldova.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Législation nationale sur la propriété intellectuelle adaptée aux traités et accords internationaux sur la propriété intellectuelle et conforme aux priorités nationales en matière de propriété intellectuelle	Quelque 25 pays disposant d'une législation et de règlements actualisés en matière de propriété intellectuelle	11 pays ont modifié – ou prévoient de modifier – leur législation nationale en vue de la rendre compatible avec les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et les plans nationaux de développement.	
Partenariats nationaux entre les secteurs public et privé en vue de favoriser une plus grande utilisation des systèmes de propriété intellectuelle	Quelque trois à cinq pays dans lesquels existent des partenariats entre secteurs public et privé aux fins du développement et du renforcement de la propriété intellectuelle	Des partenariats entre les secteurs public et privé ont été mis en place dans les pays suivants : Fédération de Russie, Lettonie, Pologne, Roumanie, et Ukraine. Participation des secteurs public et privé dans des activités telles que : module international de formation sur les indications géographiques en coopération avec GMR Innovation France, l'INAO et AGRIDEA; séminaire national sur la gestion du droit d'auteur et la gestion collective du droit d'auteur en coopération avec la CISAC à Minsk; séminaire sous-régional organisé par l'OMPI et IFRRO sur le droit d'auteur et les droits connexes ainsi que sur la gestion collective du droit d'auteur à Bucarest; séminaire national sur les PME à Tallinn, et conférence nationale sur les innovations dans la bio-industrie à Gdynia, Pologne.	
Renforcement de la coopération régionale et de l'échange de données d'expérience dans les différents pays de la région	Incorporation des meilleures pratiques régionales dans les politiques de propriété intellectuelle de trois à cinq pays	Des activités ont commencé avec les outils élaborés par l'OMPI en vue de faciliter l'échange d'expériences et de meilleures pratiques et conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays de la région. Quatre pays (Fédération de Russie, Hongrie, Pologne et Serbie) ont commencé à incorporer les meilleures pratiques de la région dans leurs politiques de propriété intellectuelle dans le prolongement des études réalisées telles que l'étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le monde académique et l'innovation à un stade précoce dans les pays en transition, l'étude sur les caractéristiques particulières des systèmes de droit d'auteur dans les pays en transition et les Recommandations relatives au renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises (PME) novatrices dans la Communauté des États indépendants (CEI).	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
5 444	2 056	38%

3. Les dépenses engagées vers la fin de 2008 s'élevaient à 38% du budget biennal. Cela était essentiellement dû aux dépenses de personnel. Les postes de la catégorie P du programme n'ont pas été pourvus en raison de retards dans la procédure de recrutement. Une fois ces postes pourvus en 2009, il sera possible de mener davantage de projets à bien, ce qui accroîtra les dépenses dans d'autres domaines que le personnel. Les dépenses totales devraient être proches des estimations budgétaires vers la fin de l'exercice.

PROGRAMME 8 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle**Chef de programme :** Narendra Sabharwal**Objectif :** Renforcement de l'efficacité des activités d'enregistrement des titres de propriété intellectuelle et amélioration des services fournis par les institutions de propriété intellectuelle à leurs parties prenantes**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En 2008, le programme a fourni des services de modernisation aux institutions de propriété intellectuelle¹ de 45 pays répartis dans l'ensemble des régions, dont 16 faisaient partie des pays les moins avancés, 25 étaient des pays en développement et quatre des pays dont l'économie était en transition. En outre, deux institutions de propriété intellectuelle régionales d'Afrique, l'ARIPO et l'OAPI, ont reçu un appui à leurs projets de modernisation. Le programme a également consisté en trois séminaires régionaux axés sur les principaux aspects de l'automatisation, la formation et l'échange d'expériences nationales et de meilleures pratiques. Les pays bénéficiaires de l'aide étaient aussi bien des pays qui réalisaient pour la première fois des projets de modernisation que des pays avec des projets de modernisation déjà en cours, à des stades différents. Pour parvenir aux résultats escomptés et réussir à répondre aux attentes des institutions de propriété intellectuelle inégales en termes de développement, d'infrastructures, de compétences et de ressources, l'assistance du programme comprenait une large gamme de services de modernisation, tels que : conseils et orientations techniques; évaluation des besoins; simplification des opérations; installation d'éléments d'automatisation personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des pays; création de bases de données nationales en matière de propriété intellectuelle; formation approfondie du personnel des institutions de propriété intellectuelle et transfert de connaissances à leurs responsables techniques; suivi et évaluations d'impact postérieures à l'installation; et communication électronique en relation avec les traités de l'OMPI. La formation a représenté 50% des activités du programme et a été décisive pour atteindre les résultats désirés.

2. Un des succès a été l'exécution, au Costa Rica, d'un projet d'automatisation utilisant la nouvelle version disponible sur le Web du système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI (IPAS) pour les marques. Cette réalisation a représenté un grand pas en avant à la fois pour l'institution de propriété intellectuelle du Costa Rica ainsi que pour l'OMPI car elle impliquait des méthodes, des outils et des systèmes récemment perfectionnés dont il sera maintenant fait usage dans les projets futurs.

3. Une évaluation externe a été effectuée sur l'aide en matière d'automatisation fournie par le programme à l'institut de la propriété intellectuelle du Kenya. Elle a montré que l'automatisation avait eu des effets très positifs et s'était traduite par plusieurs améliorations dans le fonctionnement de l'institut, telles que : efficacité de la gestion administrative; rattrapage du retard par un traitement plus rapide des demandes déposées; intégrité renforcée des recherches; économies de temps et d'argent pour les publications au Journal officiel et les avis; et accès aux bases de données. Le rapport d'évaluation a également mis en évidence les problèmes à résoudre et présenté des recommandations sur de possibles améliorations.

4. Afin de parvenir aux résultats escomptés et de manière suivie, le programme a continué d'améliorer son approche, ses services, ses outils et ses systèmes sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des résultats de l'évaluation et du retour d'information des pays.

¹ Les institutions de propriété intellectuelle comprennent les offices de propriété intellectuelle et les sociétés de gestion collective.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Modernisation des procédures administratives des institutions de propriété intellectuelle	Dans 44 offices de propriété intellectuelle (14 nouveaux et 30 déjà existants) : <ul style="list-style-type: none"> création de bases de données nationales de propriété intellectuelle (par exemple, sur les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels) grâce à la numérisation des documents sur papier réduction du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle accélération du traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle 	Dans 37 offices de propriété intellectuelle : <ul style="list-style-type: none"> création de bases de données nationales de propriété intellectuelle (par exemple sur les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels) grâce à la numérisation des documents sur papier réduction du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle accélération du traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle 	
	Dans 20 organismes de gestion collective (12 nouveaux et huit déjà existants) <ul style="list-style-type: none"> création de bases de données nationales (par exemple, sur les œuvres musicales, les auteurs etc.) grâce à la numérisation des documents sur papier réduction du retard accumulé dans les travaux 	Dans huit organismes de gestion collective : <ul style="list-style-type: none"> création de bases de données nationales (par exemple, sur les œuvres musicales, les auteurs etc.) grâce à la numérisation des documents sur papier réduction du retard accumulé dans les travaux 	
Fournitures aux offices de propriété intellectuelle de moyens d'accès électronique aux traités administrés par l'OMPI	Gain de temps et réalisation d'économies pour 15 offices de propriété intellectuelle grâce au traitement des demandes dans le cadre du système de Madrid par l'intermédiaire de moyens de communication électronique directs avec les systèmes de l'OMPI	Gain de temps et réalisation d'économies pour huit offices de propriété intellectuelle grâce au traitement des demandes dans le cadre du système de Madrid par l'intermédiaire de moyens de communication électronique directs avec les systèmes de l'OMPI	
	Affichage d'hyperliens vers des informations sur les brevets émanant des offices de propriété intellectuelle sur la page consacrée à PATENTSCOPE® sur le site Web de l'OMPI (nombre effectif en fonction de la disponibilité et de la qualité des informations)	Affichage d'hyperliens vers des informations sur les brevets émanant des offices de propriété intellectuelle sur la page consacrée à PATENTSCOPE® sur le site Web de l'OMPI (sur trois pays, opérationnel dans un et en période d'essai dans deux)	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
4 795	2 269	47%

5. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 9 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes**Chef de programme :** Michael Keplinger**Objectif :** Capacité renforcée à gérer collectivement le droit d'auteur et les droits connexes**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. Les activités au titre du programme ont été menées en étroite coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI et en coordination avec des ONG partenaires, telle que la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) ainsi que le Conseil des sociétés pour l'administration des droits des artistes-interprètes (SCAPR) et l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO-ARTIS). Les accords passés avec ces organismes ces dernières années ont facilité l'échange d'informations, l'organisation de programmes de formation, la création et le renforcement d'organismes de gestion collective dans le monde entier, ainsi qu'une approche rationnelle de la coopération destinée à éviter le chevauchement d'activités et à accroître le soutien mutuel pour obtenir de meilleurs résultats.

2. En 2008, le programme a donné suite autant que possible au grand nombre de demandes exprimées par les États membres, dans la limite des ressources disponibles. Des exemples d'activités menées en vertu du programme en 2008 sont présentés ci-après :

- une conférence sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes en Europe a eu lieu à Bruxelles au mois de novembre 2008. Cette conférence a connu un grand succès, réunissant plus de 400 participants venus d'Europe mais aussi de toutes les régions du monde. Elle a été organisée en coopération avec le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (GESAC), AEPO-ARTIS et la CISAC, et elle fait partie d'une série de conférences régionales organisées par l'OMPI en vue de définir une approche globale concernant l'évolution des politiques liées à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le monde. La conférence portait sur les aspects pertinents de la gestion des droits compte tenu de la complexité actuelle du marché et de l'environnement technique. Elle a été l'occasion d'évaluer l'évolution et les enjeux récents des techniques numériques et, entre autres, les améliorations apportées à l'exercice et à la gestion des droits par un certain nombre d'organismes de gestion collective dans le monde, et notamment en Europe.
- des réunions nationales et régionales ont été organisées au Guatemala et au Mexique dans le but de renforcer la protection des artistes des arts visuels et la gestion de leurs droits.
- l'OMPI a pris une part active au Séminaire international sur le droit d'auteur organisé à Rio de Janeiro ainsi qu'au quatrième Congrès international de l'Association brésilienne du droit d'auteur (ABDA) qui s'est tenu à Sao Paulo, l'un et l'autre en octobre 2008.
- cours de formation organisés en novembre 2008 en Argentine et à Santiago de Chili, consacrés principalement aux droits et à la protection des interprètes ou exécutants, et dont les participants venaient des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.
- contributions selon que de besoin à l'activité des bureaux régionaux de l'OMPI au niveau national, régional ou sous-régional dans le cadre de réunions sur le droit d'auteur et les droits connexes, au cours desquelles la gestion collective occupait une place centrale. (On trouvera dans les rapports des bureaux régionaux de l'OMPI des informations sur ces réunions.)

- participation à une équipe d'experts de l'OMPI pour examiner et faire évoluer le logiciel WIPOCOS (précédemment appelé AFRICOS) et étudier ses conditions d'installation et de fonctionnement.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Création de nouveaux organismes de gestion collective	Mise en place de cinq nouveaux organismes de gestion collective	Aucun organisme de gestion collective créé dans le domaine de la musique. Un organisme de gestion des droits de reproduction (RRO) a été créé en Indonésie en collaboration avec l'IFRRO et le bureau africain de l'OMPI	
Amélioration du fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes existants, y compris intégration des technologies numériques dans leurs activités	Nombre d'organismes de gestion collective ayant mis en place des techniques numériques efficaces de gestion des droits	Cinq organismes de gestion des droits, en Afrique du Sud, au Kenya, au Niger, au Togo et au Zimbabwe, ont mis en place des techniques numériques efficaces aux fins de la gestion des droits. Ils ont bénéficié de la coopération avec le Bureau africain de l'OMPI.	
Renforcement de la coopération avec les institutions partenaires compétentes	Un nouvel accord de coopération et renforcement des comités de travail mixtes existants	Aucun nouvel accord de coopération n'a été signé. Des discussions préparatoires ont été tenues avec la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) à cette fin. L'OMPI a tenu des réunions dans le cadre de comités de travail mixtes respectivement avec la CISAC et l'IFRRO.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
1 736	840	48%

3. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle**Chef de programme :** Michael Keplinger**Objectif :** Renforcement de la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle aux fins du développement social et économique et de la protection des consommateurs, et débats politiques éclairés au niveau international**I. RESUME ANALYTIQUE**

1. Le programme a continué de jouir d'une reconnaissance grandissante grâce à la part qu'il prend à la coordination des activités en rapport avec l'application des droits au niveau national, régional et international, et ce en dépit d'une grave insuffisance de ressources humaines.

2. Le quatrième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage qui s'est tenu à Dubaï, conjointement organisé par l'OMPI, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et des organisations du secteur privé, a eu un écho positif dans la presse au début de l'année 2008. Ce congrès a contribué à mettre évidence que l'application des droits de propriété intellectuelle est un problème commun de nature mondiale et il a une nouvelle fois souligné la nécessité d'instaurer des coopérations à tous les niveaux pour combattre les phénomènes croissants de la contrefaçon et du piratage. D'autres points forts de l'année 2008 sont présentés ci-après :

- émergence d'un consensus sur le thème de la prochaine réunion du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) prévue en 2009.
- assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif sur les questions relatives à l'application des droits afin d'aider les États membres à mettre en place des systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle efficaces au niveau national, sous-régional et régional, conformément aux demandes exprimées par quatre États membres.
- vingt-deux cours de formation sur l'application de la propriété intellectuelle. Ces activités comprenaient également des discussions approfondies sur l'établissement et la mise en œuvre d'une coopération stratégique entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux dans le but de renforcer l'efficacité des systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle. De telles activités étaient pour l'essentiel liées aux programmes 6, 7 et 11, et elles ouvraient la voie à une coopération accrue avec le fonds fiduciaire du Japon, qui s'est notamment traduite en 2008 par la tenue à Tokyo de deux cours de formation régionaux sur l'application des droits.
- établissement d'un fonds fiduciaire de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) qui, en 2008, a financé quatre ateliers de formation régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle – organisés en collaboration avec l'USPTO – en Égypte, en Afrique du Sud, au Pérou et en Bulgarie.
- commande d'une étude sur la dissimulation de l'origine de produits dans les îles pacifiques en vue de déterminer les besoins en assistance technique des pays membres du Conseil de l'Asie et du Pacifique. Les conclusions de l'étude ont été présentées lors d'une réunion régionale organisée à Bangkok sous l'égide de l'OMPI et du fonds fiduciaire japonais et, par la suite, dans plusieurs ateliers où ce sujet était abordé.
- mise à jour de la première édition de l'ouvrage intitulé "The Enforcement of IP Rights : A Casebook", établi par un haut fonctionnaire du corps judiciaire d'Afrique du Sud. La deuxième édition, qui incluait la jurisprudence dans les pays aussi bien de common law que de droit civil, élargissait la portée de l'ouvrage en tant qu'outil de renforcement des capacités dans les activités de formation. Un ouvrage français de jurisprudence a été publié en 2007 et l'OMPI a demandé à un expert du Mexique de préparer un ouvrage de jurisprudence espagnol sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans les pays de droit civil de la région ibéro-américaine.

- coopération étendue avec d'autres organismes internationaux : coopération permanente avec l'OMS dans le cadre du Groupe de travail international de lutte contre les contrefaçons de médicaments (IMPACT) et en matière de renforcement des capacités; coopération avec la Commission européenne dans son action contre la contrefaçon; contribution, en qualité d'observateur, aux délibérations du groupe d'experts du G8 sur la propriété intellectuelle sur l'assistance technique dans le domaine de l'application de la propriété intellectuelle; coopération avec Interpol dans le cadre de la Conférence internationale sur la criminalité en matière de propriété intellectuelle qui s'est tenue à Halifax et de deux réunions du Groupe d'action d'Interpol sur la criminalité liée à la propriété intellectuelle; coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en particulier dans le cadre de son étude sur l'impact économique de la contrefaçon et du piratage, et avec le IPR Business Partnership pour la promotion de partenariats privés dans la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle; participation à la deuxième conférence annuelle sur la protection des marques; participation au dialogue sur le développement durable sous l'égide de la CNUCED/ICTSD.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Mise en œuvre de systèmes efficaces d'application des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national, sous régional et régional	Définition de stratégies d'application des droits de propriété intellectuelle dans six États membres ou sous-régions impliquant les différentes parties prenantes	Cinq États membres se sont dotés de stratégies d'application des droits. Une stratégie d'application des droits a été adoptée dans une sous-région.	
	Nouveau cadre législatif ou actualisation de celui-ci aux fins d'une application efficace des droits de propriété intellectuelle dans quatre États membres	L'OMPI a apporté une aide dans le domaine de la législation sur l'application des droits à quatre États membres à leur demande. En raison de la procédure législative, ces lois n'ont pas encore été promulguées. La procédure législative et le moment choisi pour l'adoption et la promulgation de lois par les pays bénéficiant d'une aide dans le domaine législatif, ainsi que la communication à l'OMPI des informations y relatives restent une prérogative des États membres. Si elle représente un volume de travail considérable pour le Secrétariat, tant sur le plan qualitatif qu'au regard de la quantité, cette activité, telle qu'elle est définie dans l'indicateur, est en cours d'exécution et ne peut pas être évaluée à ce stade.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Établissement d'un dialogue constructif et équilibré dans le domaine des politiques internationales	Recensement, dans le cadre des travaux du Comité consultatif sur l'application des droits, de questions d'intérêt commun au niveau mondial en matière de propriété intellectuelle, avec pour résultats des conclusions du président acceptées de tous	Le Comité consultatif sur l'application des droits ne s'est pas réuni en 2008, mais un consensus a été trouvé sur le thème de la prochaine session du comité qui aura lieu en 2009	
	Renforcement des partenariats stratégiques grâce à des activités conjointes nouvelles, notamment sous la forme de projets spéciaux, avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales	L'OMPI a continué à être invitée par des organisations partenaires stratégiques, principalement l'OMC, Interpol, l'Union européenne, la CCI, l'OCDE, le Groupe d'experts du G8 sur la propriété intellectuelle, la CEE/ONU, le Groupe d'action Interpol contre la criminalité de la propriété intellectuelle (GAICPI) et la CNUCED/ICTSD, à participer à des initiatives conjointes. Cela s'est traduit par la réalisation de 12 missions et 22 missions de formation touchant aux questions de fond dans le cadre de ces activités conjointes. Un accord de principe a été signé avec la CEE/ONU.	
Renforcement de la capacité du corps judiciaire et des fonctionnaires chargés de l'application des droits de traiter les questions d'application	Renforcement des mesures à la frontière et de l'efficacité des mesures d'application des droits dans huit États membres avec l'aide des fonctionnaires des douanes et de la police	Augmentation des prises effectuées par l'administration des douanes dans un nombre significatif de pays en développement grâce aux programmes de formation régionaux et à la coopération avec les titulaires de droits; augmentation des litiges et des jugements sur la propriété intellectuelle; et prise de conscience accrue, en particulier dans les pays de common law les moins développés ne disposant pas d'une législation suffisante en matière de propriété intellectuelle, que les dispositions d'autres lois (comme la loi sur les marques de produits, la loi sur les désignations commerciales, les règlements sur les poids et mesures, etc.) pouvaient être appliquées pour empêcher la circulation de produits contrefaits et de mauvaise qualité, en particulier ceux qui nuisent à la santé et à la sécurité.	
	Renforcement de la participation des titulaires de droits au processus d'application des droits dans six États membres	Les titulaires de droits ont participé à toutes les activités, la plupart du temps à leur frais. En outre, des groupes tel que IPR Business Partnership organisent régulièrement des programmes de formation intensifs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les différents continents.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Intégration suffisante des questions de propriété intellectuelle dans les activités sur l'application des droits des organisations partenaires	Prise en considération de quatre contributions importantes de l'OMPI à des initiatives pertinentes d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales	Présentation des commentaires de l'OMPI sur le document de travail du projet de formation OASIS en Afrique d'Interpol. Réserves de l'OMPI sur les normes SECURE de l'OMD. Voir aussi plus haut les données relatives à l'exécution concernant le renforcement des partenariats stratégiques.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
3 321	1 278	39%

3. Les dépenses engagées vers la fin de l'année 2008 représentaient 39% du budget biennal essentiellement en raison d'une sous-utilisation des crédits alloués aux dépenses autres que les dépenses de personnel. Cela s'explique surtout par le fait que le Comité consultatif sur l'application des droits, qui se réunit tous les deux ans, tiendra sa réunion en 2009. En outre, les deux postes vacants n'ayant pas été pourvus en 2008 ont eu une incidence sur la mise en œuvre du programme.

PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI**Chef de programme :** Yoshiyuki Takagi**Objectif :** Renforcement de l'infrastructure de l'enseignement de la propriété intellectuelle et des ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que de l'accès aux connaissances et à l'information en matière de propriété intellectuelle**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En 2008, l'Académie mondiale a poursuivi ses efforts en vue de renforcer l'infrastructure de l'enseignement de la propriété intellectuelle et les ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que l'accès aux connaissances et à l'information en matière de propriété intellectuelle dans les États membres. Afin d'améliorer la qualité de la formation, les cours associent de plus en plus souvent l'enseignement traditionnel et l'enseignement à distance. En outre, un Réseau mondial des académies de la propriété intellectuelle a été créé en 2008 pour favoriser la communication et l'échange d'expériences dans l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle. Actuellement, le réseau se compose de 19 membres à travers le monde.

2. Dans le cadre du Programme d'élaboration des politiques, des cours ont été organisés sur des questions d'actualité à l'intention de différents groupes cibles, dont les hauts fonctionnaires nationaux, les responsables d'office de propriété intellectuelle, les juges, les négociateurs d'accords commerciaux, les journalistes et les professeurs, etc. Près de 600 participants de 86 pays ont participé à 21 cours. Les échanges d'informations et d'opinions qui ont eu lieu pendant les cours devraient permettre aux décideurs, aux conseillers en politique et à d'autres responsables de définir des politiques appropriées et efficaces dans le domaine de la propriété intellectuelle et de mieux comprendre le rôle des droits de propriété intellectuelle. Le Programme de perfectionnement des cadres – grâce au soutien et à la coopération de 25 institutions partenaires du monde entier – a organisé 24 cours sur la propriété intellectuelle et sur le droit d'auteur et les droits connexes. Un total de 248 participants de 99 pays ont suivi ces cours. Une majorité de participants ont indiqué que la formation avait élargi leurs connaissances et leurs compétences dans l'administration des droits de propriété intellectuelle, grâce à quoi ils fournissaient un meilleur service aux utilisateurs du système de propriété intellectuelle. La création de quatre nouveaux cours d'été de l'OMPI dans différentes parties du monde a suscité de nombreuses demandes, et 158 jeunes cadres et étudiants de 45 pays du monde entier ont participé au programme. Dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel, trois sessions de formation ont été organisées sur la gestion stratégique de la propriété intellectuelle et deux conférences ont eu lieu à Genève et en Inde sur l'enseignement et la recherche en matière de gestion de la propriété intellectuelle.

3. En 2008, la maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisée conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin, avec le concours du Gouvernement Italien et du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a été préparée par un nombre d'étudiants encore jamais atteint depuis sa mise en place en 2000 (42 étudiants de 32 pays). En outre, trois nouvelles maîtrises en propriété intellectuelle ont été mises en place en 2008 en collaboration avec l'Université Africa et ARIPO, l'Université d'Haïfa en Israël, ainsi que l'Université technique de Lisbonne et l'Institut national de la propriété intellectuelle du Portugal.

4. Les demandes d'inscriptions aux cours d'enseignement à distance ont continué d'augmenter en 2008. Cinq nouveaux cours en ligne, de niveau avancé ont vu le jour en 2008, sur les sujets suivants : brevets (DL301); marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL302); procédures d'arbitrage et de médiation selon les règles de l'OMPI (DL317); recherches d'information en matière de brevet (DL318) et principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL320). Ces nouveaux cours donnent aux participants des connaissances systématiques et approfondies et des compétences pratiques dans le domaine des brevets, des marques, des dessins ou modèles industriels et des indications géographiques ainsi que de l'arbitrage et de la médiation.

5. Les efforts qu'a faits la bibliothèque de l'OMPI pour enrichir ses services ont résulté en une augmentation des demandes d'information sur la propriété intellectuelle.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la capacité des décideurs et des conseillers en matière de politiques à élaborer des politiques de propriété intellectuelle appropriées et efficaces	Taux de satisfaction de 90% à l'issue des programmes sur l'élaboration des politiques	Taux de satisfaction de 90% parmi les participants aux programmes sur l'élaboration des politiques	
	Nombre des politiques de propriété intellectuelle mises en place, élaborées ou appliquées	La plupart des participants étaient des hauts fonctionnaires qui ont considéré que les informations et les connaissances acquises dans ces cours leur ont été utiles pour engager, élaborer et appliquer des politiques en matière de propriété intellectuelle. Pas de données actuellement disponibles sur l'engagement, l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques en matière de propriété intellectuelle.	
Renforcement de l'infrastructure de mise en valeur des ressources humaines et de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les États membres	Au moins une université dans chaque région proposant des cours spécialisés de propriété intellectuelle	Quatre universités ont reçu une aide sous forme de programme et de supports d'enseignement aux fins de l'introduction de cours sur la propriété intellectuelle. Ce nombre a doublé depuis 2007 La maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisée conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin, avec le concours du Gouvernement italien et du centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), s'est poursuivie. Trois nouvelles maîtrises portant sur des programmes de propriété intellectuelle ont été créées en 2008.	
	Création, dans des États membres d'au moins cinq académies de la propriété intellectuelle ou centres de formation dans ce domaine	En 2008, une assistance technique a été apportée à la création ou au renforcement de deux centres de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Actualisation et renforcement des connaissances et des compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle et des dirigeants d'entreprise	Taux de satisfaction de 90% à l'issue des programmes de formation des cadres	L'introduction de nouveaux sujets liés aux questions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle a entraîné l'augmentation du taux de satisfaction à l'issue du programme de formation des cadres qui est passé de 92 à 93%.	
	Amélioration prouvée des compétences pour 80% des participants aux programmes de formation des cadres	Trois programmes de formation ont été organisés, pour lesquels le taux de satisfaction à l'issue de la formation a été de 90%, sur la gestion stratégique des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel. Cinquante-deux participants de pays en développement (représentant plus de 90% du total) ont participé à ces programmes. On ne dispose actuellement d'aucune donnée sur l'amélioration des compétences des participants aux programmes de formation professionnelle.	
Recours plus fréquent à l'enseignement à distance en tant que complément à l'enseignement de la propriété intellectuelle	Inscription de 40 000 personnes et taux de satisfaction de 70% pour les cours en ligne de l'OMPI	27 000 étudiants étaient inscrits au cours d'enseignement à distance en 2008, contre 25 500 en 2007. Le taux moyen de réussite pour l'ensemble des cours s'est élevé à 71% en 2008, contre 70% en 2007.	
	Utilisation des cours d'enseignement à distance de l'Académie dans des programmes d'enseignement de cinq instituts universitaire	Sept instituts d'enseignement ont utilisé les cours d'enseignement à distance dans le cadre de leur programme d'enseignement de la propriété intellectuelle	
	Mise en place, dans quatre instituts d'États membres, de programmes d'enseignement à distance de l'Académie dans des langues nationales.	En plus des institutions qui ont continué de proposer des cours d'enseignement à distance de l'Académie dans leur langue nationale, des cours dans deux nouvelles langues (le thaï et le vietnamien) ont été lancés en 2008. Un autre cours a été traduit, mais n'a pas encore pu être proposé pour des raisons techniques.	
Renforcement de l'enseignement interdisciplinaire de la propriété intellectuelle dans le monde entier	Taux de satisfaction élevé pour la maîtrise de droit de la propriété intellectuelle proposée par l'Université de Turin	Taux de satisfaction élevé parmi les 42 participants de 32 pays, contre 36 participants en 2007.	
	Nombre d'étudiants ayant trouvé un emploi dans le domaine de la propriété intellectuelle	75% des titulaires de la maîtrise en droit sont employés dans des universités, des institutions et des cabinets d'avocats s'occupant de questions relatives à la propriété intellectuelle (selon les chiffres figurant dans le rapport 2008 des anciens élèves).	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation accrue des sources d'information de l'Académie de l'OMPI	Augmentation de 10% du nombre d'étudiants et d'enseignants utilisant les services de la bibliothèque par rapport à une moyenne de dix par semaine en 2006	Le nombre de demandes d'information émanant du personnel de l'OMPI par courrier électronique a augmenté de 55% entre 2006 et 2008. Le service d'alerte donnant accès aux "tables des matières" a vu le nombre de ses utilisateurs augmenter de 30% entre 2007 et 2008.	
	Augmentation de 20% du nombre de pages consultées dans CLEA (par rapport à une moyenne de 500 000 pages consultées en 2006)	<p>Le mode de calcul des statistiques sur l'utilisation de la collection de lois accessible en ligne (CLEA) ayant changé, les chiffres de 2008 ne peuvent être comparés à ceux de 2006. Le chiffre de 2008, soit 60 000 pages consultées, place la collection de lois au même rang que la base de données Hague Express, celle sur les décisions rendues dans les litiges relatifs aux noms de domaine, Lisbon Express et les pages web concernant l'article 6^{ter} (sources : statistiques sur le Site web de l'OMPI, quatrième trimestre 2008).</p> <p>Le nombre de demandes envoyées à l'adresse admin.clea@wipo.int par l'intermédiaire de la base de données a augmenté de 27% entre 2006 et 2008.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
15 426	7 109	46%

6. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 12 : Droit des brevets**Chef de programme :** Francis Gurry

Objectif : Développement progressif du droit international des brevets et de la pratique dans ce domaine en vue d'encourager l'innovation et de concilier les intérêts des États membres, des utilisateurs et de la société dans son ensemble en faisant mieux connaître les questions relatives aux brevets et en renforçant la coopération internationale à cet égard

**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. Une session officielle du Comité permanent du droit des brevets (SCP) s'est tenue après trois ans d'interruption. Les délibérations ont eu lieu sur la base du Rapport sur le système international des brevets, qui contient une analyse des questions relatives aux brevets qui se posent actuellement au niveau international et qui vise à couvrir les différents besoins et intérêts de l'ensemble des États membres. Le SCP est convenu à l'unanimité de faire avancer ses travaux en vue de l'élaboration d'un programme de travail sur la base suivante : i) définition d'une liste non exhaustive de questions pouvant encore être développées et discutées; ii) introduction d'observations et débats complémentaires sur le Rapport sur le système international des brevets; iii) élaboration par le Secrétariat d'études préliminaires sur quatre questions, à savoir la diffusion de l'information en matière de brevets, les exceptions relatives à l'objet brevetable et les exclusions et limitations aux droits, les brevets et les normes techniques, et le privilège du secret professionnel, pour examen à la session suivante. Le SCP a aussi proposé au directeur général d'envisager la tenue d'une conférence sur les questions relatives aux incidences des brevets dans certains domaines d'intérêt général tels que la santé, l'environnement, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Cette conférence, qui se tiendrait en 2009, devrait contribuer à sensibiliser davantage au système des brevets et favoriser une meilleure coordination du rôle qu'il joue dans un certain nombre de domaines en rapport avec les politiques des pouvoirs publics.

2. Une Conférence sur la confidentialité des informations communiquées dans le cadre des consultations de spécialistes de la propriété intellectuelle s'est tenue en 2008, en vue de faire mieux comprendre les interactions complexes entre les systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux et de fournir des précisions supplémentaires à cet égard. Des questions relatives à la protection contre la divulgation d'informations échangées entre clients et conseils en propriété intellectuelle ont été examinées. La conférence était organisée en coopération avec l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI).

3. En 2008, un certain nombre de pays ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets ou les ont ratifiés. L'Australie et la Suisse ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT), portant le nombre d'États ayant adhéré à ce traité ou l'ayant ratifié à 19 à la fin de 2008. Un pays (Thaïlande) a adhéré à la Convention de Paris et quatre pays (Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Jordanie et Pérou) ont adhéré au Traité de Budapest en 2008.

4. En coopération avec les secteurs concernés, l'OMPI a fourni des observations juridiques écrites sur les lois et règlements nationaux et elle a contribué aux débats tenus au sein d'autres instances de l'OMPI telles que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité se sont poursuivis en 2008, avec la coopération du PCT. Par ailleurs, le Secrétariat a continué de fournir une assistance et des informations aux organisations internationales intergouvernementales, aux institutions des Nations Unies et à d'autres parties intéressées sur des questions concernant le droit des brevets en vue d'une meilleure compréhension du rôle du système des brevets et de ses principes juridiques, ainsi que sur des questions relatives à la protection des schémas de configuration de circuits intégrés.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets	Adoption et mise en œuvre du programme de travail du SCP et avancement des travaux sur les questions d'intérêt commun	<p>Première session officielle du SCP après trois ans d'interruption.</p> <p>Élaboration par le Secrétariat du Rapport sur le système international des brevets en vue de faciliter l'établissement d'un programme de travail pour le SCP. De nombreuses délégations ont estimé que le rapport constituait un bon point de départ pour les délibérations et le SCP est convenu à l'unanimité de faire avancer les travaux sur un certain nombre de questions en vue de l'élaboration de son programme de travail.</p> <p>Établissement par le SCP d'une liste non exhaustive de questions pouvant encore être développées et discutées, et accord sur la possibilité que le rapport continue de faire l'objet d'observations écrites et d'être examiné au cours de la session suivante du SCP.</p> <p>Le SCP a prié le Secrétariat de l'OMPI de procéder à des études préliminaires sur quatre questions pour examen à sa session suivante. Ces études ne doivent pas être considérées comme bénéficiant d'une priorité par rapport aux autres questions qui figurent dans la liste non exhaustive précitée.</p> <p>Le SCP a proposé que le directeur général envisage la tenue d'une Conférence sur des questions relatives aux incidences des brevets dans certains domaines relevant de la politique des pouvoirs publics tels que la santé, l'environnement, le changement climatique et la sécurité alimentaire.</p> <p>En 2008, l'Assemblée de l'Union du PLT a décidé que certaines modifications du PCT, de son règlement d'exécution et des instructions administratives du PCT étaient applicables aux fins du PLT et a adopté un formulaire international type de requête modifié.</p>	
	Augmentation du nombre de Parties contractantes des traités sur les brevets administrés par l'OMPI	En 2008, un pays a adhéré à la Convention de Paris, quatre pays ont adhéré au Traité de Budapest et deux au PLT.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise de conscience des principes et pratiques d'ordre juridique du système des brevets et du rôle de ce système dans le développement économique	Retour d'information de la part des États membres, des titulaires de droits, des tiers et du grand public	Un certain nombre de délégations ont émis l'avis que le Rapport sur le système international des brevets favorisait une meilleure prise de conscience des avantages d'un système des brevets efficace et des défis à relever par le système, y compris les besoins en matière de développement et les aspects relatifs à la politique générale du système international des brevets.	
	Meilleures acceptation et utilisation des principes et pratiques applicables aux brevets dans les États membres	En 2008, un pays a adhéré à la Convention de Paris, quatre pays ont adhéré au Traité de Budapest et deux au PLT, entraînant une application plus importante des principes juridiques internationaux pertinents. En outre, des informations ont été fournies sur demande aux États membres en vue d'adhésions ou de ratifications futures et aux fins de la mise en œuvre des traités sur les brevets de l'OMPI. Par exemple, des informations et des conseils concernant le Traité de Budapest ont été fournis aux offices de propriété industrielle d'El Salvador, du Honduras et de la République dominicaine ainsi qu'aux utilisateurs potentiels vivant à El Salvador et au Honduras. En outre, sur demande, un projet de règlement relatif aux brevets a été établi pour un pays et des observations ont été formulées sur les projets de législation nationale de deux autres pays.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets, et explications supplémentaires à cet égard	Retour d'information de la part des États membres, des titulaires de droits, des tiers et du grand public	<p>Un certain nombre de délégations ont reconnu que le Rapport sur le système international des brevets contribuait à faire progresser la compréhension mutuelle de perspectives différentes sur les questions relatives aux brevets et à faciliter d'autres débats.</p> <p>De nombreuses délégations se sont félicitées de la convocation en 2009 d'une Conférence sur les brevets et leurs incidences dans d'autres domaines en rapport avec les politiques des pouvoirs publics.</p> <p>La Conférence sur la confidentialité des informations communiquées dans le cadre des consultations de spécialistes de la propriété intellectuelle, qui était coorganisée avec l'AIPPI, a rassemblé quelque 80 participants qui représentaient des gouvernements, des cabinets juridiques et des entreprises du secteur privé. Les exposés présentés par des conférenciers de plusieurs pays ont fait apparaître des différences entre les cadres juridiques nationaux et des échanges de vues fructueux ont contribué à favoriser une meilleure compréhension de la dimension internationale du sujet.</p>	
Diminution, dans la mesure du possible, des fonctions redondantes du système des brevets	Instruments de coopération internationale dans le domaine des brevets ou projets d'instruments de ce type, ou travaux en cours aux fins de l'élaboration de tels instruments	Les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité se sont poursuivis en 2008. Le Groupe de travail sur le service d'accès numérique aux documents de priorité a finalisé le texte des dispositions-cadres relatives à la mise en œuvre du service.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
3 079	1 267	41%

5. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 13 : Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Chef de programme : Ernesto Rubio

Objectif : Renforcer davantage le cadre juridique multilatéral applicable aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques ainsi que la conformité aux normes actuelles et la mise en œuvre de celles-ci



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au cours de la période à l'examen, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques a tenu deux sessions (SCT/19 du 21 au 25 juillet et SCT/20 du 1^{er} au 5 décembre) et a progressé sur un certain nombre de questions spécifiques relevant du droit des marques et des dessins et modèles industriels. Plus précisément, le SCT a adopté les *domaines de convergence sur la représentation des marques non traditionnelles* et les *domaines de convergence sur les procédures d'opposition en matière de marques*, qui seront publiés dans la série de documents WIPO/STrad/INF, et qui seront portés à l'attention des assemblées compétentes des États membres de l'OMPI. Dans le cadre du processus de définition de ces domaines de convergence, le SCT a établi une série de références qui contribueront à l'obtention de résultats prévisibles à l'issue de procédures similaires menées dans plusieurs pays. Il a donc fait progresser le cadre normatif international applicable aux marques d'une manière équilibrée, en prenant en considération les besoins et les progrès des différents membres du SCT. Ce cadre pourrait servir de modèle aux travaux futurs dans ce domaine.

2. En outre, le Secrétariat du SCT a engagé des consultations avec le Secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé en vue de faciliter l'accès des membres du SCT aux listes de dénominations communes internationales établies par le Secrétariat de l'OMS. Le SCT a aussi décidé de lancer des travaux sur les thèmes suivants : les motifs de refus pour tous les types de marques, les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives et les lettres de consentement. En outre, le SCT est convenu de se pencher sur la question des noms officiels d'États dans le contexte de l'objet de la protection et de la mise en œuvre de l'article 6*ter* de la Convention de Paris. Concernant les dessins et modèles industriels, il a examiné un résumé des réponses au questionnaire de l'OMPI sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels et a décidé de procéder au recensement des domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique des membres du SCT dans ce secteur d'activité.

3. En 2008, huit États ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques, portant le nombre total de ratifications à 10, soit le double de ce qui était attendu pour la période considérée, et permettant l'entrée en vigueur du Traité de Singapour le 16 mars 2009.

4. Concernant l'administration de l'article 6*ter* de la Convention de Paris, l'Assemblée de l'Union de Paris a adopté, à sa quarantième session (tenue à Genève, du 22 au 30 septembre 2008), une recommandation du SCT tendant à remplacer la communication réciproque de signes prévue par l'article 6*ter*.3) par une publication électronique semestrielle, dont le premier numéro sera publié le 31 mars 2009. Cette nouvelle procédure réduira considérablement la charge administrative imposée par la communication individuelle au Secrétariat de l'OMPI, en particulier au Service des conférences de l'Organisation, ainsi qu'aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui appliquent cette procédure. La transparence et la sécurité juridique des procédures s'en trouveront aussi renforcées. En 2008, le Secrétariat a reçu 13 demandes de communication selon l'article 6*ter*.3) (quatre émanant d'États et huit d'organisations internationales intergouvernementales) portant sur 149 signes différents au total. À la fin du mois de septembre, le Secrétariat avait diffusé individuellement neuf communications portant sur 100 signes différents. À la suite de l'adoption de la décision susmentionnée par l'Assemblée de l'Union de Paris, le Secrétariat a mis un terme aux communications individuelles en octobre 2008 et a commencé à mettre en œuvre la procédure de publication électronique. Il a aussi actualisé la base de données sur l'article 6*ter* en vue de sa publication et de sa diffusion sur CD-ROM.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Poursuite des progrès du SCT sur le droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Quatre sessions du SCT et travaux sur au moins trois sujets précis	Le SCT a tenu deux sessions en 2008. Ses travaux ont porté sur quatre thèmes précis et se sont révélés fructueux pour deux d'entre eux (<i>domaines de convergence sur la représentation des marques non traditionnelles</i> et <i>domaines de convergence sur les procédures d'opposition en matière de marques</i>). Le SCT a défini cinq autres thèmes pour ses travaux futurs (motifs de refus pour tous les types de marques; aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives; lettres de consentement; noms officiels d'États dans le contexte de l'objet de la protection et de la mise en œuvre de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris; et domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique des membres du SCT en matière de dessins et modèles industriels).	
Ratifications du Traité de Singapour sur le droit des marques et adhésions à ce traité	Au moins quatre ratifications par des États ou des organisations intergouvernementales	En 2008, les huit États ci-après ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques : Australie, Bulgarie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Lettonie, Kirghizistan, République de Moldova et Roumanie.	
Administration efficace de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris	Traitement des communications selon l'article 6 ^{ter} dans un délai de trois semaines à compter de la réception de la demande de communication	Neuf demandes de communication reçues jusqu'en septembre 2008 ont été transmises dans un délai de trois semaines.	
	Actualisation immédiate de la base de données en ligne sur l'article 6 ^{ter} ; mise à jour annuelle et diffusion de la base sur support papier.	La base de données "Article 6 ^{ter} Express" a été actualisée régulièrement en 2008 et reflète la situation réelle des signes protégés. La base de données destinée à être diffusée sur CD-ROM a été actualisée et les préparatifs en vue de sa diffusion en 2009 ont été achevés.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
3 882	1 496	39%

5. Pour 2008, le taux d'utilisation des fonds alloués au programme examiné s'établit à 39% du budget approuvé pour 2008-2009. Cette sous-utilisation relative est due au fait que, dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du programme, une activité exigeante en termes de ressources, à savoir le Colloque mondial sur les indications géographiques, sera menée au cours de la deuxième année de l'exercice biennal, ce qui entraîne une utilisation inégale des fonds sur les deux années.

PROGRAMME 14 : Droit d'auteur et droits connexes

Chef de programme : Michael Keplinger

Objectif : Améliorer la protection du droit d'auteur et des droits connexes et dégager un large consensus sur le droit d'auteur au niveau international



I. RESUME ANALYTIQUE

1. De nouveaux progrès ont été réalisés en 2008 dans l'amélioration de la protection du droit d'auteur et des droits connexes au niveau international. Des activités ont été menées pour promouvoir une plus large adhésion au WCT et au WPPT. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts dans le cadre de séminaires régionaux en vue de promouvoir une meilleure compréhension de ces instruments et de renforcer les capacités afin qu'ils puissent être mis en œuvre de manière efficace.

2. Plusieurs activités relevant du champ d'action du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) ont été menées en vue d'actualiser le cadre international applicable aux limitations et exceptions à la protection du droit d'auteur et des droits connexes, la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et la protection des organismes de radiodiffusion. Une étude sur les exceptions et limitations au droit d'auteur à l'intention des bibliothèques et des services d'archives a été achevée et des sessions d'information sur i) les limitations et exceptions et ii) les interprétations et exécutions audiovisuelles ont été organisées. Avec les études établies au cours des années précédentes, ces activités ont permis d'organiser des débats sur les exceptions et limitations et ont contribué à préciser ces questions et à les faire mieux comprendre.

3. Conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié en 2007 et qu'elle a confirmé en 2008, l'OMPI a continué de promouvoir des avancées sur la question des interprétations et exécutions audiovisuelles et sur les mécanismes de protection des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres audiovisuelles, à la fois au niveau de la législation nationale et de la recherche d'un consensus international. Ces activités englobaient des séminaires organisés aux niveaux régional, sous-régional et national, au sujet desquels plusieurs gouvernements ont fait part de leur satisfaction au SCCR.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation du nombre d'adhésions au WCT et au WPPT et renforcement de la mise en œuvre de ces traités	Six adhésions supplémentaires au WCT et six adhésions supplémentaires au WPPT	Quatre adhésions supplémentaires au WCT et six adhésions supplémentaires au WPPT.	
	Quatre États supplémentaires ayant adopté des politiques efficaces de mise en œuvre du WCT et du WPPT	Douze États supplémentaires ont engagé des politiques de mise en œuvre du WCT et du WPPT. Pertinence des traités attestée par le nombre d'invitations/demandes d'information adressées à des fonctionnaires de l'OMPI s'agissant de questions juridiques de fond en rapport avec la mise en œuvre des traités.	
Explications sur le système international des limitations et des exceptions, sur le droit applicable et les mesures techniques de protection et sur d'autres questions soulevées par les États membres	Explications sur certaines questions et solutions éventuelles relevant du SCCR	Quatre demandes adressées par plusieurs États membres à l'Assemblée générale et au SCCR en faveur d'interventions et d'activités dans ce domaine. Quatre études établies fournissant des précisions sur les questions soulevées, examinées à l'origine par le SCCR.	
Explications sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles	Décision prise par les États membres concernant les travaux futurs sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles	Réunion informelle avant l'examen de cette question par l'Assemblée générale. Le SCCR et l'Assemblée générale ont décidé de poursuivre les activités, notamment l'organisation de séminaires nationaux et régionaux visant à promouvoir la protection des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres audiovisuelles.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

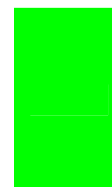
Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
6 002	3 205	53%

4. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

Chef de programme : Francis Gurry

Objectif : Créer et appliquer de manière plus efficace des mécanismes juridiques, pratiques et de politique générale en rapport avec la propriété intellectuelle aux fins de la protection des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques dans le respect des besoins, des intérêts et des attentes des dépositaires traditionnels et des communautés ainsi que des États membres



I RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En 2008, on a enregistré une augmentation importante du nombre d'initiatives communautaires, nationales et régionales pour lesquelles il a été fait appel aux connaissances spécialisées, à l'appui et à la participation de l'OMPI. Il s'agissait de processus législatifs et politiques, de projets de renforcement des capacités et de programmes destinés à la société civile, aux entreprises et aux universités, dans toutes les régions et dans des pays développés et en développement. Une demande importante a été exprimée concernant les très nombreux documents de politique générale très spécifiques, tels que les projets de dispositions sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et instruments pratiques spécialisés, tels que les directives, les instruments de gestion, les programmes de formation et les bases de données. De la même façon, les instruments d'orientation de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle et le règlement des litiges concernant la fixation des savoirs traditionnels, l'examen en matière de brevets, la reconnaissance du droit coutumier, les contrats d'accès et de partage des avantages, l'artisanat, les festivals d'art et la numérisation du patrimoine culturel se sont révélés opportuns, appropriés et utiles en pratique. De grands processus régionaux ont été lancés et il a été demandé à l'OMPI de jouer un rôle central dans ces projets. L'Organisation a lancé avec succès, en partenariat avec deux institutions extérieures, un cours de formation pratique sur la documentation culturelle et la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des communautés autochtones et des musées et services d'archives.

2. À la suite du renouvellement de son mandat à la fin de l'année 2007, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est réuni à deux reprises en 2008. Il a demandé l'élaboration de deux nouvelles séries de documents - "Analyses des lacunes" sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles - et a commencé à les étudier. Ces documents fournissaient des orientations plus ciblées sur le cadre juridique international en vigueur et la mesure dans laquelle ce cadre prévoyait déjà la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, avec des exemples concrets de lacunes dans la protection et les moyens d'y remédier au mieux. Le comité intergouvernemental dispose désormais d'une plate-forme technique pour l'élaboration d'un ou plusieurs instruments internationaux, selon ce que décideront les États membres. Le comité a aussi examiné le point de l'ordre du jour consacré aux ressources génétiques avec un regain d'attention, en gardant à l'esprit les initiatives très fortement complémentaires menées par d'autres instances, notamment l'OMC, la CDB et la FAO. Toutefois, malgré une volonté politique croissante de faire avancer les travaux sur le fond, les membres du comité intergouvernemental ne sont pas parvenus à un accord sur les procédures de travail proposées en vue d'obtenir les résultats concrets escomptés par beaucoup.

3. Le comité intergouvernemental a continué d'établir des mécanismes, exceptionnels pour un organe intergouvernemental, pour renforcer les opportunités offertes aux peuples autochtones et aux communautés locales de se faire entendre. À la fin de l'année 2008, plus de 200 observateurs étaient spécialement accrédités auprès du comité intergouvernemental et la majorité d'entre eux représentait ces communautés. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a enregistré une forte hausse des demandes de financement et financé la participation de 21 représentants de communautés autochtones et locales accréditées pour participer aux sessions du comité intergouvernemental en 2008. Le fonds a continué d'attirer d'importantes contributions volontaires, prouvant l'importance accordée à la participation effective des communautés autochtones et locales au comité intergouvernemental. En réponse aux demandes formulées, un guide pratique sur le fonctionnement du fonds a été

publié dans les six langues officielles des Nations Unies. Les États membres de l'OMPI ont aussi approuvé l'inauguration de la Bourse de l'OMPI en droit de la propriété intellectuelle des peuples autochtones.

4. L'OMPI a continué de fournir, sur demande, des contributions spécialisées en rapport avec la propriété intellectuelle à de nombreux organes internationaux, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, l'OMS, la FAO, l'UNESCO, l'OMC et la CNUCED. La coopération croissante entre l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales et institutions a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités communes, par exemple la coopération entre l'OMPI et l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel intangible et entre l'OMPI et la CDB concernant les savoirs traditionnels et les ressources génétiques. Les connaissances techniques spécialisées et l'appui concret de l'OMPI ont aussi été demandés par des organisations régionales et fournis à des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Pacifique et d'ailleurs.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Consolidation du cadre juridique et politique international de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans l'intérêt immédiat de leurs détenteurs coutumiers et dans l'intérêt plus général de la société	Définition d'au moins un nouvel instrument international	Le travail de fond en vue de l'élaboration d'instruments internationaux dans ces domaines a commencé, ouvrant la voie à la prise de décisions politiques par les États membres à ce sujet.	
	Exploitation des documents et des résultats de politique générale de l'OMPI dans quatre nouvelles initiatives de coopération régionale ou sous-régionale, dans au moins quatre nouvelles politiques nationales, dans des processus juridiques ou de renforcement des capacités ainsi que dans des processus concernant des communautés et la société civile de quatre régions différentes	Des documents de politique générale de l'OMPI, notamment deux séries de projets de dispositions relatives à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, des documents sur les options possibles, des enquêtes et des études ont été largement utilisés dans plus de 25 processus menés aux niveaux régional, national, communautaire et de la société civile en Asie, en Afrique, dans les pays arabes, en Europe de l'Est, en Europe, dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Un certain nombre de processus menés aux niveaux régional, national, communautaire ou de la société civile s'inspirent directement des documents de l'OMPI.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Meilleures coopération et coordination aux fins des processus internationaux et régionaux relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques	Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à au moins trois initiatives en cours et trois nouvelles initiatives d'autres organisations ou institutions internationales	L'appui et la contribution de l'OMPI ont continué d'être demandés et accueillis avec satisfaction dans plusieurs enceintes, instances et processus internationaux, notamment la CDB, la FAO, l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, l'OMC, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, la CNUCED et l'ONU. L'appui et les documents de l'OMPI ont permis d'établir une coopération encore plus grande entre l'Organisation et ces enceintes et instances, de fournir des contributions techniques en rapport avec la propriété intellectuelle dans le cadre de processus portant sur des questions connexes, et de continuer à faire reconnaître l'OMPI comme une source d'informations et de conseils politiques, juridiques et pratiques de haute qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle.	
	Quatre publications ou activités conjointes de l'OMPI et d'autres institutions internationales	L'OMPI a coopéré avec d'autres instances internationales (notamment la CDB, l'UNESCO, la CNUCED, l'OMC, le HCDH, le PNUE, l'OIT, la Banque mondiale, l'UICN et l'ONU) sur un certain nombre de projets, d'activités et de publications spécifiques.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Capacité accrue des États membres et des organismes régionaux s'agissant d'appuyer la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de gérer les éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, dans l'intérêt durable des détenteurs et des dépositaires de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques</p>	<p>Au moins six activités de renforcement des capacités, aux niveaux communautaire, national ou régional, tirant concrètement parti des documents ou des connaissances spécialisées de l'OMPI</p>	<p>Les directives pratiques, les bases de données, les études, les instruments de gestion, les enquêtes, les documents sur les options possibles, les programmes de formation pratique et autres supports de renforcement des capacités établis par l'OMPI ont été utilisés dans plus de 25 activités communautaires, nationales et régionales de renforcement des capacités dans les pays des Caraïbes, du Pacifique, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est, d'Europe et d'Amérique du Nord, et dans les pays arabes. L'appui concret et les connaissances spécialisées de l'OMPI ont renforcé la capacité des communautés, des autorités et des institutions nationales et régionales ainsi que des musées et des services d'archives à définir et à gérer leurs droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, grâce à une large gamme d'initiatives en matière de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la fixation des savoirs traditionnels et la documentation culturelle, la numérisation du patrimoine culturel, la rédaction et la négociation de contrats d'accès et de partage des avantages, la protection défensive des savoirs traditionnels, l'examen des demandes de brevet portant sur des savoirs traditionnels et des ressources génétiques et la reconnaissance du droit coutumier.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Capacité accrue des États membres et des organismes régionaux s'agissant d'appuyer la protection par la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de gérer les éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, dans l'intérêt durable des détenteurs et des dépositaires de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques</p>	<p>Mécanismes juridiques adaptés et appliqués concrètement dans six cas</p>	<p>Il a été fait appel aux connaissances spécialisées et aux documents de l'OMPI dans le cadre d'au moins trois initiatives régionales en vue de l'élaboration de politiques, de cadres et d'instruments sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ou les ressources génétiques en Afrique (là où les projets d'instruments de l'ARIPO et de l'OAPI sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, qui s'inspiraient directement des projets de dispositions de l'OMPI, ont été finalisés), dans les Caraïbes, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans le Pacifique, ainsi que dans le cadre de plusieurs processus nationaux, en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans le Pacifique. Deux nouveaux processus régionaux importants ont été lancés dans les Caraïbes et le Pacifique, la contribution et l'appui de l'OMPI ont été demandés dans les deux cas.</p>	
	<p>Au moins quatre processus en cours dans les États membres visant à renforcer les mesures contre la délivrance abusive de brevets sur des savoirs traditionnels ou des ressources génétiques</p>	<p>La contribution de l'OMPI a été demandée dans le cadre d'initiatives existantes ou nouvelles, en particulier pour des processus nationaux en rapport avec la protection défensive des savoirs traditionnels ou des ressources génétiques en Asie, en Afrique et en Amérique latine.</p>	
	<p>Au moins quatre processus nationaux ou communautaires reposant sur une utilisation active des principes directeurs, des pratiques recommandées et des manuels en matière de propriété intellectuelle, et services sur mesure reposant sur les techniques de l'information et de la communication afin de numériser et de diffuser le patrimoine culturel intangible et les expressions culturelles traditionnelles</p>	<p>Les connaissances spécialisées, les documents d'information et les directives pratiques de l'OMPI concernant la gestion de la propriété intellectuelle au cours de la numérisation du patrimoine culturel ont fourni des orientations, un appui et une formation spécifiques dans le cadre de projets nationaux sur la numérisation du patrimoine culturel dans plus de cinq pays. Le programme de formation pratique de l'OMPI sur la documentation culturelle et la gestion de la propriété intellectuelle, dispensé en partenariat avec deux institutions extérieures, a été lancé et l'OMPI a reçu de nombreuses demandes de participation de la part de communautés et de musées ou services d'archives.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
6 052	2 967	49%

5. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 16 : Système du PCT**Chef de programme :** Francis Gurry**Objectif :** Maintenir et renforcer le PCT en tant que noyau du système international des brevets et moyen privilégié d'obtenir une protection par brevet au niveau international**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. Près de 164 000 demandes internationales ont été déposées selon le PCT en 2008, soit 2,4% de plus qu'en 2007. En raison du ralentissement économique mondial de ces derniers mois, ce taux de croissance est inférieur à celui observé ces dernières années (le taux de croissance moyen au cours des trois dernières années était de 9,3%). Ce chiffre représente néanmoins le plus grand nombre de demandes selon le PCT jamais reçues.

2. Les cinq principaux pays déposants sont les mêmes que l'année dernière, avec, en tête, les États-Unis d'Amérique (53 521 demandes, soit 32,7% du total), suivis du Japon (17,5%), de l'Allemagne (11,3%), de la République de Corée (4,8%) et de la France (4,2%). Le nombre total de demandes émanant des États parties à la Convention sur le brevet européen a représenté environ 34,4% de l'ensemble des demandes internationales. Le nombre de demandes émanant des pays de l'Asie du Nord-Est a continué de croître à un rythme soutenu, notamment dans le cas de la République de Corée (12% d'augmentation) et de la Chine (11,9% d'augmentation), et, pour la première fois, une entreprise chinoise est arrivée en tête des déposants de demandes selon le PCT en 2008. La société Huawei Technologies Co. Ltd, grande entreprise internationale dans le domaine des télécommunications, a déposé 1737 demandes selon le PCT pendant l'année.

3. Par ailleurs, 73,3% des demandes ont été déposées par voie électronique en 2008 (contre 67,4% en 2007), parmi lesquelles 63,1% par voie électronique et 10,2% au moyen de la composante PCT-EASY du logiciel PCT-SAFE, alors que seulement 26,6% des demandes ont été déposées intégralement sur papier (contre 32,6% en 2007).

4. Le réseau d'utilisateurs du PCT dans les pays à forte utilisation du PCT et les pays à fort accroissement de l'utilisation du PCT a été renforcé en 2008 grâce à des activités de sensibilisation ciblées et à des échanges réguliers avec des déposants de ces pays, ainsi que par l'intermédiaire d'activités de diffusion d'informations sur le PCT. Les activités de sensibilisation à l'intention des utilisateurs ont été renforcées et rationalisées en 2008. Parmi ces activités, on peut citer plusieurs conférences, une nouvelle enquête détaillée sur les utilisateurs du PCT, une première étude sur l'utilisation du PCT dans certains pays en développement et parmi les mois avancés, ainsi que des échanges importants à la fois avec des organisations représentant des utilisateurs du PCT et avec les utilisateurs eux-mêmes. Ces activités de sensibilisation allaient des habituels séminaires sur le PCT à l'inauguration d'un cours d'enseignement à distance sur le PCT, en passant par la préparation de webinaires sur le PCT afin de tenir l'ensemble des utilisateurs du PCT informés des faits nouveaux et la publication régulière de nouvelles ressources sur le portail PATENTSCOPE® pour faciliter l'utilisation du PCT. Ces activités axées sur les utilisateurs ont notamment permis au Bureau international de mieux cerner les besoins des utilisateurs du PCT dans le monde.

5. En 2008, la Division juridique du PCT a continué d'examiner les possibilités de simplifier le cadre juridique et les procédures administratives. Bien qu'aucune initiative distincte n'ait été prise au cours de l'année 2008 à cette fin, cet objectif de simplification a été gardé à l'esprit en permanence lors de la mise en œuvre des modifications du règlement d'exécution du PCT devant entrer en vigueur en juillet 2008 et le 1^{er} janvier 2009, ainsi que durant l'élaboration et la mise au point de nouvelles propositions de modification du règlement d'exécution, des instructions administratives (notamment des formulaires du PCT) et des directives concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international selon le PCT à l'usage des offices récepteurs du PCT. Les échanges entre le personnel de la division et les utilisateurs du PCT rappellent également en permanence l'importance de trouver des solutions en vue de simplifier le cadre juridique et les procédures administratives.

6. Au cours de la période considérée, des activités de coopération s'adressant aux offices des États membres de l'Union du PCT en leurs différentes capacités – offices récepteurs, administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international et offices désignés et élus – ainsi qu'aux pays intéressés par l'adhésion au traité, ont été élaborées et mises en œuvre en vue de mieux faire comprendre le fonctionnement du PCT et du système des brevets au personnel des offices, aux praticiens, aux utilisateurs et aux utilisateurs potentiels; ces activités portaient notamment sur les questions opérationnelles, techniques, procédurales et juridiques et la formation. D'autres programmes de coopération officiels entre le Bureau International et des offices des États membres de l'Union du PCT ont été signés en 2008, portant leur nombre total à treize (auxquels s'ajoutent sept autres programmes à l'état de projet faisant encore l'objet de discussions). En dehors des activités de coopération menées avec les offices dans le cadre des programmes de coopération officiels, la coopération avec de nombreux autres offices s'est poursuivie et intensifiée de manière non officielle, c'est-à-dire sans que des accords de coopération officiels soient signés ou même envisagés. Des projets de coopération ont été menés en particulier dans les secteurs de la formation relative au PCT, des programmes de sensibilisation aux questions liées au PCT, des systèmes informatiques du PCT et de l'information et de la statistique en matière de brevets. Ces projets étaient orientés principalement vers des activités de formation à l'intention des offices et des utilisateurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés, notamment parmi les universités et les instituts de recherche de ces pays. Les projets de coopération technique ont été axés, d'une part, sur l'échange par voie électronique de documents et de données entre le Bureau international et les offices en leurs différentes capacités, de sorte que près de 80% des documents transmis au Bureau international par les offices étaient sous forme électronique, et d'autre part, sur l'utilisation par les offices des systèmes de dépôt et de traitement électroniques, tels que PCT-SAFE et PCT-ROAD. Outre les projets de coopération officiels, le personnel de la division a apporté son appui à un grand nombre d'offices d'États membres ou non de l'Union dans divers domaines, tels que les avis juridiques sur des questions relatives au PCT, l'adaptation des lois et règlements nationaux au cadre juridique du PCT, les services de traduction, etc.

7. La Division de la coopération internationale du PCT s'est attachée à poursuivre le développement du cadre juridique du PCT de façon que le système du PCT soit pleinement utilisé et qu'il soit le plus utile possible pour les déposants et les États membres. Les principaux offices de brevets cherchent de plus en plus à trouver des moyens de partager les informations relatives à la recherche et à l'examen afin de réduire, dans la mesure du possible, la répétition inutile des tâches. Le PCT a été expressément conçu pour répondre à ces préoccupations. Pourtant, il semblerait que le système ne soit pas encore pleinement exploité, de nombreux offices ayant des doutes quant à la qualité des rapports de recherche internationale et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité et seuls quelques offices s'appuyant sur ces rapports pour délivrer un brevet ou, au moins, accélérer, simplifier ou abrégier la procédure d'examen. Des propositions ont été élaborées et soumises à la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT et au Groupe de travail du PCT quant à la façon d'améliorer le fonctionnement du PCT dans son ensemble, en particulier les procédures de recherche internationale et d'examen préliminaire international, la présentation et la transmission des résultats obtenus et l'utilisation de ces résultats par les offices désignés.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<i>Division des opérations du PCT</i>			
Maîtrise du coût de la réception, du traitement et de la traduction d'une demande internationale	Indicateurs de volume de travail	Voir l'annexe du présent programme.	
	Indicateurs de productivité		
Maintien de services de qualité à l'intention des utilisateurs du PCT	Indicateur de qualité du PCT		
<i>Division des systèmes d'information du PCT</i>			
Environnement de traitement unifié pour appuyer la procédure PCT	Réduction au minimum du nombre de systèmes de traitement distincts à l'appui de la procédure PCT	Une fonction visant à réduire au minimum le nombre de systèmes de traitement distincts a été mise au point en 2008. De fait, les systèmes CASPIA, CASPRO et SPIDI pourront être abandonnés en 2009, sous réserve de l'introduction de cette nouvelle fonction dans les opérations du PCT.	
	Taux de disponibilité des systèmes de 99% pour tenir les délais convenus.	L'objectif de 99% de disponibilité pour les systèmes externes a été atteint. Le taux de disponibilité des systèmes internes du PCT a été de 98%, soit 1% en dessous de l'objectif prévu, en raison de l'assujettissement entre les systèmes de l'ordinateur central et le système de dossiers électroniques lors du passage à un environnement unifié.	
	Satisfaction des utilisateurs concernant la performance des systèmes	Le fonctionnement de ces systèmes peut être amélioré compte tenu des réactions des utilisateurs. Le processus de publication a été revu afin d'en améliorer la fiabilité, la sécurité et la résistance. Le transfert de l'ensemble des documents à publier entre le système de stockage interne et le système de stockage externe prend du temps et est effectué la nuit de sorte que les données de publication soient prêtes tôt dans la matinée le jour de la publication. Des procédures ont été ajoutées de sorte que ce processus prenne moins de temps, soit plus fiable et que les données ne soient pas visibles avant leur publication.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement des capacités de traitement électronique en mode caractères (XML)	Installation des fonctions de traitement en mode texte (XML), pour le corps de la demande, dans le système de dossiers électroniques du PCT.	Depuis le 3 juillet 2008, le <u>service de recherche PATENTSCOPE®</u> met à disposition des données textuelles au format XML fournies par le déposant avec la publication des demandes internationales déposées par voie électronique en japonais auprès de l'office japonais agissant en tant qu'office récepteur du PCT.	
	10% des publications PCT avec un taux d'exactitude du texte de 100% (au lieu du niveau de qualité obtenu par ROC)	Plus de 10% des publications PCT ont un taux d'exactitude du texte de 100%, au lieu du niveau de qualité obtenu par ROC. Ce service a été rendu possible grâce à l'introduction dans le système de dossiers électroniques du PCT de fonctions prenant en charge le traitement en mode texte (XML) pour le corps de la demande.	
Progrès importants dans l'établissement d'une procédure PCT entièrement électronique	65% des documents reçus par des moyens électroniques	En 2008, plus de 65% des documents reçus l'ont été sous forme électronique par l'intermédiaire du système PCT-EDI.	
	Réduction des cas d'exception dans le cadre de l'échange électronique de documents	Dans certains cas, la question de l'amélioration de la qualité des données a été négociée avec certains offices, le problème ayant été en partie atténué grâce à l'élaboration et à la mise en place en 2008 d'une fonction (intégrant des composantes d'automatisation) permettant de raccourcir les délais pour recenser et corriger les cas d'exception.	
Mise à la disposition des déposants et des offices d'un éventail de données et de documents PCT, y compris certaines données confidentielles au moyen de mécanismes sécurisés	Accès régulier des déposants et des offices aux données et à la documentation.	En 2008, des modifications ont été apportées au système de dossiers électroniques du PCT de sorte que le contenu intégral des dossiers des demandes internationales selon le PCT qui ont été publiées (à l'exception des documents confidentiels ne pouvant être communiqués par le Bureau international de l'OMPI) puisse être consulté en ligne par l'intermédiaire du <u>service de recherche PATENTSCOPE®</u> , la principale source de données et de documents pour les déposants et les offices. S'agissant d'un mécanisme d'inspection privé des dossiers, l'accès aux données confidentielles n'est toujours pas possible par l'intermédiaire de mécanismes sécurisés, mais des progrès ont été réalisés. Tout d'abord, une étude a été réalisée en vue d'obtenir des recommandations en ce qui concerne des services d'authentification et de gestion des identités. Ensuite, un prototype de système de téléchargement de la correspondance générale du déposant a été élaboré en interne.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<i>Division juridique du PCT</i>			
Renforcement du réseau des utilisateurs actuels et potentiels dans les pays à forte utilisation du PCT et dans les pays à fort accroissement de l'utilisation du PCT	Nombre d'activités de formation des utilisateurs et d'activités de sensibilisation des utilisateurs potentiels dans les pays cibles	Quatre-vingt neuf activités de ce type ont été menées en 2008, comprenant des séminaires sur le PCT, des exposés et des ateliers, auxquels ont participé 5559 personnes originaires de 23 pays, y compris ceux dans lesquels il était prévu de mener des activités de formation des utilisateurs et de sensibilisation.	
	Nombre d'abonnés au service de listes de diffusion électronique du PCT	La liste de diffusion électronique "PCT general" compte actuellement 14 314 abonnés, soit près de 18% de plus qu'en 2007. En 2008, des mises à jour hebdomadaires du Guide du déposant du PCT (par l'intermédiaire d'une liste de diffusion électronique distincte) ont été envoyées par courrier électronique à 3938 abonnés, ce qui correspond à une augmentation de 27% par rapport à 2007.	
Meilleure compréhension par le Bureau international des besoins et des stratégies des principaux déposants selon le PCT dans le monde	Relations régulières avec les principaux déposants selon le PCT dans le monde	Les échanges se sont poursuivis de manière régulière avec les principaux déposants selon le PCT en 2008. L'objectif des activités de sensibilisation menées était d'établir des relations étroites avec les utilisateurs actuels du PCT. Parmi ces activités figurent l'organisation d'une réunion des utilisateurs de l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), des exposés présentés devant le Comité des questions administratives et juridiques du PCT de l'AIPLA, des exposés présentés devant l'Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), des exposés présentés devant le Comité chargé de l'étude de la législation et des traités internationaux en matière de brevets de la Section Droit de la propriété intellectuelle de l'Association des avocats américains (ABA), des exposés présentés devant la Commission pour la pratique du brevet européen de l'EPI, des exposés et des discussions en présence des représentants d'utilisateurs participant au Groupe de travail sur le PCT, ainsi que des visites et des activités de formation à l'intention des entreprises, des cabinets d'avocats et des universités concernés.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Meilleure compréhension par le Bureau international des besoins et des stratégies des principaux déposants selon le PCT dans le monde	(suite) Relations régulières avec les principaux déposants selon le PCT dans le monde	Dans le cadre d'une autre mesure visant à obtenir un retour d'information des déposants selon le PCT en ce qui concerne le fonctionnement du système du PCT et la manière dont ils utilisent le système, la division a mené une enquête approfondie auprès des utilisateurs du PCT afin de mesurer le niveau de satisfaction des clients quant aux services offerts. Environ 500 réponses ont été reçues à la fin de 2008. Ces réponses sont actuellement analysées et les résultats de l'enquête feront prochainement l'objet d'un rapport.	
Dans la mesure du possible, simplification du cadre juridique et des procédures administratives	Examiner les possibilités de simplifier le cadre juridique et les procédures administratives	États membres et utilisateurs du système du PCT sont en train de se concerter afin de trouver le moyen de simplifier le cadre juridique et les procédures administratives.	
<i>Division de la coopération internationale du PCT</i>			
Intensification de la coopération avec les offices et les administrations du PCT et amélioration de la coordination de leurs activités	Nombre d'accords de coopération avec les offices et les administrations du PCT	Le nombre de programmes de coopération officiels avec les offices des États membres de l'Union du PCT a augmenté de 2 en 2008, portant à 13 le nombre total de programmes de coopération officiels, auxquels s'ajoutent 7 autres programmes à l'état de projet faisant encore l'objet de discussions avec les offices concernés. En dehors des activités de coopération menées avec les offices dans le cadre des programmes de coopération officiels, la coopération avec de nombreux autres offices s'est poursuivie et intensifiée de manière non officielle, c'est-à-dire sans que des accords de coopération officiels soient signés ou même envisagés.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>(suite)</p> <p>Intensification de la coopération avec les offices et les administrations du PCT et amélioration de la coordination de leurs activités</p>	<p>(suite)</p> <p>Nombre d'accords de coopération avec les offices et les administrations du PCT</p>	<p>Le personnel de la division a organisé des activités de coopération nationales ou régionales autour du PCT, ou participé à celles-ci, dans les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bélarus, Bénin, Botswana, Brésil, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Inde, Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, Malte, Oman, Panama, Pérou, République démocratique populaire lao, République tchèque, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie, Togo et Uruguay. Des activités d'appui en vue d'adapter le cadre juridique national au PCT ont été menées dans les pays suivants : Andorre, Antigua-et-Barbuda, Brunéi Darussalam, Monténégro, Oman, Sainte-Lucie et Turkménistan. Des activités d'appui en vue d'une éventuelle adhésion au PCT ont été menées dans les pays suivants : Chili, Éthiopie, Panama, Pérou et Uruguay.</p>	
<p>Développement de l'approche quant à la qualité pour la recherche internationale et l'examen préliminaire international</p>	<p>Retour d'information des déposants et des offices nationaux sur l'utilité des rapports de recherche internationale et des rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité</p>	<p>Les discussions se poursuivent entre les États membres et les utilisateurs du système du PCT en vue de continuer à développer ce système afin qu'il soit pleinement utilisé et d'augmenter au maximum son utilité pour les déposants et les États membres.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
182 498	82 918	45%

8. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

Annexe du programme 16

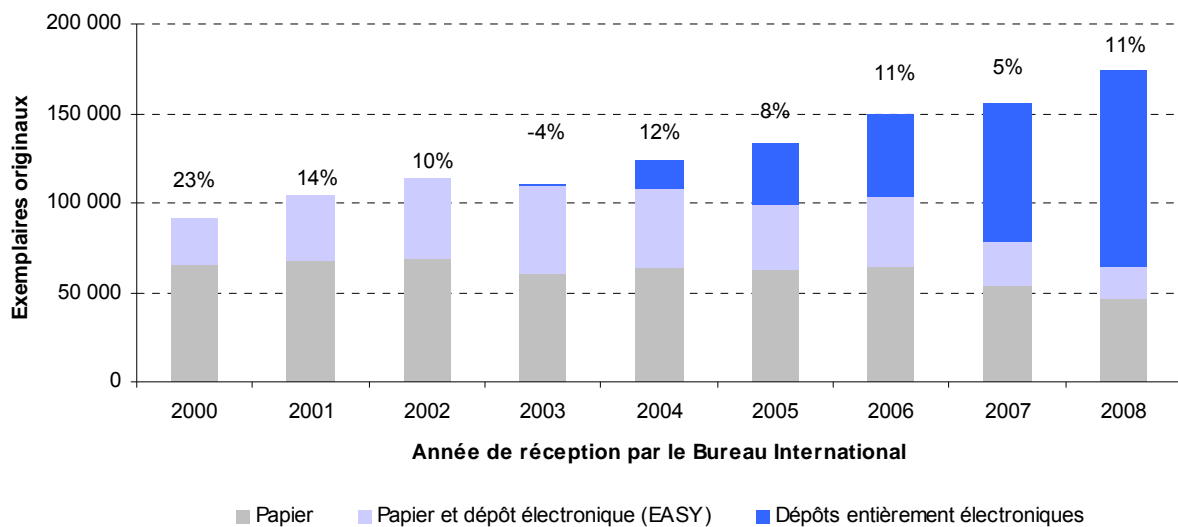
Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

INDICATEURS DE CHARGE DE TRAVAIL

Si les indicateurs de charge de travail ne sont pas, à strictement parler, des indicateurs d'exécution, ils fournissent les informations nécessaires pour comprendre les évolutions fondamentales influant sur les opérations du PCT.

L'utilisation du système du PCT pour le dépôt international des demandes de brevet s'est accrue à un rythme élevé depuis la création de ce système, en 1978, le taux d'accroissement annuel moyen des demandes internationales s'établissant à 12,2% au cours de la dernière décennie. Le nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par la Division des opérations du PCT donne des indications utiles sur l'évolution de la charge de travail du PCT au Bureau international².

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par méthode de dépôt



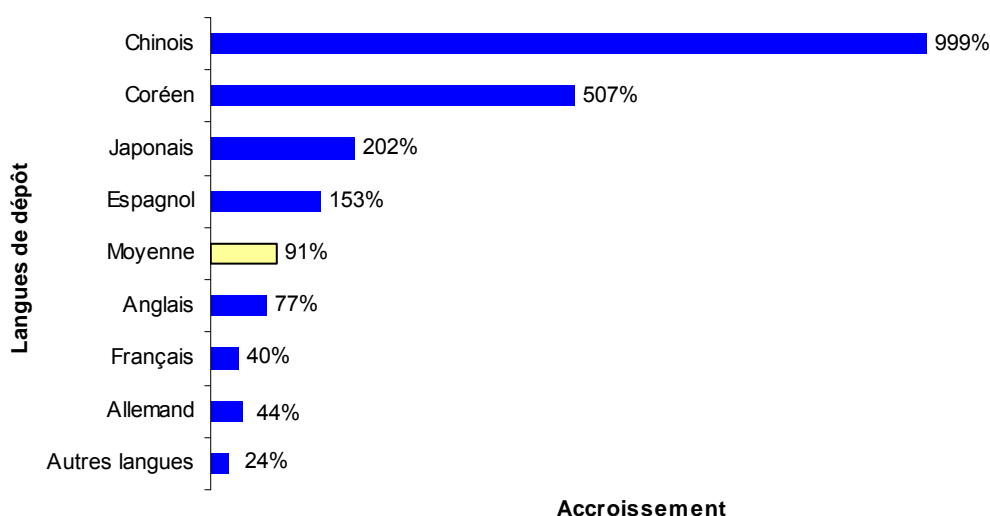
Des modifications importantes ont été apportées ces dernières années à la structure et aux méthodes de travail de la Division des opérations du PCT, et la part des techniques de l'information et de la sous-traitance (notamment pour les traductions) a été accrue afin d'absorber cette charge de travail plus importante tout en réduisant autant que possible le recrutement de personnel supplémentaire.

L'une des tendances fondamentales influant sur les opérations du PCT est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une utilisation accrue du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

²

Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices récepteurs. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs fiables de la demande en faveur du système du PCT.

Évolution des langues de dépôt entre 2000 et 2008



Le taux d'accroissement des dépôts en anglais, qui est la principale langue de dépôt du PCT, est désormais inférieur au taux moyen total. Plusieurs autres langues progressent à un rythme plus élevé, dont le chinois, le coréen et le japonais.

INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ

La productivité est la mesure de la production d'un processus par facteur de production. La productivité peut augmenter ou décroître selon que les facteurs de production sont utilisés plus ou moins efficacement dans le processus.

Mesure de la production : dans le cas du PCT, c'est la "publication" qui a été retenue comme principale mesure de la production plutôt que la mesure traditionnelle du nombre de dépôts ou d'exemplaires originaux. Les exemplaires originaux et les demandes déposées sont en fait considérés comme des facteurs de production étant donné que certains d'entre eux peuvent être retirés avant la fin du processus. Leur publication peut également être retardée par suite d'une accumulation de travail ou d'autres facteurs.

Les publications donnent la mesure du nombre de demandes PCT qui ont été reçues, traitées, traduites, préparées en vue de leur publication et communiquées aux offices désignés. Il s'agit d'une mesure raisonnablement fiable de la production des opérations du PCT.

Les nouvelles publications d'une même demande et les autres formes de révision ou de modification des travaux déjà effectués ne sont pas prises en considération dans la production. Une augmentation du nombre de nouvelles publications, ou du nombre de formulaires envoyés par demande, n'est en fait qu'un accroissement du volume de travail moyen par demande. Si ce volume de travail s'accroît, il devrait en résulter une baisse de la productivité du fait de la réduction du nombre de publications que la Division des opérations du PCT est en mesure d'effectuer avec les ressources disponibles.

Mesure des facteurs de production : la mesure des facteurs de production comprend deux éléments :

1. le coût financier de l'ensemble des facteurs de production, notamment le personnel, les bâtiments, les contrats de sous-traitance et autres dépenses; et
2. l'effectif exprimé en équivalent personnel à plein temps (pour tenir compte du personnel travaillant à temps partiel).

À l'aide de ces informations, deux indicateurs de productivité ont été calculés : l'indicateur de coût unitaire et l'indicateur de productivité du personnel.

Indicateur de coût unitaire

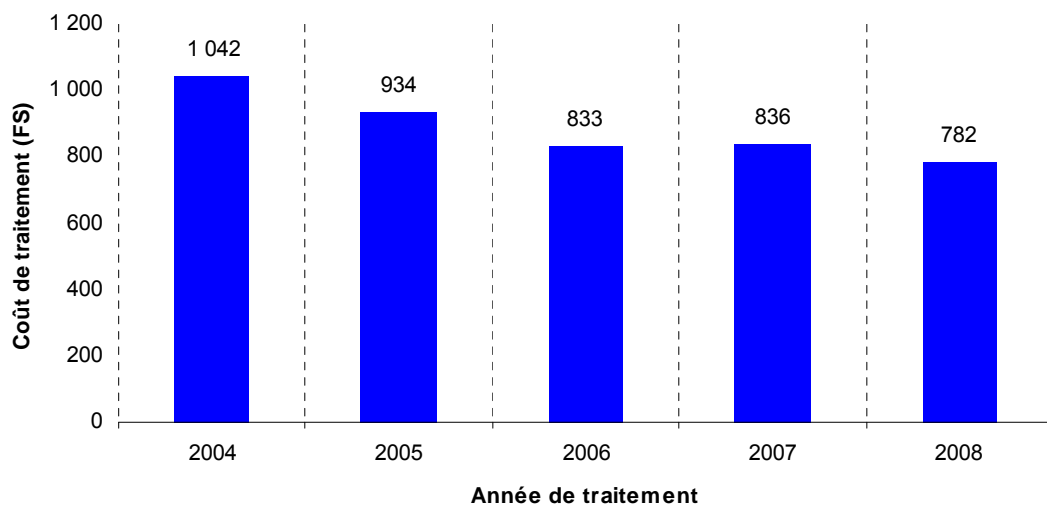
La définition du coût unitaire utilisée dans cette méthode est le coût total moyen d'une unité produite. Le coût total moyen est déterminé par le budget total du PCT plus une part des budgets des activités d'appui et de gestion. Le coût unitaire est par conséquent le coût total moyen par publication et comprend le coût de toutes les activités du PCT, telles que traduction, communication, gestion, etc.

Le coût de production a été divisé en deux parties, le coût direct et le coût indirect. Le coût direct correspond au budget des groupes du système du PCT (administration du système et programmes du PCT). Le coût indirect comprend les budgets des unités administratives qui appuient le système du PCT. Ces budgets doivent être pondérés pour qu'il ne soit tenu compte que de la part imputable au système du PCT. Le coût du stockage des demandes publiées a été ajouté à la formule étant donné que le système du PCT doit conserver les demandes pendant 30 ans.

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}} + \text{Coût de stockage}$$

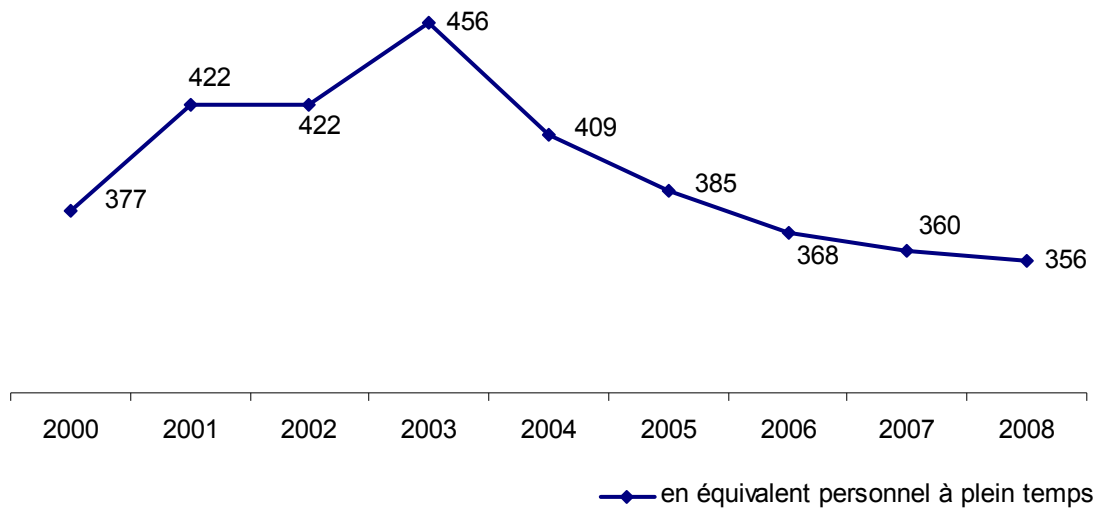
D'autres améliorations peuvent être apportées à cette méthodologie, mais elles ne devraient guère modifier les résultats. Il serait possible de l'étendre à l'exercice 2003 et aux exercices antérieurs mais non sans difficulté, compte tenu des différences importantes dans la structure des budgets de l'OMPI. Selon cette méthode, le coût unitaire par publication du PCT s'établit à 782 francs suisses en 2008, soit une diminution de 25% depuis 2004.

Coût unitaire du traitement des demandes selon le PCT (FS)



Personnel**Nombre**

Après un accroissement régulier de l'effectif jusqu'en 2003, le personnel en 2008 était moins nombreux qu'en 2000 et a diminué chaque année depuis 2003. Le diagramme ci-après indique l'effectif de la Division des opérations du PCT depuis 2000, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus l'équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).

Personnel de la Division des opérations du PCT

Indicateur de productivité

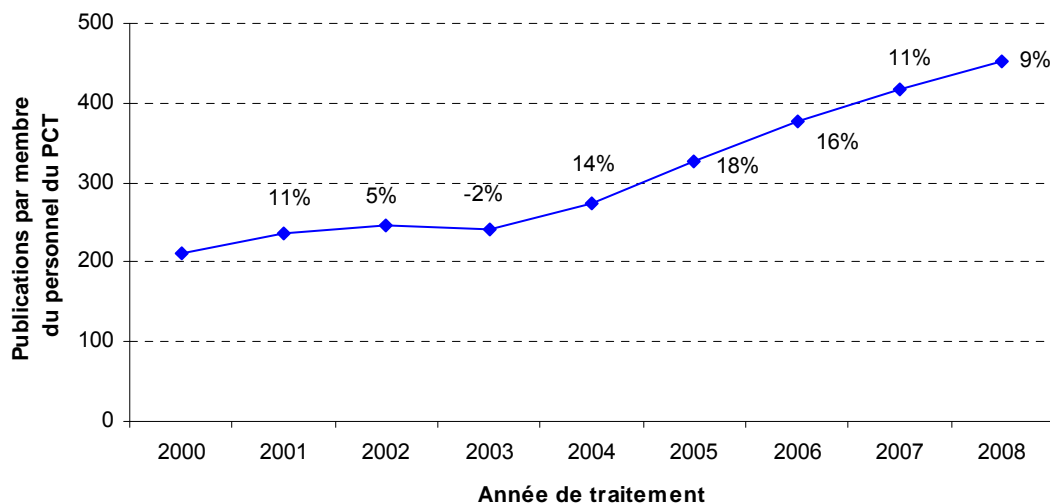
La productivité du personnel est calculée en divisant la production par l'effectif disponible. Ce calcul est simple à effectuer étant donné que la définition de ces deux facteurs reste inchangée dans le temps et que la comparaison entre différentes périodes ne présente par conséquent aucune difficulté.

Cette méthode ne donne toutefois qu'une image partielle des gains de productivité, le seul facteur de production pris en considération étant le personnel. Ainsi, certaines décisions de gestion, telles que la sous-traitance d'une partie du travail, peuvent aboutir à une augmentation de la productivité du personnel alors que la productivité globale (mesurée au moyen des coûts unitaires) peut augmenter ou diminuer.

$$\text{Productivité du personnel} = \frac{\text{Nombre de publications}}{\text{EPPT de la Division des opérations du PCT}}$$

Dans cette opération, l'effectif désigne l'équivalent personnel à plein temps (EPPT) de la Division des opérations du PCT. L'unité de production retenue est une publication du PCT.

Productivité du personnel de la Division des opérations du PCT

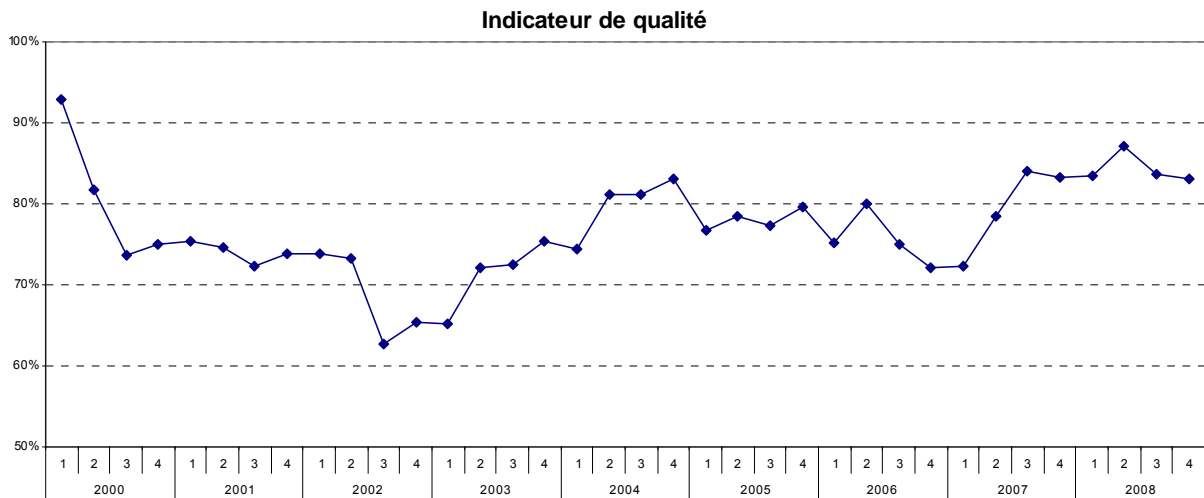


INDICATEUR DE QUALITÉ DU PCT

Afin de rendre compte de la qualité d'une manière simple et globale, un indicateur de qualité agrégé a été mis au point à partir de quatre indicateurs de qualité principaux.

L'indicateur de qualité exprimé en pourcentage de la qualité totale possible diminue lorsque la qualité des opérations du PCT diminue et vice versa.

L'indicateur de qualité est la moyenne de quatre indicateurs principaux, dont trois sont fondés sur le respect des délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de l'exemplaire original, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur se rapporte au nombre de vices de qualité aboutissant au code de nouvelle publication R5 (erreurs dans les données bibliographiques imputables pour l'essentiel à des erreurs de saisie manuelle). D'autres perfectionnements seront possibles dans l'avenir.



[Fin de l'annexe du programme 16]

PROGRAMME 17 : Services connexes en matière de brevets

Chef de programme : Francis Gurry

Objectif : Amélioration de l'accès le plus large possible à l'information technique, commerciale et juridique divulguée dans le cadre de l'utilisation du PCT et des systèmes de brevets nationaux, et amélioration des services en matière de brevets au niveau international



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Plusieurs fonctions ont été ajoutées au service de consultation PATENTSCOPE®, notamment :

- la disponibilité du service en espagnol,
- la recherche en plein texte en japonais (pour les demandes reçues électroniquement dans cette langue),
- la disponibilité de données PCT en texte intégral, qui couvrent la période 1978-2008. Le produit en plein texte est disponible à des fins d'échange avec les offices de propriété intellectuelle et de vente au secteur privé.

2. Des accords de coopération ont été conclus et des projets entrepris avec plusieurs États membres aux fins de la numérisation et de la diffusion de leurs données nationales sur les brevets. Les résultats de ces projets devraient devenir visibles en 2009. Des pourparlers et des échanges de vues ont eu lieu avec plusieurs offices sur la question de l'échange des résultats de la recherche et de l'examen. Cette question a fait l'objet dans les grands offices de brevets de progrès dont le Bureau international assure le suivi. À ce jour, l'idée de la mise en place d'un système centralisé pour l'échange des résultats de la recherche et de l'examen n'a guère progressé.

3. En 2008, une étude a été commandée sur l'utilisation de l'information brevet pour explorer les tendances des technologies énergétiques de substitution. Quelques résultats de cette étude ont été présentés à des conférences et le rapport final sera publié en 2009.

4. Deux nouvelles publications sur l'information en matière de brevets ont été achevées en 2008. Ce sont les suivantes :

- i) Les brevets comme moyen d'accès aux techniques – un petit guide sur l'utilisation de l'information en matière de brevets.
- ii) Guide de l'OMPI sur l'utilisation de l'information en matière de brevets – un guide plus détaillé qui peut être utilisé à des ateliers de formation.

5. Les deux publications ont été largement distribuées en anglais, espagnol et français à des conférences et séminaires, et des demandes ont été reçues pour qu'elles soient traduites dans des langues nationales.

6. Des séminaires et ateliers de formation sur le service de consultation Patentscope® ainsi que sur l'information en matière de brevets ont été organisés dans plusieurs offices nationaux et des séminaires à des conférences internationales. En 2008, le Service OMPI d'accès aux documents de priorité a été rendu disponible. À l'heure actuelle, sept offices participent à la phase pilote.

7. Dans le domaine des statistiques de propriété intellectuelle, les éditions annuelles les plus récentes de la Revue annuelle du PCT et du Rapport mondial sur les brevets ont été publiées en 2008. Plusieurs améliorations ont été apportées à la disponibilité de statistiques sur le site Internet de l'OMPI tandis que de nouveaux rapports PCT mensuels et trimestriels ont été publiés.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la diffusion et de l'utilisation des données de brevet PCT et nationales divulguées dans le cadre du système des brevets	Utilisation des fonctions de recherche de Patentscope® par les utilisateurs des offices, l'industrie et le grand public	L'utilisation du <u>service de consultation PATENTSCOPE®</u> a continué d'augmenter pour passer d'environ 300 000 pages visitées en janvier 2008 à plus de 350 000 en décembre 2008.	
	Augmentation de 50% du nombre d'abonnés directs aux services du portail Patentscope® pour la communication de gros volumes de données	En 2007, dix entreprises s'étaient abonnées aux services du portail Patentscope®. L'arrivée de sept nouveaux abonnés en 2008 porte à 17 le nombre total d'abonnés, soit une augmentation de 70%.	
	90% des utilisateurs se déclarent satisfaits des services offerts (enquêtes de satisfaction et retour d'information).	Pas encore évalué. Aucune donnée disponible à ce stade.	
Renforcement du partage de l'information entre les offices de propriété industrielle concernant les rapports de recherche et d'examen établis à l'égard de demandes de brevet déterminées	Nombre d'offices dont les rapports de recherche et d'examen sont mis à disposition sur un site Web centralisé	À ce jour, l'idée de la mise en place d'un système centralisé pour l'échange des résultats de recherche et d'examen n'a guère progressé.	
Prise de conscience de la valeur technique, économique et stratégique de l'information divulguée dans le cadre du système de brevets.	Retour d'information et citations concernant les rapports techniques et les études similaires fondées sur l'information en matière de brevets.	Pas encore évalué. Aucune donnée disponible à ce stade.	
Meilleure compréhension de la valeur de l'information en matière de brevets, en particulier dans les pays en développement et dans les PME.	Utilisation des guides et supports de formation sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les centres d'information en matière de brevets.	Pas encore évalué. Aucune donnée disponible à ce stade.	
Échange de documents de priorité aux fins de la Convention de Paris moins onéreux et plus facile pour les déposants et les offices de propriété industrielle.	Le service de documents de priorité est utilisé pour le traitement des demandes de brevet dans les offices de brevets du monde entier.	En 2008, le Service d'accès aux documents de priorité a été rendu disponible. À l'heure actuelle, sept offices participent à la phase pilote.	
Utilisation accrue des publications statistiques de l'OMPI.	Retour d'information et citations concernant les publications.	La publication du Rapport mondial sur les brevets a fait l'objet de nombreuses mentions dans la presse (le nombre exact n'est pas connu).	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
3 533	3 042	86%

8. À la fin de 2008, le taux d'utilisation par rapport au budget approuvé était de 86%. Ce taux relativement élevé traduit les investissements additionnels effectués dans la mise au point du moteur de recherche du portail Patentscope pour fournir des options de recherche plus souples et des capacités linguistiques élargies. Des ressources supplémentaires ont été consacrées aux programmes d'assistance technique dans les pays en développement, y compris l'organisation de didacticiels et de séminaires ainsi que la prestation aux États membres d'une autre assistance en matière d'information recueillie sur les brevets. Il a été procédé à des transferts de ressources en 2008 afin de répondre à ces besoins. Ces transferts ont été indiqués dans le programme et budget révisé pour 2008-2009 (tableau I de l'annexe I).

PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne**Chef de programme :** Ernesto Rubio**Objectif :** Administration efficace et économique des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne, extension de la portée géographique et développement juridique de ces systèmes, et promotion de leurs avantages**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE****Le système de Madrid**

1. En 2008, le volume de l'activité d'enregistrement dans le cadre du système de Madrid a continué d'augmenter. Grâce à une plus grande efficacité des opérations, il a été possible de faire le travail en résultant sans devoir pour autant recruter du personnel additionnel. De plus, il a été possible de réduire davantage la durée moyenne de traitement. Le Bureau international a reçu, indexé et fait entrer dans la phase d'examen 42 075 demandes internationales, soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2007 (39 945). Le nombre des enregistrements internationaux a atteint le plus haut niveau jamais enregistré en une année (40 985), soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2007 (38 471). Le nombre des renouvellements a augmenté de 11,4% par rapport à 2007 (17 478) pour atteindre 19 472. Ces chiffres ont très nettement dépassé les chiffres prévus qui figuraient dans le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 (38 800 nouveaux enregistrements et 19 000 renouvellements). Le nombre des désignations postérieures s'est élevé à 12 070, soit une diminution de 4,2% par rapport à 2007 (12 605) tandis que celui des autres modifications passait en 2008 à 91 300, soit une augmentation de 7,1% par rapport à 2007 (85 244). Le nombre des refus et communications connexes (c'est-à-dire octrois de protection, décisions définitives après refus, invalidations et prolongations du délai de refus fondé sur l'opposition) reçus d'offices de Parties contractantes et traités en 2008 par le Bureau international s'est élevé à 268 430, soit une augmentation de 0,3% par rapport à 2007 mais un chiffre plus bas que le chiffre inscrit au programme et budget approuvé pour l'exercice 2008-2009. La formation de personnel à toutes les opérations a continué d'un bout à l'autre de 2008, une équipe chargée de plusieurs tâches est devenue pleinement opérationnelle et deux autres équipes ont été constituées.

Le système de La Haye

2. En 2008, il s'est produit une forte augmentation des activités d'enregistrement dans le cadre du système de La Haye bien que les chiffres aient été inférieurs aux chiffres prévus dans le programme et budget approuvé pour l'exercice 2008-2009 (2600 enregistrements internationaux contenant 13 000 dessins et modèles). Le nombre des enregistrements internationaux a atteint la barre des 1523 pour un total de 7920 dessins et modèles, soit une augmentation de 32,8% par rapport à 2007 (1147 enregistrements internationaux contenant 6579 dessins et modèles). Le nombre des renouvellements s'est élevé à 3169 (chiffre un peu plus bas que le chiffre prévu de 3200), soit une diminution de 24,6% par rapport à 2007 (4205). Le nombre total des modifications (3854) et des refus (40) a été de 3894, soit une augmentation de 11% par rapport à 2007 (3507) et un chiffre nettement supérieur au chiffre prévu dans le programme et budget approuvé pour l'exercice 2008-2009 (2700).

Le système de Lisbonne

3. En 2008, trois nouvelles appellations d'origine ont été inscrites au registre international et notifiées aux pays membres. Aucune n'a été radiée. En conséquence, le nombre total d'appellations d'origine inscrites en vertu du système de Lisbonne et notifiées aux membres de l'Union est passé de 884 à 887 à la fin de 2008 et le nombre total des appellations encore en vigueur à cette date est passé de 810 à 813. Le nombre des modifications apportées aux données relatives aux appellations d'origine inscrites au registre international et notifiées aux pays membres s'est élevé à quatre. Le nombre des refus enregistrés a été de 586. Le nombre des retraits de refus et déclarations connexes enregistrés a été de 16. Le nombre d'invalidations enregistrées a quant à lui été de trois.

Automatisation

4. Approuvée en 2007 par les Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye, la première phase du projet de modernisation informatique a été entreprise en 2008. De nouvelles fonctions ont été ajoutées à la base de données ROMARIN et de nouveaux outils mis à disposition sur le site Internet de l'OMPI au profit des utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye. Des améliorations additionnelles à cette base de données ont été mises au point aux fins de leur mise en œuvre à compter de janvier 2009. Il en va de même pour une version électronique de la Gazette OMPI des marques internationales qui remplacera à partir de janvier 2009 la version sur papier. Le Bureau international envisage par ailleurs la possibilité d'utiliser le service de paiement électronique mis à disposition en novembre 2008 pour d'autres paiements dans le cadre des procédures de Madrid et de La Haye. Le système de notification électronique devenu disponible en octobre 2007 a été utilisé en 2008 pour 9,2% des notifications concernant des refus provisoires, l'octroi de la protection, des décisions définitives, des oppositions et le paiement des taxes de la deuxième partie, envoyées aux titulaires ou aux mandataires par le biais d'un système de courriers électroniques certifiés. Le nombre d'offices qui utilisent des moyens électroniques pour soumettre et/ou recevoir des documents dans le cadre des procédures du système de Madrid a encore augmenté. Depuis 2007, afin de faciliter l'abandon des notifications papier par les offices, l'OMPI met à disposition les notifications par voie électronique non seulement par l'intermédiaire du système Output MECA mais aussi en version PDF. En décembre 2008, l'OMPI a envoyé une lettre circulaire aux offices des membres de l'Union de Madrid contenant des renseignements supplémentaires sur ce point, dans l'espoir que davantage d'offices accepteront de ne plus recevoir les notifications sur papier. En décembre 2008, l'OMPI a envoyé une lettre circulaire aux offices des membres de l'Union de Madrid contenant des renseignements supplémentaires sur ce point, dans l'espoir que davantage d'offices accepteront de ne plus recevoir les notifications sur papier.

Développement et promotion des systèmes d'enregistrement international

5. En 2008, le nombre des Parties contractantes au Protocole de Madrid et à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye a continué d'augmenter tout comme celui des membres des Unions de Madrid et de La Haye. L'OMPI a continué d'organiser des missions consultatives, des séminaires et des programmes de formation, des réunions et des visites d'étude en vue d'expliquer les procédures des systèmes de Madrid et de La Haye et d'informer les titulaires de marques et de dessins et modèles industriels, les avocats et les agents ainsi que les représentants d'offices de la propriété industrielle des nouvelles procédures, des nouvelles procédures administratives et juridiques ainsi que des nouveaux produits et outils d'information. Un effort particulier a été fait pour promouvoir l'utilisation du système de La Haye car il est évident que certaines Parties contractantes ne l'utilisent pas suffisamment. Les modifications apportées au régime juridique du système de Madrid, qui ont pris effet en janvier 2008, disposent que, au cas où l'une des Parties contractantes à l'un des deux traités sur lequel repose le système, décide d'adhérer à l'autre de ces deux traités, les désignations de ladite Partie contractante en vertu des enregistrements internationaux existants seront alors régies par cet autre traité. Un changement fondamental a pris effet en septembre 2008 dans le cadre du système de Madrid car, à la suite de l'abrogation de la clause de sauvegarde, les relations entre les parties contractantes liées par l'Arrangement et le Protocole sont régies par le Protocole et non plus par l'Arrangement. En outre, un régime trilingue intégral (français, anglais et espagnol) est appliqué. Des modifications additionnelles ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid en septembre 2008, suite aux recommandations du groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid, lequel s'est réuni deux fois en 2008. Ces modifications, qui entreront en vigueur en septembre 2009, permettront d'améliorer les informations disponibles en ce qui concerne le sort des enregistrements internationaux dans les parties contractantes désignées. L'Assemblée de l'Union de Madrid est également convenue que le Bureau international devrait réaliser une étude sur l'introduction de langues de dépôt supplémentaires dans le système de Madrid. Les modifications apportées au régime juridique de La Haye, qui ont pris effet en janvier 2008, prévoient une plus grande flexibilité du système de taxe, le rendant ainsi plus compatible avec les situations existantes dans les Parties contractantes. Les modifications additionnelles adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en septembre 2008 ont étendu le système de réduction de taxe pour les déposants des pays les moins avancés aux organisations intergouvernementales dont la plupart des membres sont des pays moins avancés. En outre, des dispositions ont été adoptées qui permettront d'améliorer les informations disponibles pour les utilisateurs et les tiers en ce qui concerne le sort des enregistrements internationaux dans les parties contractantes désignées. L'Assemblée a décidé en septembre 2008 de créer un groupe de travail chargé d'étudier d'éventuelles améliorations à apporter aux procédures selon l'Arrangement de Lisbonne.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation accrue du système de Madrid	<p>Activités relatives aux demandes d'enregistrement international de marques et aux demandes de renouvellement ou de modification des enregistrements internationaux, comme indiqué ci-après :</p> <p>Objectifs 2008 Nouveaux enregistrements : 38 800 Renouvellements : 19 000 <u>Total</u> : 57 800</p> <p>Désignations postérieures : 11 400 Autres modifications : 82 000 Refus et notifications connexes : 290 000</p>	<p>Résultats 2008 Nouveaux enregistrements : 40 985 Renouvellements : 19 472 <u>Total</u> : 60 457</p> <p>Désignations postérieures : 12 070 Autres modifications : 91 300 Refus et notifications connexes : 268 430</p>	
Utilisation accrue du système de La Haye	<p>Activités relatives aux demandes internationales d'enregistrement de dessins et modèles industriels et aux demandes de renouvellement ou de modification des enregistrements internationaux, comme indiqué ci-après :</p> <p>Objectifs 2008 Nouveaux enregistrements : 2 600 Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements : 13 000 Renouvellements : 3 200 <u>Nombre total d'enregistrements et de renouvellements</u> : 5 800 Refus et modifications : 2 700</p>	<p>Le système de La Haye a fait l'objet d'une croissance marquée (voir le descriptif ci-dessus).</p> <p>Résultats 2008 Nouveaux enregistrements : 1 523 Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements : 7 920 Renouvellements : 3 169 <u>Nombre total d'enregistrements et de renouvellements</u> : 4 692 Refus et modifications : 3 894</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Traitement rapide, fiable et économique des demandes et autres communications	Le délai de traitement des demandes d'enregistrement et d'inscription aux registres internationaux au titre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne devrait s'établir en moyenne à quatre semaines à compter de leur réception par le Bureau international, pour autant qu'elles ne contiennent pas d'irrégularités.	<p>MADRID : Le délai de traitement moyen des demandes internationales qui ne contiennent pas d'irrégularités a été ramené de 5,5 semaines à la fin de 2007 à 5 semaines à la fin de 2008 et, dans le cas des désignations postérieures (7 semaines) et des autres modifications, de 7 et 6 semaines respectivement à la fin de 2007, à 5,3 semaines à la fin de 2008.</p> <p>LA HAYE : Temps de traitement global de quatre semaines au maximum, en l'absence d'irrégularités, dans le cadre des procédures de La Haye</p> <p>LISBONNE : Aucune donnée disponible à ce stade.</p>	
	Un service de traduction automatisée préalable de listes standard de produits et de services sera mis en place.	Une analyse détaillée des travaux de traduction a été faite en prévision de la création d'un service de traduction automatisée préalable de listes standard de produits et services, qui devrait devenir opérationnel d'ici à la mi-2009.	
	Une base de données de traduction sera mise en œuvre afin d'assurer une traduction uniformisée et plus rapide des données à inscrire au registre international.	La première phase des principales fonctions de la base des données d'indications acceptables de produits et services a commencé en décembre 2008, et elle devrait devenir progressivement opérationnelle dans le courant de 2009.	
Qualité de service accrue	Des critères visant à harmoniser les modalités d'application de la classification de Nice seront mis en œuvre.	Critères établis.	
	Le nombre d'erreurs appelant des corrections dans le registre international devra être maintenu au minimum.	Lignes de base relatives au nombre d'erreurs appelant des corrections à établir d'ici à la fin de 2009 dans le contexte du programme et budget 2010-2011.	
	Établissement d'une page Internet contenant une liste de questions-réponses.	Le nombre de pages du système de Madrid sur le site Internet de l'OMPI a été augmenté avec une foire aux questions sur le système de Madrid et son application, une page contenant des informations sur la manière d'obtenir des extraits du registre, plusieurs vidéos sur l'application du système produites avec le concours de grands utilisateurs, un outil de simulation visant à faciliter l'accès des utilisateurs à l'information, et des informations à jour sur l'application du système dans les Parties contractantes au système de Madrid.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Qualité de service accrue	Les demandes de renseignements devront être traitées avec diligence; l'objectif sera de répondre à 80% de ces demandes dans un délai de deux jours ouvrables, compte tenu du fait que la majorité d'entre elles sont généralement de nature simple.	Service à la clientèle créé en 2008 et travaux préparatoires en cours pour mettre au point un système de suivi de ces demandes. Ce système sera déployé pour l'exercice biennal 2010-2011.	
Renforcement du dépôt et des communications électroniques dans le cadre des procédures d'enregistrement international	Doublement au moins du nombre d'offices utilisant la fonction Input MECA; suppression complète des communications papier avec les offices utilisant la fonction Output MECA.	<p>Au total, huit offices de membres de l'Union de Madrid transmettaient par voie électronique des demandes internationales et/ou d'autres documents au Bureau international dans le cadre des procédures du système de Madrid</p> <p>Du nombre total de demandes internationales déposées dans le cadre du système de Madrid, 33,4% ont été transmises par voie électronique à l'OMPI.</p> <p>Le nombre d'offices de membres de l'Union de Madrid auxquels l'OMPI a envoyé des notifications par la voie électronique est passé de 48 à 51. À la fin de 2008, 13 offices de Parties contractantes étaient convenus de recevoir ces notifications exclusivement par voie électronique.</p>	
	Dix nouveaux offices au moins utilisation la fonction Output MECA	Le nombre d'offices de membres de l'Union de Madrid auxquels l'OMPI a envoyé des notifications par la voie électronique est passé de 48 à 51. À la fin de 2008, 13 offices de Parties contractantes étaient convenus de recevoir ces notifications exclusivement par voie électronique.	
	Fonction de dépôt électronique accessible dans le cadre de toutes les procédures pertinentes pour les déposants et les titulaires d'enregistrements internationaux.	<p>En ce qui concerne les demandes, cet indicateur ne s'applique qu'au système de La Haye.</p> <p>En janvier 2008, une fonction est devenue disponible sur le site Internet de l'OMPI pour le dépôt électronique de demandes internationales en vertu du système de La Haye. L'utilisation de cette fonction est passée de 11% en janvier à 54% en décembre (moyenne de 32%).</p> <p>Depuis novembre 2008, les taxes notifiées dans les lettres signalant des irrégularités ou dans d'autres communications de l'OMPI concernant les systèmes de Madrid ou de La Haye peuvent être acquittées au moyen d'un nouveau service de paiement électronique sur la page d'accueil du système de Madrid. Ces versements pouvaient être effectués depuis un compte courant de l'OMPI ou par carte de crédit.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Renforcement du dépôt et des communications électroniques dans le cadre des procédures d'enregistrement international	Mise en place des moyens nécessaires pour la transmission électronique des notifications envoyées par le Bureau international aux déposants et aux titulaires d'enregistrements internationaux dans le cadre de toutes les procédures pertinentes.	Depuis juillet 2008, en vertu du système de Madrid, lorsqu'un délai de refus a expiré et que le Bureau international n'a pas inscrit de notification de refus provisoire émanant de l'office d'une partie contractante désignée dans un enregistrement donné, ce fait est indiqué dans la base de données ROMARIN.	
Couverture internationale renforcée des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	Six nouvelles Parties contractantes au Protocole de Madrid.	Le nombre de Parties contractantes au Protocole de Madrid est passé de 74 à 78. Celui des membres de l'Union de Madrid est passé de 81 à 84. Le nombre des pays membres de l'Union liés uniquement par l'Arrangement a été ramené à six.	
	Six nouvelles Parties contractantes à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye.	Le nombre de Parties contractantes à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (1999) est passé de 24 à 34. Le nombre de membres de l'Union de La Haye est passé de 45 à 55.	
	Deux nouvelles Parties contractantes à l'Arrangement de Lisbonne.	Aucune nouvelle Partie contractante. Une est attendue en 2009.	
Amélioration des procédures prévues dans le cadre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	Adoption par l'Assemblée compétente de dispositions modifiées relatives aux procédures relevant des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne.	En vertu du système de Madrid, les modifications du règlement d'exécution sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} septembre 2008. Des modifications supplémentaires ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de 2008. En vertu du système de La Haye, les modifications du règlement d'exécution sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2008. Des modifications supplémentaires ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de 2008. En vertu du système de Lisbonne, un groupe de travail a été créé pour étudier les éventuelles améliorations qu'il convient d'apporter aux procédures selon l'Arrangement de Lisbonne.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
57 466	26 437	46%

6. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 19 : Classification des brevets et normes de propriété industrielle de l'OMPI

Chef de programme : Francis Gurry

Objectif : Rendre plus efficace l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle par les offices de propriété industrielle, les déposants et le grand public dans le monde entier.



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Les principales activités à l'appui de la réalisation des résultats escomptés pendant la première année de la période biennale ont été les suivantes :

- Deux sessions du groupe de travail sur la révision de la CIB, une session du Comité d'experts et deux sessions du sous-comité chargé du niveau avancé ont été organisées pour réviser en détail la CIB et préparer deux nouvelles versions du niveau élevé et une nouvelle version du niveau de base.
- Atelier sur la CIB organisé pour la première fois à l'intention des représentants des offices de propriété intellectuelle chargés de la révision et de la mise au point de la CIB ainsi que des représentants des utilisateurs de la CIB de l'industrie et des fournisseurs d'informations sur les brevets afin qu'ils puissent se livrer dans une optique critique à un échange d'expériences et d'opinions concernant la CIB. Suite à cet atelier, une procédure a été mise en place (une équipe d'experts s'est réunie en septembre) pour simplifier la relation entre les deux niveaux de la CIB et les procédures de révision respectives; elle devrait être achevée en 2009.
- Deux sessions du groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) ont été organisées en 2008, au cours desquelles une nouvelle norme OMPI a été adoptée (ST.86 XML pour les dessins et les modèles industriels) et six autres ont été révisées (ST.9, ST.13, ST.14, ST.22, ST.36 et ST.60). Les résultats de deux études ont été approuvés, une en particulier sur les pratiques en matière de citations. Des progrès additionnels ont été accomplis concernant la révision de la norme OMPI ST.10/C et l'élaboration d'une nouvelle norme OMPI concernant la gestion électronique des éléments figuratifs des marques. Ces normes et ces études ont été publiées sur le site Internet du manuel de l'OMPI.
- Un appui a été donné à 12 équipes d'experts du SDWG dont dix dirigées par le Bureau international tandis que 10 réunions des équipes d'experts ont été organisées.
- Un projet de cas d'entreprise et des exigences des utilisateurs aux fins de la mise au point d'un nouveau système de gestion de l'information du manuel de l'OMPI a été préparé.
- Suite à l'invitation du Bureau international, 94 rapports techniques annuels (ATR) sur les activités d'information menées durant l'année 2007 en matière de brevets, de marques et des dessins et modèles industriels ont été établis par les offices de propriété intellectuelle et, ultérieurement, traités et publiés sur l'Internet. Le SDWG a approuvé la révision des éléments de contenu recommandés dans les ATR. Le Bureau international a mis à jour le système de gestion en ligne des ATR ainsi que les principes directeurs qui y sont associés pour établir les ATR.
- Le nombre total de recherches effectuées par les pays donateurs a augmenté de 4,4% cependant que le nombre de rapports de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) établis par ces pays a quant à lui augmenté de 18%.
- Les efforts d'automatisation ont porté sur la réduction de deux mois à une semaine du délai pour l'établissement des publications de la CIB, ce qui permet ainsi d'assurer la publication en temps voulu des versions CIB et de leurs produits connexes. Afin de faciliter l'utilisation de la CIB dans les langues nationales, des progiciels et des boîtes à outils permettant aux

États membres de la CIB de créer et assurer leur propre traduction de la CIB (IPCA6TRANS) et de la publier sur l'Internet (IPCPUBPREP) ont été mis à disposition aux fins de leur téléchargement.

- La refonte du système de publication de la CIB sur l'Internet a été précisée et fait l'objet d'un prototype en vue d'une mise en œuvre attendue en 2009.
- Un appui informatique a été fourni aux offices de la coopération trilatérale, par le biais de la mise au point de la plateforme du forum électronique de ces offices afin de stimuler l'harmonisation des systèmes de classification des brevets.
- Après la faillite de la société qui était chargée d'appuyer le système IPCCAT d'aide au classement dans la CIB, plusieurs mesures ont été prises pour renouveler l'appui de ce système en vue de la reconversion de l'outil avec des documents de brevet classés IPC 2009.01.
- Un appui informatique a été accordé pour la publication et la maintenance de la version espagnole de la CIB afin d'en assurer la publication en temps voulu. Plusieurs outils ont également été mis au point pour automatiser l'aide à la traduction par l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM).
- L'aide fournie à l'Office néerlandais des brevets pour élaborer une version néerlandaise du moteur de recherche en langue naturelle de la CIB (TACSY) a été suspendue en l'absence de ressources suffisantes. Une aide supplémentaire a par ailleurs été fournie à l'Office polonais des brevets (UPRP) pour l'élaboration de la CIB en polonais et à l'Office grec des brevets (OBI) à cette même fin.
- Des mesures de lancement conformément à la méthodologie Prince 2 ont également été prises afin d'entreprendre en 2009 un projet d'aide à l'automatisation du manuel de l'OMPI sur la propriété industrielle.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Fonctionnement efficace de la nouvelle procédure de révision de la CIB et publication en temps voulu des nouvelles versions du niveau de base et du niveau élevé de la CIB ainsi que des documents connexes.	Augmentation du nombre de modifications apportées à l'édition 2009 du niveau de base de la CIB.	1166 modifications ont été apportées en 2008	
	Augmentation du nombre d'entrées nouvelles au niveau élevé de la CIB.	306 nouvelles entrées ont été introduites.	
	Publication de nouvelles versions conformément à la procédure de révision de la CIB.	Deux nouvelles versions du niveau avancé et une du niveau de base ont été publiées.	
Utilisation de la CIB pour le classement de la littérature non-brevet	Augmentation de 10% du nombre des articles techniques et scientifiques classés selon la CIB.	Cette activité a été supprimée de ce programme pendant l'été de 2007.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Établissement, révision et promotion des normes de l'OMPI relatives à la transmission, à l'échange et au partage de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.	Nouvelles normes et révisions des normes en vigueur adoptées par le Groupe de travail sur les normes et la documentation du SCIT.	Une norme a été adoptée et six normes ont été révisées.	
Meilleure connaissance par les utilisateurs des activités d'information menées par les offices de propriété industrielle	Augmentation du nombre d'utilisateurs accédant aux rapports techniques annuels sur les activités en matière de brevets, de marques, de dessins et de modèles industriels publiés sur le site Web de l'OMPI.	1903 utilisateurs ont accédé pendant la période allant de février à septembre 2008 aux rapports techniques annuels disponibles sur le site Web de l'OMPI.	
Utilisation renforcée des Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) et amélioration des canaux de diffusion de l'information en matière de propriété industrielle.	Augmentation du nombre de pays donateurs participant au WPIS (qui est actuellement de 15).	Un autre pays (Argentine)	
	Augmentation de 10% du nombre de recherches effectuées par les pays donateurs.	Le nombre de rapports ICSEI établis par les pays donateurs a augmenté de 18%. Le nombre total de recherches effectuées par les pays donateurs a augmenté de 4,4%	
	Augmentation du nombre d'unités d'information en matière de propriété industrielle dans les universités, les chambres de commerce et les entreprises.	Dix d'unités d'information en matière de propriété industrielle ont été créées : Syrie (Ministère de l'économie et du commerce), Honduras (Dirección General de Propiedad Intelectual), Colombie (Colciencias, Corporación Biotec), Chili (U. de Concepción et U. de la Frontera), Koweït (U. of Kuwait), Uruguay (Cámara Nacional de Comercio y Servicios del Uruguay), Pérou (U. de San Marcos, U. de Tacna, U. de Arequipa, Cámara de Comercio de Lima) et Mexique (COPARMEX (Association nationale des chefs d'entreprises))	
Recours à la thématisation automatique pour la révision informatisée de la CIB par les États membres de l'Union de l'IPC.	Nombre de projets de révision de la CIB entrepris par les États membres, avec une aide informatique faisant appel à la thématisation automatique.	L'entreprise choisie pour exécuter cette activité a fait faillite. D'autres options ont été envisagées à l'appui de cette activité en interne en embauchant un consultant mais, pour différentes raisons, cela n'a pas été possible.	
Développement des services Web XML pour le reclassement des collections de brevets au niveau de base et au niveau élevé de la CIB.	Nombre d'offices de la propriété industrielle utilisant les services Web XML pour le reclassement.	Le développement des services Web XML a été retardé à la suite d'une décision prise par la Comité d'experts de la CIB. Il est prévu qu'un projet sera entrepris pendant la seconde moitié de 2009 et exécuté pendant la seconde moitié de 2010. Dans l'intervalle, l'échange de données de reclassement a lieu au moyen de l'échange par courrier électronique de fichiers XML et d'un service Web provisoire mis en place dans l'office brésilien. En 2008, 17 offices ont participé de cette manière au reclassement.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
7 257	3 444	47%

2. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels

Chef de programme : Ernesto Rubio

Objectif : Poursuite du développement des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno et meilleure utilisation de ces classifications par les offices de la propriété industrielle et le secteur privé



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le groupe de travail préparatoire ("PWG") de l'Union de Nice a tenu sa vingt-septième session (la deuxième de la période de révision quinquennale en cours) du 6 au 10 octobre 2008. En outre, un groupe de travail *ad hoc* de cette Union a tenu deux sessions (les 3 et 4 juillet et le 6 octobre 2008 respectivement). À sa première session, le groupe de travail *ad hoc* est convenu d'élaborer un formulaire électronique afin de faciliter la soumission des propositions de changements qu'il sied d'apporter à la classification. De surcroît, il est convenu de créer un forum électronique pour la présentation et l'examen des propositions changements à apporter à la classification de Nice, de convoquer plus fréquemment des réunions du Comité d'experts dans le cadre de l'Union de Nice et de réviser, en principe, le règlement intérieur de ce comité. À sa deuxième session, le groupe de travail *ad hoc* a examiné un prototype de forum électronique ainsi qu'un projet de règlement intérieur révisé pour le Comité d'experts. La création de ce groupe de travail *ad hoc* marque le début d'une réforme de la procédure de révision de la Classification de Nice, qui est couverte par le programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009, fixant pour cet objectif des résultats escomptés, des indicateurs d'exécution et des objectifs spécifiques.

2. À l'appui de l'utilisation accrue de la Classification de Nice, l'Organisation a, en coopération avec cinq membres intéressés de l'Union de Nice, créé une version officielle en langue espagnole de cette classification. Cette version a été mise en production à la fin de 2008 et elle sera disponible au début de 2009. Qui plus est, sept missions d'experts ont été effectuées en vue d'impartir une formation sur les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno à des fonctionnaires de huit États membres et d'une organisation intergouvernementale internationale. En ce qui concerne l'utilisation accrue des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno, deux autres pays ont adhéré à l'Arrangement de Nice et un à celui de Locarno.

3. Le groupe de travail *ad hoc* de l'Union de Locarno a tenu sa première session le 30 juin au 2 juillet 2008. Il y a été décidé de créer un groupe pilote chargé d'étudier la possibilité de mettre au point un système de recherche sur les dessins et modèles industriels qui faciliterait les recherches dans les grandes bases de données de dessins et modèles. Le groupe pilote a entrepris ses travaux et tenu une réunion informelle où il a établi une première série de catégories de recherche de dessins et modèles.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Poursuite de la révision de la neuvième édition de la classification de Nice	Deux sessions du Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice	Une session du Groupe de travail préparatoire en 2008. (vingt-septième session du groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice)	
	Adoption par le Groupe de travail préparatoire de recommandations en vue de la modification de la neuvième édition de la classification de Nice	274 recommandations ont été adoptées par le Groupe de travail provisoire sur un total de 306 propositions soumises à cette session par 14 pays plus l'Organisation de la propriété intellectuelle du Benelux.	
Plus large acceptation et utilisation plus efficace des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno	Quatre nouvelles Parties contractantes de l'Arrangement de Nice	Adhésion de l'Argentine et de la Jordanie à l'Arrangement de Nice	
	Deux nouvelles Parties contractantes des arrangements de Vienne et de Locarno	Adhésion de la Jordanie à l'Arrangement de Locarno	
	Quatre autres pays appliquent les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno.	Pas encore évalué. Aucune donnée disponible à ce stade.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
1 201	365	30%

4. Le taux d'utilisation des ressources allouées au programme pour 2008 est de 30% par rapport au programme et budget approuvé pour l'exercice 2008-2009. Des ressources appropriées allouées à ce programme devrait normalement être utilisée pour des activités qui seront exécutées pendant la seconde moitié de l'exercice biennal (2009) comme la production d'un nombre plus élevé de versions linguistiques des classifications de Nice et de Locarno et la mise en œuvre d'un forum électronique pour la procédure de révision de la classification de Nice.

PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine

Chef de programme : Francis Gurry

Objectif : Contribuer à l'utilisation productive des actifs de propriété intellectuelle grâce à la fourniture de services de règlement des litiges de qualité qui entraînent le minimum de bouleversements dans les actifs de propriété intellectuelle en litige et consolider le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet.



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le règlement des litiges internationaux et nationaux relatifs à la propriété intellectuelle se fait de plus en plus par la voie de l'arbitrage et de la médiation. L'un des principaux éléments de la stratégie adoptée par le centre en vue de relever les défis et d'atteindre les objectifs du présent programme consiste à sensibiliser les entreprises et les spécialistes au bien-fondé et aux avantages des modes extrajudiciaire de règlement des litiges relatifs à la propriété intellectuelle. L'application de cette stratégie nécessite la mise en place d'une communication adaptée avec les titulaires et les utilisateurs des droits de propriété intellectuelle, par exemple grâce à l'élaboration et à la diffusion de brochures, à l'offre de conseils sur le Web, à la présentation d'exposés, à la fourniture de réponses.

2. En 2008, le Centre s'est efforcé d'optimiser ses procédures afin de répondre aux besoins des titulaires de droits en matière de rapidité et de rentabilité du règlement des litiges concernant ces droits. Cet effort tient essentiellement à une gestion et à un règlement de qualité des affaires instruites dans le cadre de ces procédures, ce qui passe par la formation et la désignation d'arbitres, de médiateurs et d'experts qualifiés, le maintien d'une infrastructure moderne d'administration des litiges grâce, notamment, aux technologies de l'information, et la gestion active des litiges soumis à l'OMPI avec un soutien assuré aux intermédiaires neutres. En 2008 notamment, des parties à plusieurs arbitrages de litiges internationaux concernant des brevets, des marques et des logiciels ont utilisé le système OMPI de gestion électronique des litiges (ECAF).

3. Dans ce cadre, le Centre a également collaboré avec les titulaires et les utilisateurs des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'avec les organisations qui les représentent, en vue de mettre en place des modes extrajudiciaires de règlement des litiges expressément adaptés aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leurs domaines d'activité. La normalisation des procédures et l'établissement d'une infrastructure efficace de règlement des litiges peuvent favoriser l'utilisation productive des droits de propriété intellectuelle concernés. Ainsi, en 2008, à la demande l'Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles (AGICOA), le Centre a élaboré un règlement d'arbitrage accéléré adapté aux besoins des titulaires de droits affiliés à l'AGICOA.

4. Le Centre s'emploie à donner l'impulsion en matière d'élaboration de solutions visant à apaiser les tensions suscitées par l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle sur l'Internet. S'appuyant sur son expérience quotidienne du règlement de litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre a continué de collaborer avec les différentes parties prenantes dans le cadre du système des noms de domaine de l'Internet, y compris les titulaires de droits de propriété intellectuelle, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et les services d'enregistrement des gTLD nouvellement approuvés et des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD), et élaborera et appliquera des principes directeurs pour le règlement des litiges relatifs à ces domaines. Cela concerne en particulier les mécanismes de protection des marques et des autres droits de propriété intellectuelle au premier niveau dans le cadre de l'introduction et de l'application des nouveaux gTLD.

5. Le Centre a continué de collaborer avec les administrateurs des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLDs) dans différentes régions, et créé et mis à exécution des politiques de règlement de litiges pour ces domaines, élargissant ainsi la base de l'administration par l'OMPI des affaires dans ces domaines.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Les litiges internationaux et nationaux relatifs à la propriété intellectuelle sont de plus en plus réglés par voie d'arbitrage et de médiation.	Augmentation de 10% du nombre de cas d'arbitrage et de médiation administrés par le Centre	<p>Au mois de décembre 2008, le Centre avait administré plus de 70 procédures de médiation et 110 procédures d'arbitrage, dont la majorité au cours des quatre dernières années. Ces procédures ont notamment porté sur des atteintes aux brevets, des licences de brevet, des licences de logiciel, des accords de distribution de produits pharmaceutiques, des questions relatives au droit d'auteur, des contrats de recherche-développement, des accords de coexistence de marques, des accords de conseil, des contrats dans le domaine artistique, des accords de coentreprise, des questions d'emploi dans un contexte de propriété intellectuelle, des questions de consultance, des litiges en matière d'ingénierie, des cas découlant de la mise en œuvre d'accords en règlement de litiges intentés dans plusieurs pays et de litiges concernant des noms de domaine en vertu des règles d'arbitrage. S'agissant de ces derniers, les administrateurs du domaine .nl ont adopté à compter de février 2008 les principes directeurs d'une "politique de règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine" et, en conséquence, les plaintes relatives à ces noms déposées après cette date ont été incluses dans les statistiques du paragraphe 4 ci-dessous. Du fait de ce changement, le nombre de cas d'arbitrage et de médiation administrés par le Centre en 2008 est passé à 24.</p> <p>Compte tenu des faits nouveaux décrits ci-dessus, l'indicateur n'est plus approprié et ne peut être appliqué. Cette question a été traitée dans le programme et budget proposé pour l'exercice 2010-2011.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD	3000 affaires relatives aux gTLD génériques réglées selon les principes UDRP	En 2008, le Centre de l'OMPI a administré 2009 affaires relatives aux gTLD génériques réglées selon les principes UDRP.	
	Mise en œuvre des recommandations de l'OMPI par l'ICANN et les nouveaux services d'enregistrement des gTLD génériques	Dans un des développements les plus ambitieux du système des noms de domaine depuis sa création, l'ICANN travaille à l'introduction d'un grand nombre de nouveau domaines de premier niveau. En 2008, le Centre de l'OMPI a été en contact régulier avec l'ICANN pour aider à sauvegarder les intérêts légitimes, en particulier ceux des titulaires de marques durant l'application de ce programme (prédélegation) et les phases opérationnelles postérieures (postdélegation)	
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les ccTLD	150 affaires relatives aux ccTLD réglées selon les principes UDRP	En 2008, le Centre de l'OMPI a administré 320 affaires relatives aux ccTLD réglées selon les principes UDRP	
	Six administrateurs supplémentaires de ccTLD ayant une meilleure connaissance de la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle	En 2008, le nombre d'administrateurs de ccTLD qui ont retenu l'OMPI comme institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine est passé de 53 à 56 avec l'ajout des Bermudes (.bm), du Commonwealth des îles Mariannes septentrionales (.mp) et de la Sierra Leone (.sl). Le Centre de l'OMPI travaille également à l'établissement possible de procédures de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine avec plusieurs administrateurs de ccTLD en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
8 036	3 807	47%

6. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 22 : Direction générale**Chef de programme :** Directeur général**Objectif :** Élaboration et gestion efficaces des politiques, stratégies et programmes de l'OMPI conformément aux directives des États membres, aux règlements internes et au droit applicable.**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En 2008, les travaux effectués dans le cadre du programme 22 ont inclus la planification stratégique, les activités du Bureau du directeur général, du Bureau du conseiller juridique et du Service du Protocole. Étant donné que cette année-là a été à l'OMPI une année de transition et que l'accent a été pour beaucoup mis sur l'élection d'un nouveau directeur général, les travaux de ce programme ont été en grande partie fonction de ces événements majeurs. On trouvera ci-dessous une synthèse des principales activités à réaliser en fonction des résultats escomptés et, en particulier, du premier de ces résultats, la priorité étant accordée aux initiatives depuis que le directeur général a pris ses fonctions en octobre 2008 :

Appui des États membres aux documents de politique générale et de planification de l'OMPI

2. Après de longues consultations avec les États membres, l'approbation du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009 a permis d'établir la nouvelle orientation stratégique de l'OMPI. La réorientation initiale des programmes et des ressources en conformité avec les neuf nouveaux objectifs stratégiques a ouvert une procédure de renouveau stratégique dont l'objet est de faire en sorte que l'OMPI puisse relever les défis d'un cadre politique en évolution rapide. En outre, le programme de réorientation stratégique a été lancé en 2008 et a notamment pour objectif de créer une culture interne axée sur le service à la clientèle dans l'ensemble des programmes et conçue pour fournir des services d'excellente qualité aux utilisateurs des systèmes d'enregistrement de l'OMPI qui sont l'élément financier vital de l'Organisation, et de tenir les engagements visant à aider les pays en développement de la façon la plus efficace qui soit. À cet égard, la priorité a été donnée à la mise en place d'une communication sûre avec les États membres pour s'assurer que leurs opinions ont été prises en compte comme il se doit dans l'élaboration des politiques et stratégies. En 2008, le Bureau du directeur général a également joué un rôle de premier rang dans la conception et l'élaboration d'un nouveau système de gestion des compétences et de perfectionnement du personnel pour l'Organisation.

Retour d'information du directeur général, des États membres et des secteurs et divisions internes de l'OMPI sur l'opportunité, la rapidité et l'efficacité des conseils fournis (avis juridiques)

3. Il y a eu un accroissement marqué du nombre d'avis juridiques à donner sur des évolutions majeures de l'Organisation liées aux Assemblées des États membres de l'OMPI, y compris la conclusion de processus visant à élire le nouveau directeur général de l'Organisation, les travaux contractuels de l'Organisation, en particulier, la signature du prêt bancaire et la négociation finale avec l'entreprise générale, les deux en rapport avec la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI, plusieurs incidents informatiques qui ont touché un grand nombre de fonctionnaires, et le nombre de recours formés par le personnel devant le Comité d'appel de l'OMPI et le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT). S'agissant de ses travaux sur les points de droit administratif, le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir un appui au Bureau du directeur général, aux membres de la haute direction et au Département de la gestion des ressources humaines concernant les aspects juridiques des questions liées aux ressources humaines, à la fiscalité et à d'autres points de droit administratif, contribuant ainsi à la bonne gestion de l'Organisation. L'accroissement sans précédent du nombre de recours ou de plaintes déposés par le personnel durant les trois années précédentes s'est poursuivi à un rythme exponentiel au cours de l'exercice biennal 2008. Il s'agissait notamment de demandes d'examen par le directeur général, de procédures disciplinaires portées devant le Comité consultatif mixte, de recours formés auprès du Comité d'appel de l'OMPI et de plaintes déposées auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. De plus, le Bureau du conseiller juridique a fourni des avis juridiques au Département de la gestion des ressources humaines sur des propositions d'amélioration de l'administration de la justice à l'OMPI et des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Pour soutenir les travaux de l'Organisation en matière de

bonne gouvernance et améliorer les pratiques d'entreprise, le Bureau a également participé à un examen détaillé des pratiques recommandées parmi les institutions des Nations Unies et dans certaines juridictions nationales à propos des déclarations de situation financière des hauts dirigeants et d'autres membres du personnel ou employés. Le but de cet examen était d'établir à l'OMPI un système de déclaration de ce genre qui soit conforme aux modifications apportées aux dispositions pertinentes du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI au cours de la période à l'étude.

4. Le Bureau du conseiller juridique a également fourni des avis et un appui juridiques à la Division de l'audit et de la supervision internes (IAOD). Durant la période à l'étude, plusieurs incidents informatiques ont été détectés et soumis à une enquête interne pour lesquels ce Bureau a fourni et continue de fournir des avis juridiques. Le Bureau du conseiller juridique a également participé à des comités internes tels que l'Équipe interne de suivi du projet, le Comité de la construction, le Comité consultatif des investissements, le Comité d'examen des contrats et le Comité de la coordination de la sûreté et de la sécurité. Enfin, le Bureau du conseiller juridique reste actif au sein du groupe de conseillers juridiques des diverses organisations internationales, qui a entrepris d'harmoniser et de normaliser certaines pratiques et la réponse à des questions juridiques communes.

Le délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion a été maintenu à quatre jours.

5. S'agissant des travaux de nature constitutionnelle, l'OMPI a continué de recevoir, au cours de la période à l'étude, des adhésions aux traités et conventions qu'elle administre ainsi que des demandes de statut d'observateur, qui ont été rapidement examinées. Conformément à la réglementation, toutes les actions engagées au titre de traités ont été notifiées aux États membres et aux autres entités concernées et elles ont été publiées sur le site Web de l'OMPI. Des questions de nature juridique concernant certaines dispositions des traités, leur modification ou leur mise en œuvre ont également été adressées par les différents services opérationnels de l'Organisation ou par certains États membres. Le Bureau du conseiller juridique a rendu un avis juridique sur chacune de ces questions. Il a également fourni un appui et des avis juridiques sur des questions de fond et de procédure pendant la série de réunions des Assemblées des États Membres de l'OMPI qui ont eu lieu durant la période à l'étude et donné, en coordination avec d'autres services concernés de l'OMPI, réponse aux questions portant sur les privilèges et les immunités de l'OMPI, de ses dirigeants ou des membres de son personnel.

Retour d'information indiquant un niveau élevé de satisfaction avec les arrangements (Protocole et logistique)

6. L'appui logistique, administratif et protocolaire donné au directeur général précédent et au directeur général en poste a réussi à absorber un accroissement marqué des travaux durant la période de transition de 2008.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
La planification stratégique, l'élaboration des politiques générales et la conception et la mise en œuvre des programmes de l'OMPI continuent de tenir compte des contributions et des indications fournies par les États membres, des tendances générales au niveau international et des besoins du secteur commercial	Appui des États membres aux documents de politique générale et de planification de l'OMPI	Adoption du nouveau cadre stratégique et de ses neuf objectifs stratégiques dans les États membres; approbation du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009. Vastes manifestations d'appui des États membres en faveur d'une communication plus fréquente et détaillée sur la planification stratégique (p.ex. le programme de réorientation stratégique et le plan stratégique à moyen terme), l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes.	
Conseils et assistance de qualité et en temps utile au bénéfice du directeur général, des États membres et des différents secteurs et divisions internes de l'OMPI sur des questions juridiques très diverses relatives aux activités de l'Organisation	Retour d'information du directeur général, des États membres et des secteurs et divisions internes de l'OMPI sur l'opportunité, la rapidité et l'efficacité des conseils fournis.	Des avis juridiques et une assistance ont été fournis à différents services de l'OMPI, ou en réponse à des demandes émanant de l'extérieur, dans les domaines suivants : autorisation de reproduire et/ou de traduire des documents de l'OMPI dans différentes publications; autorisation d'utiliser l'emblème de l'OMPI; demandes portant sur des noms de domaine de l'OMPI; demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI; demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI; élaboration de notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI; fourniture en continu de renseignements sur l'état des ratifications et des adhésions aux traités; demandes concernant des questions de fond et de procédure relatives à divers organes de l'OMPI.	
Meilleure exécution des fonctions de depositaire des traités et arrangements administrés par l'OMPI, y compris l'enregistrement, la certification et la mise à jour des bases de données relatives aux traités	Maintien à quatre jours du délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion	49 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités, et 60 notifications de formalités conventionnelles accomplies à l'égard de traités administrés par l'OMPI ont été publiées. Le délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion a été maintenu à quatre jours. Le nombre des abonnés à la liste de diffusion des traités a augmenté pour passer à 6406 tandis que le site Web des traités a affiché 1 761 592 pages visitées durant la période à l'étude.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Efficiences des accords logistiques, administratifs et protocolaires	Retour d'information faisant état d'un taux de satisfaction élevé	Aucun retour d'information obtenu à ce stade. Toutefois, l'appui logistique, administratif et protocolaire donné au directeur général précédent et au directeur général en poste a permis d'absorber un accroissement marqué des travaux durant la période de transition de 2008.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
14 081	7 408	53%

7. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 23 : Gestion et contrôle des ressources

Chef de programme : Carlotta Gaffigna (janvier – septembre 2008)
Philippe Petit (octobre – décembre 2008)

Objectif : Veiller à ce que le cadre de gouvernance et de contrôle des finances de l'Organisation assure une utilisation efficace et efficiente des ressources et ajuster les responsabilités de la manière la plus efficace et efficiente pour atteindre les résultats découlant des priorités de l'Organisation fixées par les États membres.



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans plusieurs domaines de la gestion et du contrôle des ressources :

- La première phase de la mise en œuvre du règlement financier et de son règlement d'exécution, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008, peut être considéré comme terminée. Elle a porté sur l'introduction, la communication et l'inclusion des principaux concepts, procédures et contrôles incorporés dans le règlement financier et son règlement d'exécution.
- La désignation des pouvoirs nécessaires pour gérer, surveiller et/ou contrôler l'utilisation des ressources dans le cadre de la structure approuvée des programmes du programme et budget de l'Organisation a été effectuée et elle demeure sujette à un examen permanent comme à des mises à jour régulières afin de suivre les changements au sein de l'Organisation.
- Des procédures ont été publiées à l'appui de l'application du règlement financier et de son règlement d'exécution pour ce qui est du traitement des dépenses pour lesquelles la certification a été décentralisé et confiée au : groupe de gestion des voyages; et à ii) la Division des achats et des contrats.
- Des tableaux d'autorisation de dotation en personnel ont été publiés tandis que les principes de gestion des postes au sein de l'Organisation ont également été peaufinés.
- De nouvelles améliorations ont été apportées aux systèmes informatiques utilisés à l'appui de la gestion financière de l'OMPI.
- Un accès aux données financières a été fourni par le biais de rapports sur l'Intranet à tous les chefs de programme, leurs suppléants désignés et autres fonctionnaires administratifs. L'accès aux rapports est géré et mis à jour à intervalles réguliers pour suivre en temps voulu les changements de structure et de responsabilité.
- Suite à l'élection du directeur général, la Section de la gestion et de l'exécution des programmes a été créée dans le cadre du programme afin de renforcer la gestion axée sur les résultats à l'OMPI et d'aider les chefs de programme à assumer la responsabilité de l'exécution de leurs programmes et de l'utilisation efficace des ressources de même qu'à soutenir l'apprentissage au sein de l'Organisation en vue de l'amélioration constante de la performance.
- Un Observatoire financier a été créé sur le site Internet de l'OMPI afin de tenir les États membres au courant de la situation financière de l'Organisation ainsi que des niveaux de dépôt et d'enregistrement des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.
- Dans le cadre des travaux en cours de préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS, une proposition a été élaborée qui porte sur une méthodologie, dont devront convenir les États membres, pour la présentation annuelle du budget biennal approuvé (WO/PBC/IM/1/09/4). Des travaux additionnels seront effectués en 2009 dans le contexte

du projet IPSAS/FRR (voir le document WO/PBC/13/6(d) approuvé pour son exécution par les États membres en décembre 2008, qui traitera concrètement de la mise en œuvre des modules informatiques et des modifications du système nécessaires à la mise en conformité avec les normes IPSAS ainsi qu'avec le règlement financier et son règlement d'exécution. En 2008, le programme 26 (Opérations financières) et le programme 23 ont travaillé ensemble sur des questions relatives à la mise en œuvre des normes IPSAS. À partir de 2009, ces programmes ont été combinés pour ainsi assurer une coordination plus étroite sur ces questions de ce genre.

- Il est prévu que le flux approprié du programme de réorientation stratégique gèrera la révision du cadre réglementaire.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Cadre réglementaire cohérent en place pour l'utilisation des ressources financières et la gestion des postes	Série révisée de règles et instructions détaillées et uniformes pour assurer la gouvernance et le contrôle financiers	Une proposition détaillée a été préparée pour le lancement de la révision du cadre réglementaire de l'OMPI, qui était censée être prise en compte dans le contexte de l'OIP. Le programme de réorientation stratégique se chargera maintenant de cette tâche dans le cadre de l'un de ses principaux flux de travail.	
	Chefs de programme formés à leur rôle et pleinement aptes à assumer la responsabilité des domaines placés sous leur autorité	Des séries de réunions d'information et de leçons particulières ont été organisées selon que de besoin à l'intention des utilisateurs. Élément de formation complet dans le cadre du projet IPSAS/Règlement financier. En outre, les chefs de programme et les agents chargés de la certification et de l'approbation sont régulièrement informés de toutes les modifications apportées à la structure des programmes, aux désignations, à disponibilité de rapports et aux procédures. La Section de la gestion et de l'exécution des programmes a été créée pour renforcer la gestion axée sur les résultats à l'OMPI et aider les chefs de programme à assumer la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources.	
Amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des ressources	Présentation en temps voulu de rapports et d'analyses pertinents à la haute direction, aux chefs de programme et aux États membres à l'appui des opérations courantes et des décisions cruciales	L'accès aux données financières a été fourni par le biais de rapports sur l'intranet à tous les chefs de programme et à leurs suppléants désignés ainsi qu'à d'autres membres désignés du personnel administratif. Un Observatoire financier a été créé sur le site Internet de l'OMPI pour tenir les États membres au courant de la situation financière de l'Organisation.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des ressources	Aucune remarque du vérificateur externe des comptes ou de la supervision interne au cours de l'exercice biennal concernant les pratiques de contrôle et de gestion budgétaires	Rapport d'audit sans réserve pour l'exercice 2006-2007, plusieurs améliorations et tableaux/divulgations inclus dans le rapport lorsqu'on le compare rapport de gestion financière antérieur. Rapport intérimaire pour 2008 en cours de préparation. Les recommandations des audits externes et internes en matière d'améliorations continuent d'être prises en compte et de faire l'objet de rapports.	
Poursuite des gains d'efficacité dans la préparation du budget et l'utilisation des ressources de l'OMPI	Progrès dans la réalisation des objectifs en matière d'efficacité fixés dans le programme et budget	<p>Ces données relatives à l'exécution portent concrètement sur les objectifs que contient l'annexe IV du programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009. La responsabilité de la réalisation de ces objectifs en matière d'efficacité est répartie entre les chefs de programme. Les objectifs sont décrits ici en conformité avec les indicateurs 2008-2009 du programme et budget pour le présent programme.</p> <p><i>Coût des voyages aériens</i> : Le coût par mille parcouru est parfois un peu plus élevé que le coût prévu initialement (0,50 franc suisse contre 0,34 franc suisse) car les tarifs négociés les plus bas possible n'ont pas été systématiquement utilisés en raison de la soumission tardive des demandes d'autorisation de voyage ou de réservations tardives.</p> <p>Toutefois, le coût par mille en 2008 si les voyages avaient été effectués exclusivement au tarif négocié aurait été de 0,40 franc suisse, montant encore supérieur au coût prévu initialement de 0,34 franc suisse, en raison principalement de la hausse des prix du carburant cette année-là. Pour réduire plus encore les frais de voyage, un ordre de service a été publié le 9 décembre 2008 qui donnait des instructions sur l'utilisation de la classe touriste pour les vols de moins de cinq heures et encourageait par ailleurs l'utilisation de transporteurs à bas coût tout en limitant le nombre de fonctionnaires à la même mission.</p> <p><i>Coût des appels téléphoniques</i> : Le coût moyen des appels nationaux par minute a été de 0,03 franc suisse comme en 2006-2007. Celui des appels internationaux a quant à lui été de 0,08 franc suisse, soit 27% de moins qu'en 2006-2007.</p> <p><i>Distribution des documents (nombre de pages imprimées)</i> : En 2008, le nombre de pages imprimées de circulaires et de documents de réunion a diminué de 9,5% par rapport à 2007.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
5 124	2 060	40%

2. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 24 : Supervision interne**Chef de programme :** Nicholas Treen**Objectif :** Amélioration de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la fiabilité et de l'intégrité des opérations et activités de l'Organisation**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. La Division de l'audit et de la supervision internes a continué de contribuer aux efforts de l'OMPI visant à mieux rendre des comptes, à être transparente et bien gérée, et à mener des opérations, effectuer des activités et fournir des services rentables. À cette fin, elle a fourni de manière indépendante des rapports et des avis indépendants et de spécialiste, des garanties et des informations aux cadres de l'OMPI. Le recrutement de fonctionnaires (trois postes vacants ont été pourvus et un assistant administratif de courte durée a été recruté) a bien avancé. Toutefois, la principale difficulté rencontrée a toujours été le manque de ressources humaines pour assurer la supervision interne et l'appui administratif; elle a donc représenté le risque majeur au regard de l'objectif du programme.

2. Une Section de l'évaluation a été créée comme le demandait la politique d'évaluation (2007) et deux fonctionnaires chargés de l'évaluation ont été recrutés³. Le rapport sur l'exécution des programmes pour 2006-2007 a été présenté à la 13^e Session du Comité du programme et budget et approuvé par les 46^e Assemblées des États membres. La Division de l'audit et de la supervision internes a apporté des améliorations au cadre d'établissement de ces rapports et elle a proposé des améliorations au cadre des résultats et de l'exécution. Un "examen du rapport sur l'exécution du programme" a été entrepris en 2008. Six grandes recommandations en ont découlé qui sont toutes actuellement mises en œuvre.

3. Un projet de politique à suivre en matière d'enquêtes qui contient les normes de l'ONU a été élaboré à l'appui de la charte de l'audit interne de l'OMPI. Comme prévu, les États membres seront consultés durant la phase consistant à mettre la dernière main à ce projet de politique qui a été transmis pour commentaires au Comité d'audit et à quelques services internes concernés. Des travaux sont en cours de vue de l'élaboration d'un manuel sur la réalisation d'enquêtes qui reposera sur les bonnes pratiques de l'ONU. Un enquêteur principal a été recruté en mars 2008.

4. La Division de l'audit et de la supervision internes a soumis au directeur général et au comité d'audit un programme de travail détaillé d'un audit interne et une stratégie d'audit pour 2009, fondés sur une évaluation complète des risques et une analyse des besoins d'audit. Selon cette analyse, les prévisions de besoins annuels en termes d'audit interne prioritaires sont évaluées à quelque 4,9 années homme. Le recrutement d'un deuxième auditeur interne était en cours à la fin de 2008. Le directeur général et le Comité d'audit ont également été saisis de plans de travail détaillés pour la Section de l'évaluation et la Section des enquêtes pour 2008 ainsi que d'un résumé général de l'utilisation des ressources de la Division.

5. Conformément à son rôle et à son mandat, la Division de l'audit et de la supervision internes a fourni durant l'année des conseils dans les domaines suivants : gestion des risques, gestion axée sur les résultats et planification stratégique, mise en œuvre du nouveau règlement financier et du nouveau règlement d'exécution et programme d'amélioration de l'Organisation, planification interne, procédures de contrôle interne, rapport coût-efficacité et conformité avec les statuts et règlements de l'Organisation

6. La Division de l'audit et de la supervision internes a continué d'exécuter dans la mesure du possible son mandat étant donné que les normes du Corps commun d'inspection pour le personnel affecté à la supervision interne n'ont pas encore été réalisées. L'application stricte de la Charte de l'audit interne et de la politique d'évaluation, y compris l'exécution d'un nombre accru d'audits, l'application de

³ Un évaluateur principal a été recruté en mai 2008 et un chef de la Section d'évaluation en décembre 2008.

normes professionnelles en dépit d'une charge de travail de plus en plus lourde et complexe en matière d'enquêtes, et l'achèvement d'un programme complet d'évaluations demeurent pour la Division en 2009 et au-delà la priorité.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Observation rigoureuse par l'Organisation des règlements et procédures de l'OMPI	Audit satisfaisant du vérificateur externe des comptes	Les vérificateurs externes des comptes ont donné une opinion de vérification satisfaisante du rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007. Les recommandations du vérificateur externe des comptes sont mises en œuvre progressivement.	
	Mise en œuvre sans délai des recommandations émanant des entités de supervision de l'OMPI	La Division de l'audit et de la supervision internes exige à intervalles réguliers des chefs de programme qu'ils fournissent des informations sur leur mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la supervision interne et externe qui sont restées sans objet. Ces informations sont transmises au directeur général et au Comité d'audit. Ce dernier passe régulièrement en revue l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes ces recommandations. Les chefs de programme doivent cependant redoubler d'effort pour veiller à ce que soient prises en temps voulu des mesures correctives et palliatives efficaces pour assurer la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision qui sont restées sans objet.	
	Audit des principaux secteurs à haut risque	<i>Tous les secteurs principaux et à haut risque sont soumis à un audit.</i> Sur la base d'un travail détaillé d'évaluation des besoins d'audit et des risques, le nombre estimatif de jours-personne nécessaires pour assurer l'ensemble du travail d'audit et d'assurance de tous les secteurs principaux et à haut risque était en 2008 de 780. Le plan de travail détaillé pour les activités d'audit interne révèle que quelque 250 jours (y compris 90 jours-personne pour les services prévus de consultance externe) étaient disponibles pour le travail d'audit, soit un déficit de plus de 3 années de travail. Un deuxième auditeur interne est en cours de recrutement. <i>Huit audits achevés pendant l'exercice biennal :</i> En 2008, quatre audits ont été achevés.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Mise en place d'un cadre fiable pour l'intégrité et l'éthique	Toutes les enquêtes sont entreprises dans un délai de six mois.	Un enquêteur principal a été recruté en mars 2008. Trois enquêtes ont été achevées et 19 étaient en cours à la fin de 2008.	
	Mise en place de procédures de dénonciation des abus, d'un système de prévention des fraudes ainsi que d'un système de divulgation et de déclaration des intérêts	La Division de l'audit et de la supervision internes a continué d'appuyer la mise en place à l'OMPI d'un cadre fiable pour l'intégrité et l'éthique. Elle a fait une analyse des bonnes pratiques de l'ONU et d'autres meilleures pratiques internationales, donnant des avis sur ces pratiques ainsi que sur la création d'une fonction d'éthique et d'un système de déclaration et de divulgation des finances. Une politique d'investigation est en cours d'élaboration et a été transmise pour commentaires au Comité d'audit et services internes concernés. La rédaction d'un manuel d'investigation avance avec la définition de critères pour les procédures proposées en fonction des pratiques exemplaires de l'ONU. Les procédures de dénonciation des abus requise par la Charte de l'audit interne sont rendues plus formelles.	
Des données factuelles sur les résultats sont tirées des évaluations et effectivement utilisées par la haute direction, les chefs de programme et les États membres de l'OMPI à des fins d'enseignement, de prise de décisions et de responsabilités	Dix évaluations de projets et de fonds fiduciaires sont menées ou administrées par des chefs de programme	Après une analyse des priorités en matière d'évaluation, on a estimé que les évaluations de fonds fiduciaires n'étaient pas pour le moment une priorité. Par conséquent, cet indicateur a été abandonné et remplacé par un nouveau qui a été publié dans le cadre du document de programme et budget proposé 2010-2011.	
	Les recommandations découlant de six évaluations indépendantes par programme ou par thème sont mises en œuvre dans les délais	Les recommandations faites en 2008 par la section d'évaluation ont été acceptées par la direction et elles sont mises en œuvre.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
3 422	1 805	53%

7. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 25 : Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)

Chef de programme : Juan Antonio Toledo Barraza

Objectif : Gestion efficace et économique des ressources humaines



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. On trouvera ci-dessous un résumé des principales questions et activités liées à l'exécution du programme en 2008 :

- Une plus grande rentabilité et une meilleure supervision des coûts des ressources humaines ont été obtenues grâce à la création d'un nouveau sous-programme du programme 25 qui a regroupé les coûts de fonctionnement d'activités communes.
- Le nombre de fonctionnaires recrutés a été légèrement inférieur à celui de l'exercice biennal précédent : 43 postes ont été pourvus dont 27 dans la catégorie des administrateurs et 16 dans celle des services généraux.
- Le nombre des activités de formation a été en 2008 légèrement inférieur à celui de l'année précédente. La principale diminution a eu lieu dans le domaine de la formation en matière de gestion et de communications, le programme de formation à la gestion d'entreprise envisagé ayant été reporté jusqu'à la mise en place de la nouvelle direction.
- La section administrative des ressources humaines a continué de veiller à ce que les fonctionnaires reçoivent leurs prestations en temps utile et de manière satisfaisante tandis que le nombre de demandes, en particulier celles ayant trait aux indemnités pour frais d'étude et charges de famille, a été minime.
- À la fin de 2008, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPNU) comptait 1108 participants dans l'Organisation, dont 32 fonctionnaires et employés avaient été inscrits en 2008. Quelque 33 cas de cessation de services ont été calculés au cours de cette période. S'agissant de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, le calcul mensuel des paiements a été effectué pour 61 fonctionnaires retraités. Le nombre d'assurés au titre du régime collectif d'assurance maladie s'élevait à 3193 à la fin de 2008. Un nouveau régime de soins non médicaux de longue durée a été adopté en juillet 2008 qui a eu pour résultat une augmentation de la prime 6% par adulte et de 2,7% pour les enfants. Les dossiers d'assurance et de retraite de 279 fonctionnaires retraités, 197 demandes d'indemnisation pour perte de gains déposées par des employés temporaires et les calculs des primes annuelles de trois polices d'assurance accident ont été gérés. Un appel d'offres portant sur une assurance maladie pour les participants et les délégués a été lancé.
- En gérant efficacement les services de santé, le Service médical de l'OMPI a réussi à répondre de manière satisfaisante à toutes les demandes de soin formulées par le personnel, les retraités et les délégués ainsi qu'aux demandes d'entretien avant et après les missions. 4162 consultations et 41 cas d'urgence ont été gérés. Des programmes de promotion de la santé ont été mis sur pied pour améliorer, sur le plan de la santé, les conditions matérielles de travail du personnel.
- Le Groupe de l'assistance sociale a mis sur pied de nouveaux programmes pour combattre le stress professionnel et résoudre les questions relatives à la manière de concilier le travail et les loisirs, qui comprenaient les suivants : conseils sur le changement de comportement, utilisation de matériels audio et d'ouvrages sur la réduction du stress, participation à des réunions interinstitutions sur la manière de concilier le travail et les loisirs ainsi que collaboration avec plusieurs psychiatres locaux spécialisés dans le syndrome d'épuisement au travail, la toxicomanie et la dépression. Le Groupe de l'assistance sociale a géré les difficultés financières de 31 fonctionnaires en négociant avec deux institutions financières

des modalités favorables de réaménagement de leurs dettes et en obtenant de l'Association du personnel des prêts non porteurs d'intérêt. Il a aidé plus de 50 personnes à obtenir un logement. Il a fait sien le mandat UN Cares de grande portée et 57 enfants de fonctionnaires de différentes institutions ont pris part au camp d'été.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Système amélioré d'évaluation du comportement professionnel du personnel	Toutes les évaluations du comportement professionnel du personnel sont réalisées conformément au nouveau système de gestion du comportement professionnel	Les travaux consacrés à ce projet se sont poursuivis en 2008 et ce, en prévision de l'application du système à tout le personnel au début de 2009.	
Augmentation des programmes de formation, les priorités étant établies en fonction des impératifs de la politique générale et des secteurs	Politique de formation élaborée en fonction des priorités et des besoins définis en termes de politique générale et par secteur et en fonction du résultat de l'évaluation bureau par bureau	Un projet de politique de formation a été élaboré en 2008, qui, une fois approuvé, sera exécuté en 2009.	
	Augmentation du pourcentage du traitement brut consacré aux activités de formation de 0,34% pendant l'exercice biennal 2006-2007 à au moins 1%	Le pourcentage du total du traitement brut consacré aux activités de formation est passé de 0,34% en 2006 et 0,37% en 2007 à 0,44% en 2008.	
Réduction de l'absentéisme	Diminution des absences au niveau de l'Organisation pour raison de maladie par rapport à l'exercice 2006-2007	Aucune réduction des absences pour raison de maladie durant la période à l'étude par rapport à la période précédente. 130 fonctionnaires ont été absents pendant un mois ou plus en raison de leur mauvais état de santé (dont 25 ont été absents pendant plus de trois mois). Le régime de remboursement santé a mis en place des procédures de suivi internes pour les absences récurrentes de courte durée afin de mieux traiter et gérer ce type d'absence.	
Réponse plus efficace aux besoins en personnel des chefs de programme	Recrutement du personnel extérieur achevé dans la période de quatre mois comprise entre l'annonce de la vacance d'emploi et la fin du contrat, conformément aux pratiques recommandées du régime des Nations Unies	Le temps qui s'est écoulé entre la publication de l'annonce de la vacance d'emploi et la nomination des candidats a été d'environ 23 semaines en moyenne.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Gestion plus efficace des services des prestations et de classement des emplois	Diminution de 20% des demandes émanant de toutes les catégories de personnel en ce qui concerne les prestations et la prévoyance sociale	Nombre de fonctionnaires et d'autres bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction avec la prestation et l'administration de services de sécurité sociale. Un nouveau programme de couverture des soins non médicaux de longue durée a été introduit en juillet 2008.	
Amélioration du bien-être du personnel et augmentation du rapport coût-efficacité des services de protection de la santé	Diminution de 15% du nombre des doléances concernant des maladies liées au travail par rapport à l'exercice 2006-2007	On ne dispose pas à ce stade de statistiques sur les doléances concernant des maladies liées au travail. Des indicateurs plus significatifs ont été élaborés dans le contexte du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011.	
	Économie de 5% en ce qui concerne les coûts liés à la protection de la santé et à la protection sociale par rapport à l'exercice 2006-2007	Une nouvelle compagnie (UNIQA) a été choisie pour gérer l'assurance maladie des participants aux réunions et des délégués, ce qui a eu pour résultat une baisse considérable des primes dont le montant est tombé de 82 500 à 14 751 francs suisses.	
Règlement à l'amiable des conflits liés au travail au moyen d'un mécanisme reconnu	Nombre d'affaires soumises au médiateur et résolues à l'amiable	Dans la pratique, cet indicateur n'a été d'aucune utilité pour le programme. La Division de la gestion des ressources humaines ne soumet pas des affaires au médiateur, lequel est en effet contacté directement par les plaignants. En conséquence, l'indicateur en question n'a pas été évalué par le programme. Il sera pris en compte dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
19 267	7 487	39%

2. Le taux d'utilisation de 39% traduit un retard dans l'exécution d'activités nouvelles et renforcées concernant la formation à la gestion, la réforme du système d'aménagement du temps de travail, les initiatives du Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, etc. Ces activités ont été suspendues en attendant que la nouvelle administration prenne des décisions en octobre 2008.

PROGRAMME 26 : Opérations financières

Chef de programme : Carlotta Graffigna (janvier – septembre 2008)
Philippe Petit (octobre – décembre 2008)

Objectif : Exécution efficace, transparente et responsable des opérations financières conformément aux règlements applicables



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. On trouvera ci-après un résumé des principaux indicateurs d'exécution du programme en 2008 :

- Les taxes et émoluments dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye ont été distribués en temps voulu. D'après les règlements de Madrid et de La Haye, la répartition des taxes individuelles mensuelles et des taxes supplémentaires et complémentaires annuelles a été opérée en temps voulu.
- Les paiements découlant des opérations financières, à savoir des factures reçues, ont été effectués en temps voulu.
- Les opérations financières ont été conformes aux dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution et aux normes comptables de l'Organisation des Nations Unies.
- Des rapports financiers satisfaisants ont été reçus des vérificateurs extérieurs des comptes, qui ont confirmé la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables.
- Le rendement des fonds investis a été conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements.
- Compte tenu de l'adoption envisagée des normes IPSAS et de leur application à compter du 1^{er} janvier 2010, des travaux préparatoires considérables ont été entrepris dans le courant de 2008 pour : i) établir les besoins essentiels du système d'informatique et de comptabilité nécessaires; ii) déterminer l'impact pour l'OMPI de l'application des normes IPSAS sur ses états financiers, y compris le retraitement initial des comptes de l'exercice biennal 2006-2007 afin de permettre l'exécution de ce travail; iii) préparer et prendre les décisions comptables nécessaires concernant le traitement de divers éléments des recettes et dépenses, des flux de trésorerie et du bilan; et iv) formuler et rédiger les documents et le manuel requis sur les principes comptables. En 2008, le programme 26 et le programme 23 (Gestion et contrôle des ressources) ont travaillé étroitement ensemble sur les questions liées à l'application des normes IPSAS. À partir de 2009, ces deux programmes ont été combinés pour ainsi assurer une coordination encore plus grande sur des questions de ce genre.
- Une politique d'investissement pour l'OMPI est en cours d'élaboration et tout porte à croire qu'elle sera prête d'ici à la fin de 2009. Une première date limite n'a pas été considérée comme pratique du fait de facteurs concernant la date de mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et la formulation de politiques connexes qui devraient être prises en compte dans l'élaboration d'une politique d'investissement.
- Un projet de mécanisme est en cours de préparation pour la nomination de l'auditeur externe. Des travaux préparatoires ont été entrepris pour examiner les mécanismes appliqués par d'autres organisations de l'ONU.

2. On trouvera dans la section II des données d'exécution plus détaillées en rapport avec les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution spécifiques.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Maintien de l'efficacité des opérations financières	Établissement des rapports financiers en temps voulu.	Délais d'établissement des rapports financiers respectés conformément au règlement financier et au règlement d'exécution.	
	Distribution des taxes et émoluments dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye en temps voulu.	Les règlements d'exécution des Arrangements de Madrid et de La Haye stipulent que les paiements (ou crédits) aux États membres doivent être effectués à la fin du mois qui suit leurs recouvrements (en d'autres termes, les désignations attribuées en janvier doivent être payées au plus tard à la fin du mois de février de cette année). Bien que la réception du paiement par l'État ait parfois fait l'objet d'un retard, par exemple à cause de problèmes liés aux instructions données à la banque, nous avons toujours donné dans les délais prévus à notre banque les ordres de paiement. Les paiements annuels au titre de la distribution dans le cadre du système de Madrid ont en général été effectués en mars de l'année qui suit leur attribution. Cette modalité a été respectée mais, en raison de l'ampleur des distributions (32 millions de francs suisses payés en 2008 pour les distributions de 2007) et de l'impact sur les liquidités, quelques paiements ont été reportés au mois d'avril.	
	Paiements effectués en temps voulu.	On peut affirmer sans se tromper que, pour des objets de moins de 100 000 francs suisses assortis d'une clause de paiement immédiat, l'opération a eu lieu en moyenne deux à trois jours après réception de la facture par le Département des finances. Les paiements d'un montant plus élevé qui requièrent un niveau d'autorisation supplémentaire ont nécessité en moyenne un ou deux jours de plus.	
Probité dans la réalisation de toutes les opérations financières	Conformité des opérations financières aux dispositions des conventions et traités de l'OMPI applicables, au règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution et aux normes comptables de l'Organisation des Nations Unies.	Le rapport des auditeurs externes pour l'exercice biennal 2006-2007 a conclu qu'aucune erreur majeure n'avait été commise quant au règlement financier et règlement d'exécution de l'OMPI et que nos opérations comptables ont été conformes aux normes comptables de l'Organisation des Nations Unies.	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
	Confirmation, par un rapport financier satisfaisant des vérificateurs externes des comptes, de la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables.	Voir les données relatives à l'exécution concernant l'indicateur d'exécution précédent.	
Sauvegarde des fonds pouvant être investis et obtention d'un rendement maximal	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements.	Le rendement des fonds investis a été conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements (c'est le taux offert par la BNS). Un appel à propositions pour services bancaires a été lancé en 2008 afin d'accroître la concurrence entre les contreparties financières	
Passage sans heurt aux nouvelles normes comptables internationales du secteur public en vue de leur mise en œuvre en 2010	Texte complet des nouvelles règles et procédures	L'élaboration d'un projet de manuel des règles et procédures IPSAS a été entreprise en 2008. Ce document exhaustif est en voie d'achèvement et il sera révisé en 2009.	
	Réalisation de progrès notables en ce qui concerne la mise en œuvre des changements nécessaires à apporter au système informatique	Pour remédier aux lacunes des systèmes informatiques de l'OMPI, les États membres sont convenus à la fin de 2008 de réaliser un projet de planification des ressources d'entreprise qui comprendra l'expansion du système existant PeopleSoft afin d'inclure les modules de passation de marchés et de gestion des actifs.	
	Élaboration de tous les documents correspondants à l'ensemble des procédures informatiques.	L'élaboration des documents correspondants à l'ensemble des procédures à utiliser par les Services des finances commencera en 2009.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
12 138	6 229	51%

3. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 27 : Techniques de l'information

Chef de programme : Yoshiyuki Takagi

Objectif : Fonctionnement fiable, sécurisé, durable et rentable de tous les systèmes informatiques de l'organisation



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. L'année 2008 a été caractérisée par la consolidation de plusieurs projets d'infrastructure entrepris durant l'exercice biennal précédent, par des améliorations apportées à la gestion des techniques de l'information et par plusieurs initiatives à investissement bas et impact élevé.

2. En ce qui concerne la gestion des techniques de l'information, il sied de mettre en relief les améliorations suivantes :

- Comme suite aux recommandations de la société SOGETI (à partir de 2007), le Conseil des techniques de l'information a été créé qui a pris plusieurs décisions stratégiques comme par exemple le passage du système de messagerie électronique à un système de messagerie mondial hébergé à l'extérieur (système d'échange Microsoft hébergé au CIC de l'ONU);
- La formation à la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL) a été achevée pour la totalité des effectifs des techniques de l'information et un projet formel de mise en œuvre ITIL a été entrepris, sa première phase utilisant la méthode dite de "développement agile";
- La formation à la méthode de gestion de projet Prince2 a été considérablement élargie; la gestion des projets en cours repose essentiellement sur les principes Prince2;
- La gestion informatique a commencé à utiliser des outils de collaboration sur la toile (wiki) afin d'accroître son efficacité et sa transparence.

3. Sous-traiter en 2007 l'hébergement de l'infrastructure AIMS fondée sur le logiciel PeopleSoft a représenté le premier pas en direction d'un hébergement sous-traité stratégique de l'infrastructure, qui sera particulièrement axé sur les systèmes nécessitant une disponibilité 24/7. La production du module d'enregistrement des fournisseurs du système PeopleSoft a commencé en mars 2008. Comme pour d'autres améliorations du système AIMS, la mise en œuvre des nouveaux rapports sur la gestion des programmes et le début des travaux relatifs à l'application du nouveau règlement financier et de son règlement d'exécution ont dû faire l'objet d'une attention particulière.

4. En 2008, un nouveau système d'action personnel électronique (ePAD) a été lancé qui permet aux employés d'avoir un accès électronique direct à leurs données personnelles. Une très nette amélioration du système électronique d'autorisation de voyage a permis de rationaliser les activités d'appui aux voyages.

5. En ce qui concerne les activités connexes réalisées sur l'Internet et l'Intranet, plusieurs grandes améliorations y ont été apportées, la mise au point et la refonte de l'Intranet OMPI ainsi que la réécriture et la rénovation de la collection de lois accessible en ligne méritant une attention particulière. L'application de la technologie wiki (Confluence de la société Atlassian) aura un impact majeur sur la collaboration à l'OMPI. Cette technologie offre en effet des outils de collaboration, de points d'ancrage social, d'étiquetage et de blogging. C'est un instrument qui est utilisé quotidiennement pour la collaboration de la gestion informatique. L'utilisation à grande échelle du système de suivi des questions JIRA (également de la société Atlassian) a commencé en 2008 dans le secteur du PCT pour être ensuite étendue à d'autres secteurs des techniques de l'information.

6. Dans le domaine de la sécurité de l'information, les procédures élaborées et appliquées en 2007 ont été consolidées en 2008. En réponse à une série d'incidents concernant la sécurité informatique, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des environnements postes de travail et serveurs de l'OMPI. Des solutions concernant la surveillance et la journalisation des réseaux ont été étudiées et un système sur mesure a été élaboré et appliqué.

7. Au nombre des autres projets relatifs à la sécurité de l'information qui ont été lancés pendant l'année figure le système Sanctuary qui sert à contrôler l'utilisation d'outils amovibles (clés USB, disques durs externes, etc.). La gestion des identités et le contrôle d'accès ont été considérés comme prioritaires en 2008 et ils le demeureront d'un bout à l'autre de 2009. La Section de la sécurité informatique l'information travaille en étroite collaboration avec l'équipe des services de réseau à la mise en œuvre de plusieurs contrôles et recommandations mis en relief dans le récent audit du contrôle d'accès effectué par la Division de l'audit et de la supervision internes et ce, afin de renforcer la sécurité des systèmes et données de l'OMPI.

8. En 2008, les infrastructures informatiques ont fait l'objet de nombreux investissements. En juillet de cette année, tous les systèmes de mission essentiels ont été convertis pour utiliser un nouveau mécanisme centralisé de stockage des données reposant sur le Réseau de stockage (SAN). Un élément additionnel important de cette infrastructure est la nouvelle bibliothèque de bandes virtuelles qui remplace le système de la robotique. Grâce à sa plus grande capacité de stockage, à un plus grand rendement et à une conception redondante, cette nouvelle architecture assure en matière de services une continuité accrue pour tous les principaux systèmes d'entreprise déployés au sein de l'Organisation. Le parc de serveurs de l'Organisation a lui aussi été en partie renouvelé en réponse aux besoins informatiques nouveaux et en augmentation des secteurs d'activités comme les besoins du nouveau système de gestion électronique des documents (un projet pilote pour la Chancellerie) ainsi que les projets DAS (service d'accès numérique), PCT-EDI (Service d'échange de données informatisées du PCT) et BibAdmin dans le cadre du PCT. Une rationalisation des serveurs Oracle des bases de données a également été opérée en vue d'améliorer la redondance et de renforcer la continuité des services. Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment, les plans d'ingénierie de la nouvelle salle des ordinateurs ont été achevés et une étude préliminaire consacrée à la téléphonie sur IP pour le nouveau bâtiment a été entreprise.

9. En 2008, une mise au point importante du logiciel "Service Desk" a eu lieu. Ce logiciel fournit une infrastructure aux méthodes ITIL apparentés. Pour gérer les demandes informatiques standard par intérim, un système fondé sur l'Intranet a été élaboré et mis en œuvre.

10. Dans le domaine des activités d'enregistrement international, un nouveau système en ligne de paiements électroniques concernant les enregistrements et les modifications internationaux de marques et de dessins et modèles a été mis à disposition. Les paiements peuvent désormais être effectués par carte de crédit ou transfert bancaire, et le traitement interne est par conséquent devenu presque entièrement automatisé. Le système de dépôt électronique pour les enregistrements de La Haye (dessins et modèles industriels) est entré en service en 2008 et, en décembre, plus de 50% des demandes étaient déposées par la voie électronique.

11. Le projet de modernisation MAPS, y compris la micromisation du système de gestion de bases de données Adabas (de l'unité centrale à UNIX), a été temporairement ralenti en 2008 et ce, à cause de coûts de licence additionnels imprévus. Néanmoins, la mise à niveau du logiciel Adabas Natural, qui est une condition préalable à remplir de la micromisation, a été achevée.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Maintien d'une grande disponibilité des systèmes essentiels	La disponibilité des systèmes pour les opérations demeure supérieure à 99,8%	Ces chiffres reposent sur les rapports de problèmes; d'ici à la fin de l'exercice biennal, ces statistiques devraient être produites par des outils de suivi des systèmes d'entreprise.	
	La disponibilité des services en réseau indispensables (serveurs de fichiers, imprimantes et messagerie électronique) est maintenue à 99,7%	Ces chiffres reposent sur les rapports de problèmes; d'ici à la fin de l'exercice biennal, ces statistiques devraient être produites par des outils de suivi des systèmes d'entreprise.	
	Augmentation du nombre des accords de fourniture de services pour les systèmes de traitement des opérations de l'OMPI	Ces chiffres reposent sur les rapports de problèmes; d'ici à la fin de l'exercice biennal, ces statistiques devraient être produites, dans la mesure du possible, par des outils de suivi des systèmes d'entreprise.	
	Paramètres de mesure de l'utilisation du service d'assistance (nombre d'appels au service d'assistance, durée moyenne des interventions visant à régler un problème et nombre de problèmes résolus au premier niveau du service d'assistance)	Pas encore évalué. Les statistiques sur la durée moyenne des interventions visant à régler un problème devraient être disponibles à la fin de la période biennale, une fois mis à exécution dans son intégralité le Service Desk Express; à l'heure actuelle, ces statistiques ne sont pas disponibles.	
Fourniture d'un service informatique externe efficace, financièrement avantageux et de grande qualité	Nombre d'accords de fourniture de services en externe	Accord de fourniture de services hébergés par le système PeopleSoft (1)	
	Nombre minimum de problèmes dans le cadre d'accords de fourniture de services	Il n'y a eu aucun problème dans le cadre de l'accord de fourniture de services hébergés par le système PeopleSoft.	
Amélioration des possibilités pour le personnel de l'OMPI de travailler à distance	Nombre de fonctions d'entreprise disponibles à distance	Toutes les applications fondées sur le serveur interne sont mises à disposition pour plus de 200 utilisateurs aux fins d'un accès à distance par le biais d'un serveur VPN.	
	Nombre de fonctionnaires de l'OMPI qui travaillent à distance	15 dans le secteur de la traduction, qui utilisent des machines virtuelles	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
45 945	22 950	50%

12. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 28 : Conférences, service linguistique, imprimerie et archivage**Chef de programme :** Wang Binying**Objectif :** Renforcement de l'efficacité et du rapport coût-efficacité des services de conférences, des services linguistiques ainsi que des services d'impression et d'archivage tout en maintenant les niveaux escomptés de quantité et de qualité**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En 2008, diverses initiatives ont été prises en vue de rationaliser et de moderniser les procédures administratives et les méthodes de travail ainsi que pour accroître l'utilisation de la technologie d'un bout à l'autre du programme. Cela a permis de faire face à une demande accrue de services sans nuire à la qualité et sans devoir augmenter les effectifs ou le volume des ressources financières. Au nombre des principaux enjeux qui ont été réalisés durant la période à l'étude ont figuré les suivants :

Assurer les services nécessaires pour un nombre de plus en plus élevé de réunions et de participants

2. Des services d'appui administratif ont été fournis pour trois sessions ordinaires d'organes statutaires de l'OMPI, les Assemblées des États membres de l'OMPI et le Comité de coordination. De plus, des services ont été fournis pour une session extraordinaire et trois sessions informelles y relatives. Programmées à bref délai, ces sessions ont posé un défi additionnel pour le programme. Pour fournir des services de conférence meilleurs et plus dynamiques, plusieurs projets ont été achevés en 2008, y compris l'installation d'un matériel de pointe destiné à accroître la capacité qu'ont les installations existantes d'accueillir un nombre croissant de délégués et à moderniser le matériel aux fins d'une inscription plus efficace des délégués. Les redéploiements internes du personnel et la formation en cours d'emploi ont contribué à satisfaire la demande croissante pour les services de conférence. Ces améliorations ont eu pour résultat des retours d'information positifs de la part des délégués et des secrétariats des réunions.

Promouvoir un recours accru à de la diffusion électronique des documents

3. De nouveaux mécanismes centralisés ont été mis en place afin de réduire les coûts de la distribution du courrier et de rationaliser les services des messagers-chauffeurs, y compris l'intégration formelle des services de chauffeurs aux Bureaux du directeur général et du Protocole. Ces mesures ont eu pour résultat une réduction de 45% du coût des heures de travail supplémentaires. En outre, l'adoption en 2008 d'un système d'adresses informatisé pour le triage du courrier interne a contribué à réduire au minimum les erreurs et les retards en résultant de la distribution.

Réduire les coûts des expéditions postales et des télécommunications

4. Le total des coûts de télécommunications de l'OMPI (y compris les communications par télécopieur, fix-Net et mobiles) devrait en 2008-2009 être inférieur de 6% à celui de 2006-2007 (fix-Net -24%, coûts d'entretien du matériel -9%) et ce, malgré une augmentation de 10% des coûts du téléphone mobile qui est en effet de plus en plus utilisé. Au total, les coûts prévus du téléphone mobile pour l'exercice biennal atteindront un million de francs suisses, les coûts de communication par fix-Net devraient eux atteindre 335 000 francs suisses et les coûts d'infrastructure 275 000 francs suisses. Le total des coûts prévus sera de 1 610 000 francs suisses contre 1 705 000 en 2006-2007.

Répondre à des délais très serrés pour la traduction et l'expédition des documents et l'impression des documents de réunion et des publications dans des délais extrêmement courts

5. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en allemand et en portugais. La qualité des documents traduits, mis en forme, relus et révisés a été maintenue, tout en assurant la distribution en temps voulu des documents. La soumission des demandes de traduction durant l'année a beaucoup fluctué, été très irrégulière et souvent imprévisible. Néanmoins, la demande globale de services de traduction est restée élevée pour atteindre un sommet exceptionnel vers la fin de l'année. Des demandes ont été reçues des États membres concernant la

mise à disposition d'un plus grand nombre de documents relatifs aux réunions de l'OMPI tenues à Genève dans toutes les langues de travail, notamment en arabe, chinois et russe. Les coûts de traduction et la productivité ont été maintenus aux niveaux de 2006-2007. Le haut niveau des compétences du personnel interne et des traducteurs externes hautement qualifiés a permis de maintenir la qualité des travaux réalisés. Les services de traduction ont également pu maintenir une productivité satisfaisante grâce à l'utilisation continue d'un certain nombre d'outils informatiques, notamment la traduction assistée par ordinateur intégrant un système de mémoire de traduction importante, sans oublier les outils et ressources mis à disposition sur l'Internet. S'agissant de l'impression des documents, des efforts n'ont cessé d'être déployés pour atteindre le niveau de satisfaction le plus élevé et ce, en dépit du délai de traitement extrêmement court entre la réception des données relatives à la reproduction des demandes et le produit final en résultant. Certains problèmes comme la soumission tardive des données ont pu être résolus alors que d'autres continuaient d'échapper au contrôle du programme (respect des délais par des sous-traitants externes, pannes de machines, problèmes informatiques concernant le transfert électronique de données et dimensions inopinément grandes de publications).

6. En outre, il est prévu que le total des coûts de transport des fonctionnaires de rang supérieur en mission et de la distribution du courrier interne diminuera de 12% au moins en 2008-2009 par rapport à 2006-2007. Une réduction substantielle de 30% a été réalisée au titre du ravitaillement en carburant des véhicules d'entreprise et officiels : le coût moyen de ce ravitaillement en 2006, en 2007 et pendant le premier semestre de 2008 s'est élevé à 1250 francs suisses par mois alors que, pendant le second semestre, il ne s'élevait plus qu'à 860 francs suisses par mois, une tendance qui devrait persister en 2009 et les années suivantes. Qui plus est, les frais des petites réparations de carrosserie (qui ne sont pas couverts par les contrats d'assurance) sont tombés à près de zéro durant les six derniers mois de 2008 contre une moyenne de 5000 francs suisses par an durant l'exercice biennal 2006-2007. Les coûts d'entretien mécanique sont demeurés stables.

7. Le programme a également exécuté la première phase d'un système de gestion électronique des documents (EMDS) pour la gestion des archives et l'archivage. La qualité de l'exécution des programmes a été maintenue tout au long de l'année 2008 en dépit de l'augmentation du volume de documents et de dossiers à traiter, qui est passé d'environ 120 000 durant l'exercice biennal 2006-2007 à plus de 145 000 approximativement en 2008 tandis que le personnel est passé de 12 à sept entre l'exercice biennal 2006-2007 et 2008. Le succès de mise en œuvre du système pilote EMDS est une performance en soi. Ce système pilote, désormais opérationnel, permet à l'Organisation d'opérer une transition progressive et systématique assortie d'une amélioration de la qualité en faisant passer ses procédures actuelles d'enregistrement et d'archivage d'un système archaïque utilisant le support papier à un système intégralement électronique.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Fourniture aux délégués et au Secrétariat de services efficaces et adaptés dans le cadre des conférences et des réunions	Retour d'information des délégués et du Secrétariat	<p>Les délégués et le personnel de sont déclarés satisfaits de la qualité des services de conférence.</p> <p>Une centaine de conférences ont eu lieu à Genève en 2008 pour une durée totale de 286 jours et quelque 7900 participants. En outre, des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 1760 jours-réunion, y compris des réunions de groupe, des visites officielles et des réunions de groupe. L'augmentation constante de réunions à Genève a continué pour passer de 170 réunions intergouvernementales durant l'exercice biennal 2004-2005 à 180 en 2006-2007 et s'inscrire selon les prévisions à 200 en 2008-2009. Une augmentation marquée du nombre de participants aux réunions tenues au siège a été constatée, à hauteur de 20% environ en 2008-2009 par rapport à l'exercice biennal précédent.</p>	
Utilisation accrue de moyens électroniques pour la diffusion des documents de réunion	Économies de l'ordre de 25% sur les coûts d'expédition postale par rapport à l'exercice 2006-2007	En 2008, le nombre de circulaires et de documents de réunion imprimés a diminué de 9,5% et celui des expéditions postales correspondantes de 5,5% par rapport à 2007, ce qui devrait se solder selon les estimations à une réduction globale de 18% pour l'exercice biennal 2008-2009. Les nouvelles mesures qui pourraient être prises en 2009 devraient aider à réduire de 25% les coûts d'expédition de documents pour l'exercice biennal.	
Télécommunications fiables et peu coûteuses	Réduction des coûts par rapport à l'exercice 2006-2007	On estime que, grâce à une rationalisation constante et à des négociations favorables avec les prestataires de services, le total des coûts de télécommunications de l'OMPI sera en 2008-2009 inférieur de 6% à celui de 2006-2007.	
Services d'expédition du courrier, de gestion des archives, d'archivage et services de messagers-chauffeurs assurés dans les délais impartis et de manière efficace	Nombre d'objets de correspondance et coûts d'expédition inférieurs de 25% aux niveaux de 2006-2007	<p>Les chiffres ci-après excluent le PCT et le Secteur des marques car les objets expédiés sont régis par la demande</p> <p>Exercice biennal 2006-2007</p> <p>Objets expédiés : 450 140</p> <p>Coût : 1,8 millions de francs suisses</p> <p>Objets expédiés : 208 458</p> <p>Coût : 917 554 francs suisses</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Services d'expédition du courrier, de gestion des archives, d'archivage et services de messagers-chauffeurs assurés dans les délais impartis et de manière efficace	Économies de l'ordre de 30% sur le papier et les fournitures par rapport au niveau de 2006-2007 à la suite de l'adoption progressive du nouveau système de gestion électronique des documents	La première phase d'un système de gestion électronique des documents qui couvre l'enregistrement des fichiers et leur archivage a été une réussite. Étant donné que ces deux opérations sont de nos jours numérisées mais que la plupart des fichiers sont encore diffusés et envoyés sur papier, le volume de travail a temporairement augmenté et il ne sera pas possible d'obtenir comme prévu une réduction de 30% du papier utilisé aussi longtemps que le système tout entier n'est pas mis en œuvre. Il n'empêche que d'autres objectifs ont été atteints en 2008, y compris la rationalisation des procédures et la création de nouveaux systèmes de classification pour l'enregistrement électronique et l'archivage des fichiers.	
Traductions dans les délais impartis, de bonne qualité et d'un bon rapport coût-efficacité dans toutes les langues de travail	Retour d'information des fonctionnaires et des délégués sur la qualité des documents traduits et le respect des délais	Les délégués et le personnel se sont déclarés satisfaits de la qualité des traductions. Les délégués ont fait part de la nécessité d'avoir les documents traduits dans un plus grand nombre de langues, notamment l'arabe, le chinois et le russe.	
	Normes de productivité concernant les traductions assurées en interne et coût par page maintenus au niveau de ceux de 2006-2007.	Normes de productivité concernant les traductions assurées en interne et coût par page maintenus au niveau de ceux de 2006-2007.	
Production en temps voulu de documents imprimés et électroniques dans le respect des obligations découlant du PCT et de l'arrangement de Madrid	Quantité de documents imprimés et mis à disposition dans les délais voulus	<p>Livraison des formulaires PCT et documents pour publication en temps voulu dans le respect des obligations découlant du PCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En format CD/DVD/DVD-DL– 100% – Sur papier – 71%, 17% (en retard d'un jour), 12% (avec plus d'un jour de retard) <p>Livraison de la Gazette/Romarin en temps voulu dans le respect des obligations de Madrid :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En format DVD/DVD-DL– 77%, 23% (en retard d'un jour) – Sur papier – 30%, 34% (en retard d'un jour), 36% (avec plus d'un jour de retard) 	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
43 834	21 187	48%

8. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 29 : Gestion des locaux

Chef de programme : Philippe Petit

Objectif : Gestion et entretien efficaces des locaux de l'OMPI



I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Les deux priorités principales que s'était fixées l'Organisation en 2008 étaient d'optimiser l'utilisation des locaux et d'améliorer et de moderniser les installations techniques des bâtiments. Les principales stratégies mises en œuvre en vue d'atteindre ces objectifs ont été les suivantes :

- Les transferts de personnel à la suite de la restructuration de services et de l'attribution de nouvelles places de travail ont donné l'occasion d'optimiser l'utilisation des locaux correspondants, grâce à la libération de places de travail supplémentaires dans certains bâtiments. Les résultats obtenus ont été concluants et le niveau d'occupation des locaux a été satisfaisant.
- Les normes techniques de l'OMPI ont été établies compte tenu des améliorations les plus récentes apportées aux installations dans le bâtiment PCT; des projets visant à améliorer, moderniser, rénover et transformer des installations existantes ont été entrepris dans ce sens.
- Les travaux relatifs aux bâtiments AB, GBI et GBII se sont poursuivis compte tenu du calendrier de rénovation qui établit les priorités selon l'âge des installations, leur niveau de sécurité ou les normes en vigueur.
- Plusieurs projets visant à moderniser le réseau d'électricité et d'éclairage pour le bâtiment AB ont été mis en œuvre dans les salles de conférence et à des fins de sécurité. Des projets visant à améliorer et renforcer les systèmes de climatisation dans le centre informatique du PCT et l'imprimerie située dans le bâtiment AB ont été accueillis avec satisfaction par les utilisateurs. Les installations des ascenseurs ont été améliorées dans le bâtiment AB et des travaux ont débuté sur trois autres installations dans le bâtiment PCT.
- Afin de faire des économies d'énergie et de permettre l'utilisation éventuelle d'énergies renouvelables, deux audits de faisabilité concernant des installations productrices d'énergie ont été engagés. Ces études visent à susciter des propositions d'amélioration des installations du réseau énergétique. C'est aussi dans cette optique qu'a été officialisé l'approvisionnement en gaz naturel auprès des Services industriels de Genève dans le cadre d'un nouveau contrat, permettant la négociation de tarifs inférieurs.
- Un projet de règlement a été élaboré en vue de définir les directives et les procédures relatives à la gestion des stocks et des recommandations visant à améliorer la coordination ont été présentées. Ces propositions ont donné lieu à des consultations internes, compte tenu des recommandations du vérificateur extérieur des comptes sur les moyens d'améliorer la gestion des produits et le contrôle des inventaires à l'OMPI (rapport du vérificateur extérieur des comptes intitulé "Audit des résultats dans le domaine de la gestion des inventaires – exercice 2006-2007"), en vue de leur examen par le Comité d'audit des bâtiments.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Occupation économiquement rationnelle et optimale des locaux de l'OMPI	Taux d'occupation des locaux de l'OMPI à un niveau optimal (au-dessus de 95%)	Le taux d'occupation des locaux atteignait 95% à la fin de 2008	
Amélioration des locaux et des installations de l'OMPI	Uniformisation des normes dans l'ensemble de l'OMPI en matière de confort et d'infrastructures technologiques	<p>Parmi les travaux entrepris en vue d'atteindre ce résultat figuraient notamment :</p> <p>La rénovation des tours de refroidissement dans les jardins de l'OMPI, afin d'assurer le fonctionnement correct du système de climatisation.</p> <p>La révision et la modernisation du système de chauffage et de climatisation de l'imprimerie et des bureaux dans le bâtiment PCT, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de cette installation.</p> <p>Les travaux d'installation de trois ascenseurs supplémentaires dans le bâtiment PCT, dans les enceintes réservées initialement à cet effet, ont commencé en 2008; ces travaux visaient à améliorer le flux des déplacements dans ce bâtiment; date d'achèvement prévue : début 2009</p> <p>L'amélioration des mécanismes de fermeture de tous les ascenseurs dans le bâtiment AB, afin d'accroître leur efficacité et leur fiabilité.</p> <p>L'implantation de la production d'énergie réfrigérante dans le centre informatique du PCT, afin d'accroître la puissance et d'ajouter un niveau de sécurité supplémentaire au niveau de l'exploitation en cas de panne.</p> <p>La rénovation et la modernisation de tous les panneaux de distribution électrique aux étages de bureaux du bâtiment AB, ce qui a permis de déterminer le tracé des réseaux électriques et de garantir la sécurité de ces installations.</p> <p>L'amélioration des commutateurs d'éclairage sur tous les étages de bureaux du bâtiment AB, ce qui facilite les modifications lorsque des membres du personnel changent de bureau et ce qui permet un contrôle centralisé de l'éclairage des bureaux.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
(suite) Amélioration des locaux et des installations de l'OMPI	(suite) Uniformisation des normes dans l'ensemble de l'OMPI en matière de confort et d'infrastructures technologiques	<p>L'amélioration du système d'enregistrement vidéo pour les bâtiments AB, GBI, GBII et PCT et l'installation de caméras supplémentaires dans le restaurant PCT, ce qui facilite le stockage et le traitement des images, au moyen du passage d'un système analogique à un système entièrement numérique (dans le cadre du projet visant à améliorer la sûreté et la sécurité dans les locaux de l'OMPI – voir le programme 32).</p> <p>Un contrat d'approvisionnement en gaz naturel a été signé avec les Services industriels de Genève pour tous les bâtiments de l'OMPI, avec pour résultat un cadre contractuel précis et une baisse des tarifs aboutissant à une économie se situant, d'après les estimations, dans une fourchette de 10 000 à 30 000 francs suisses par an (5 à 10% en 2009) par rapport aux clauses contractuelles antérieures.</p> <p>Afin d'améliorer les installations et d'en optimiser l'utilisation, une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée quant à la possibilité de relier les installations de refroidissement des bâtiments existants au réseau alimenté par l'eau du lac (projet "Genève-Lac-Nations"). Cette étude a abouti à un rapport qui a rendu possible l'approfondissement de cette option, avec proposition des mesures nécessaires.</p> <p>En coopération avec le Service cantonal de l'énergie, un audit énergétique préliminaire des bâtiments de l'OMPI a été réalisé grâce aux subventions de l'État de Genève et des Services industriels de Genève, en vue de déterminer les secteurs techniques susceptibles d'être améliorés afin d'utiliser l'énergie de la façon la plus efficace possible. Une étude approfondie pourra être réalisée à une date ultérieure à partir de cet audit.</p> <p>Diverses activités d'entretien.</p>	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
47 461	21 389	45%

2. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 30 : Voyages et achat**Chef de programme :** Philippe Petit**Objectif :** Renforcement du rapport coût-efficacité des services fournis en matière de voyages et d'achat

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Voyages

1. Les résultats les plus marquants ont été les suivants :

- Mise en œuvre de mesures d'économie en ce qui concerne les voyages aériens (*application systématique des tarifs d'entreprise les plus bas négociés avec les compagnies aériennes ou les tarifs IATA les plus bas en l'absence de tarifs négociés, application des tarifs négociés par l'agence de voyages interne, respect des délais d'émission des billets imposés par les compagnie aérienne, et enfin contrôle exercé par la Section des voyages et de l'administration des missions*) à la fois pour le personnel de l'OMPI partant de Genève et pour les tiers se rendant à Genève. Émission de billets non remboursables qui sont aussi bien moins chers et qui permettent une modification des dates pour autant que le changement soit apporté avant le départ (principe appliqué par les compagnies aériennes à bas prix). La leçon tirée de ces mesures est que la dernière décision sera plus largement appliquée à l'avenir pour réaliser davantage d'économies.
- Traitement de 2261 billets émis à Genève et de 1228 billets émis à l'étranger (voyageurs tiers). L'augmentation des billets par rapport à l'année précédente a atteint 6,5% pour les billets émis à Genève et 14% pour les billets émis à l'étranger.
- 3627 (3399 en 2007) autorisations de voyage ont été traitées (augmentation de 6,2%) toujours dans les délais bien que des autorisations de voyage aient été remises à la dernière minute. 19% (environ 710) autorisations de voyage (celles remises pas les membres du personnel de l'OMPI) ont pu être traitées par la voie électronique, avec exactitude et des résultats positifs, en ce sens qu'elles ont permis d'économiser du temps et du papier, au moins jusqu'à l'émission du billet.
- 1745 visas ont été délivrés (1639 en 2007, soit une augmentation de 6,7%) en temps voulu, même dans le cas de demandes tardives, avec le même effectif.
- Ces résultats ont pu être atteints et il a pu être satisfait à l'augmentation de la demande grâce au recours à des procédures rationalisées et semi-automatisées.
- Augmentation importante de la charge de responsabilité par suite du transfert d'activités du programme 23 au présent programme (à la suite de la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution), en ce qui concerne l'approbation de toutes les opérations liées aux voyages et aux réunions (missions des membres du personnel, tous types de réunions tenues à Genève et à l'étranger, accueil et interprétation pendant les réunions, demandes de services de la part du PNUD, demandes de tarifs d'hôtel pour des conférences, formulaires d'engagement, etc.). Cela n'a pu être réalisé que grâce à un large recours aux heures supplémentaires, ce qui n'est pas envisageable à long terme.
- Un travail considérable a été nécessaire pour préparer l'appel à propositions concernant les services liés aux voyages et aux visas. Les enseignements suivants ont été tirés : la préparation et les évaluations technique et commerciale concernant l'appel à propositions ont nécessité beaucoup de temps de la part du personnel et il était difficile de combiner cette activité avec le travail quotidien à réaliser dans le cadre du programme; compte tenu

des ressources nécessaires, il conviendrait de tenir compte de la fréquence de tels appels à propositions (à réaliser éventuellement tous les six ans et non pas tous les trois ans) et de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires. Il convient aussi de noter que les six derniers mois d'activité de l'agence de voyages précédente et les six premiers mois nécessaires à la mise en place de la nouvelle agence ont généré une charge de travail importante.

Achats

2. En 2008, la Division des achats et des contrats a continué de fournir du matériel, des produits et des services de grande qualité pour un coût le plus bas possible afin de permettre les activités quotidiennes et l'exécution du programme conformément à l'ordre de service n° 21/2006 Rev. (Achats et passation de marchés, principes généraux, cadres institutionnels et procédures). En 2008, le montant total des produits et des services achetés a atteint 156 840 257 francs suisses, dans le cadre d'environ 1548 opérations d'achat. Environ 95,76% de l'ensemble des achats réalisés en 2008 ont donné lieu à des appels d'offres formels et informels. Cette proportion a été supérieure de 9,34% par rapport à l'indicateur de performances pour 2007 (86,42%). Le volume total des achats pour 2008, qui a représenté 156 840 257 francs suisses, a été supérieur de plus d'une fois et demie au volume des achats correspondants en 2007, qui s'était élevé à 61 605 292 francs suisses, cette augmentation étant principalement due aux services liés à la construction du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI. L'augmentation annuelle du volume des achats et de la part des achats donnant lieu à des appels d'offres a contribué à l'amélioration générale du rapport coût-efficacité des activités d'achat.

3. En 2008, on a enregistré 54 appels à propositions et invitations à soumissionner ainsi que 11 demandes de prix qui ont abouti à des commandes extérieures et à l'attribution de marchés. Ces chiffres sont considérablement inférieurs par rapport aux périodes antérieures du fait qu'un grand nombre de contrats de longue durée ont été passés avec des fournisseurs pendant l'exercice 2006-2007, ce qui a permis de réduire les frais à payer en liaison avec des appels d'offres trop fréquents pour l'achat de produits ou de services fondamentalement nécessaires en permanence dont les prix demeurent raisonnablement stables au fil des années (ainsi qu'on peut le vérifier périodiquement au moyen d'études de marchés informelles). Cette méthode a permis de diminuer les dépenses d'exploitation et d'arriver à un degré d'efficacité plus élevé dans la fourniture des produits et des services nécessaires à l'exécution du programme.

4. La stratégie consistant à procéder à des achats en commun avec d'autres organisations du régime des Nations Unies a continué d'être utilisée en 2008, par la Division des achats et des contrats de façon à tirer parti de l'effet de levier exercé sur les prix par le volume cumulé des produits et des services. Cette stratégie a été mise en œuvre dans une large mesure dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat (Groupe ACA) à Genève (qui a été présidé par l'OMPI en 2008). Les prix plus compétitifs et les clauses et conditions contractuelles plus avantageuses obtenus par la négociation avec des fournisseurs ont débouché sur des économies importantes pour l'OMPI. Selon les chiffres préliminaires du Secrétariat du Groupe des activités communes d'achat, il est estimé qu'en 2008 l'OMPI a bénéficié d'économies s'élevant à plus de 2,5 millions de francs suisses. En outre, l'OMPI a pu réaliser des économies substantielles sur les coûts (plus de 9,4 millions de francs suisses) grâce aux négociations menées avec les entreprises participant à la construction du nouveau bâtiment administratif de l'Organisation. De plus, le nouveau système d'enregistrement des fournisseurs de l'OMPI est devenu totalement opérationnel en 2008. Ce système gratuit, qui repose sur le principe de la libre inscription sur l'Internet, permet aux fournisseurs d'être informés systématiquement de tous les appels d'offres de l'OMPI dans leur domaine d'activité. À la fin de 2008, plus de 500 fournisseurs s'étaient inscrits. Le nombre élevé de fournisseurs qui souhaitent travailler avec l'OMPI a élargi la répartition et la diversification géographiques des fournisseurs potentiels de l'OMPI, accru les possibilités de concurrence commerciale et, par conséquent, le rapport coût-efficacité des procédures d'achat et de passation des marchés.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<i>Voyages</i>			
Amélioration du rapport coût-efficacité des voyages effectués par le personnel de l'OMPI et par les tiers dont le voyage est financé par l'Organisation	Maintenir les économies de l'ordre de 25% à 30% sur les tarifs d'entreprise négociés en 2006-2007	Malgré une augmentation de 11% du total des voyages, soit un total de dépenses de 10 800 000 francs suisses ⁴ (9 728 000 en 2007) ventilées en 7 013 000 francs suisses pour des billets au départ de Genève et 3 787 000 francs suisses pour des billets achetés à l'étranger, l'économie de 25% a été conservée. Cela a été possible grâce au maintien du prix moyen par mile parcouru et par billet à 0,47 franc suisse ⁵ . À partir des statistiques de l'agence de voyages, les économies réalisées sur les tarifs d'entreprise négociés sont de 28% ⁶ .	
	Augmentation de 3 à 5% du recours aux compagnies aériennes à bas prix et aux tarifs spéciaux réduits	L'objectif n'a pas été atteint puisque le nombre de billets est passé de 72 à 65, c'est-à-dire une baisse de 9,7% par rapport à l'année précédente. Cela ne représente que 1,9% du total des billets (nombre total de billets : 3489).	
Gestion plus efficace des services fournis en matière de voyages et de visas	Traitement électronique des autorisations de voyage et des demandes de visa	19% (environ 719) des autorisations de voyage (celles des membres du personnel de l'OMPI) ont été traités électroniquement.	

⁴ Ce montant a représenté le total des dépenses payées à Genève à l'agence de voyages interne (Carlson Wagonlit Travel).

⁵ Compte tenu des 12 destinations principales à partir de Genève; comparaison établie entre les années 2008 et 2007. On a obtenu ce chiffre en divisant le montant total payé pour les 12 destinations principales, soit 1 480 791 francs suisses, par le total des miles parcourus, soit 3 136 192 pour les 12 destinations principales.

⁶ On a obtenu ce chiffre en soustrayant le tarif total de référence qui aurait dû être payé, c'est-à-dire 5 322 000 francs suisses, et le montant effectivement payé, c'est-à-dire 3 824 000 francs suisses; en ce qui concerne les voyages effectués par des tiers, c'est-à-dire les billets émis à l'étranger, les économies se sont élevées à 15% (ce chiffre représente la différence entre le tarif de référence de 4 470 000 francs suisses et le montant payé, 3 787 000 francs suisses).

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<i>Achats</i>			
Amélioration du rapport coût-efficacité des procédures d'achat	Nombre d'appels d'offres et de bons de commande en découlant par rapport à la valeur totale des achats, en comparaison avec les périodes précédentes	<p>Nombre d'appels d'offres officiels lancés en 2008 : 65 (non compris les appels d'offres informels pour les achats de moindre importance)</p> <p>Nombre de bons de commande émis en 2008 : 1 548</p> <p><u>Répartition</u> :</p> <p>Nombre de bons de commande inférieurs à 5000 francs suisses (ne faisant pas l'objet d'un appel d'offres) : 964</p> <p>Nombre de bons de commande selon le paragraphe 19 de l'ordre de service n° 21/2006 Rev. (ne faisant pas l'objet d'un appel d'offres) : 170</p> <p>Nombre de bons de commande résultant d'appels d'offres formels ou informels ou associés à des contrats de longue durée ayant fait précédemment l'objet d'un appel d'offres : 414</p> <p><u>Valeur totale des achats</u> (englobant b.i), ii), iii) ci-dessus) : 156 840 257 francs suisses</p> <p>La valeur totale des achats à partir d'appels d'offres formels ou informels s'est élevée à 150 199 955 francs suisses. Cela représente 95,76% de la valeur totale des achats (86,42% en 2007)</p>	
	Économies d'au moins 500 000 francs suisses grâce aux achats groupés	<p>Globalement, l'OMPI a dépassé l'objectif, et les contrats de l'OMPI, les contrats du Groupe ACA ou les négociations de contrats lui ont permis d'économiser sur les coûts la somme de 12 010 703 francs suisses.</p> <p><u>Répartition</u> :</p> <p>Économies d'environ 2,3 millions de francs suisses sur les coûts des voyages;</p> <p>d'environ 200 000 francs suisses sur la location annuelle de photocopieuses;</p> <p>de plus de 96 200 francs suisses sur l'achat d'ordinateurs portables et d'écrans d'ordinateur 19 pouces;</p> <p>éviter des coûts pour un montant de 9 414 503 francs suisses en ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI à la suite des négociations engagées avec les entreprises participantes.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Obtention de prix plus compétitifs et de conditions contractuelles plus avantageuses grâce à la participation au système commun d'achat des Nations Unies, ainsi qu'à une plus grande répartition géographique et à la diversification des fournisseurs.	Signature ou renouvellement de plus de cinq contrats d'achat dans le cadre des initiatives en matière d'achats des institutions du système des Nations Unies et augmentation de la valeur de ces contrats	Dix-sept contrats de l'OMPI ont été signés ou renouvelés en 2008 dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat du système des Nations Unies à Genève.	
	Augmentation de 25% du nombre de nouveaux prestataires de services ou fournisseurs concernés par le système d'enregistrement des prestataires de services par rapport au nombre de 1800 enregistré en 2006.	Le nombre de nouveaux prestataires de services et de fournisseurs enregistrés auprès du système d'enregistrement des prestataires de services est passé de 1800 en 2006 à 2310 en 2008. Cela représente une augmentation de 28,35% du nombre des prestataires de services et fournisseurs par rapport à 2006.	
	Augmentation des achats en rapport avec l'assistance technique effectués auprès de fournisseurs locaux dans des pays en développement par rapport au pourcentage de 48,7% du total de ces achats en 2006.	Achats relatifs à l'assistance technique, 2008 : Volume total des achats : 539 296 Volume des achats sur place auprès de fournisseurs du pays, dans les pays en développement : 211 169. Cela représente 39% du volume total des achats. La baisse des achats auprès de fournisseurs du pays est due à la conjugaison du ralentissement des demandes des bureaux de l'assistance technique et du renforcement des capacités de l'OMPI et au manque de fournisseurs compétents dans les pays capables de fournir et d'entretenir le matériel nécessaire à des prix compétitifs.	

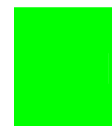
III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
11 061	4 696	42%

5. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 31 : Nouvelle construction**Chef de programme :** Philippe Petit

Objectif : Avancement des travaux relatifs à la nouvelle construction aux fins de leur achèvement en avril 2010, dans les limites budgétaires et conformément aux niveaux de qualité requis et aux normes de sécurité des Nations Unies (UN-H-MOSS)

**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. Des étapes majeures ont été atteintes en 2008 dans la réalisation des objectifs du programme, en particulier compte tenu de la réorganisation du projet intervenue pendant plus de deux ans à la suite de la décision prise par les États membres en 2005 de relancer le projet de construction révisé.

2. Le contrat relatif à la souscription d'un emprunt commercial auprès d'un consortium de deux banques a été signé le 8 février 2008, pour un montant de 114 millions de francs suisses, avec possibilité d'une extension de 16 millions de francs suisses. Le contrat à prix ferme passé avec l'entreprise générale a été signé le 8 février 2008; ce contrat fixait la date du début des travaux au 7 avril 2008 et la date de livraison au 8 octobre 2010. L'enveloppe budgétaire, approuvée par les États membres en 2005, a dû être révisée à la suite des audits réalisés par le vérificateur externe des comptes en 2006, 2007 et 2008 ainsi que de l'audit des coûts confié au pilote du projet en 2007, et compte tenu du contrat final à prix ferme signé avec l'entreprise générale. Une enveloppe globale actualisée a été élaborée et présentée aux États membres en décembre 2008. Elle a été approuvée assortie d'une autorisation de prélever 20 millions de francs suisses sur les réserves de l'OMPI. La nouvelle enveloppe s'élève à 145,7 millions de francs suisses et est financée principalement au moyen de l'emprunt commercial (approuvé par les États membres en 2005) et des réserves de l'OMPI. Compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis le cahier des charges initial, plusieurs mises à jour du projet ont dû être intégrées et il a fallu définir les besoins budgétaires correspondants, qui ont été présentés aux États membres. Une "provision pour les modifications du projet" et une "provision pour divers et imprévus" ont été approuvées par les États membres également en décembre 2008; ces provisions s'élèvent, au total, à 16 millions de francs suisses et seront financées dans le cadre d'une extension de l'emprunt commercial approuvé.

3. La structure originale de la gestion du projet, qui a commencé d'être mise en place pendant toute la durée de l'exercice biennal 2006-2007, a été renforcée vers la fin de 2008. La composition et le mandat du Comité de la construction et de l'Équipe interne chargée du suivi du projet ont été étoffés. Les rapports mensuels établis respectivement par l'entreprise générale et le pilote constituent des instruments essentiels pour permettre au Comité de la construction de suivre de près l'évolution des travaux. En outre, les registres des risques établis séparément chaque mois par le pilote (aspects relatifs aux opérations) et par l'OMPI (aspects relatifs à l'administration et à l'organisation) sont devenus des instruments reconnus pour suivre les interactions qui s'exercent entre les nombreux aspects du projet aux niveaux de l'exécution, de la gestion, du contrôle, de l'audit et de l'établissement des rapports. De nouvelles procédures d'examen et d'approbation des phases et des modifications du projet ont été introduites. Des rapports sur l'état d'avancement du projet et une documentation importante sont établis à l'intention du vérificateur externe des comptes (tous les ans), de la Division de l'audit et de la supervision internes (deux fois par an) et du Comité d'audit de l'OMPI (tous les trimestres).

4. La proposition du Secrétariat, approuvée par les États membres en décembre 2008, en ce qui concerne un projet de nouvelle salle de conférence a déjà été intégrée dans la structure de la gestion existant au niveau interne et externe et exigera plusieurs adaptations substantielles si les États membres approuvent, en septembre 2009, l'exécution de ce nouveau projet.

5. Trois tâches principales ont été déterminées à la fin de 2008 comme exigeant une attention soutenue à tous les niveaux jusqu'à la fin du présent exercice biennal et au cours du prochain exercice biennal, à savoir : i) continuer à réunir les meilleures conditions possibles pour assurer la bonne exécution des opérations selon le calendrier, le prix et la qualité prévus dans le contrat, ii) établir un lien approprié entre le projet relatif à la nouvelle construction et le projet relatif à la nouvelle salle de

conférence et iii) établir un mécanisme de coordination approprié pour la mise en œuvre des mesures de sécurité découlant des normes de sécurité UN-H-MOSS en ce qui concerne le présent projet et le projet relatif à la nouvelle salle de conférence pendant l'exécution de tous ces projets.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès



Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Réalisation des travaux de constructions dans les délais et dans les limites budgétaires	Respect des principaux délais de construction	<p>Les principaux délais pour les travaux de construction ont été respectés.</p> <p>Ainsi que cela était indiqué dans le contrat signé le 8 février 2008 avec l'entreprise générale, les travaux de construction ont débuté le 7 avril 2008 et progressent conformément au calendrier d'exécution établi par l'entreprise générale. Les principales étapes fixées pour 2008 ont été atteintes : travaux d'excavation de la phase I et pose de deux dalles de béton achevés à la mi-décembre 2008 et début de la phase II des travaux d'excavation le 6 octobre 2008.</p>	
	Respect de l'enveloppe budgétaire approuvée par les États membres	<p>L'enveloppe budgétaire consolidée et actualisée et les provisions supplémentaires nécessaires, approuvées par les États membres en décembre 2008, ont été respectées dans le cadre des travaux de construction en cours.</p> <p>À partir de la provision approuvée pour les modifications du projet, il a été possible d'intégrer dans le nouveau bâtiment un centre informatique moderne, spécialement aménagé et économe en énergie, dans lequel toute l'infrastructure informatique de l'Organisation sera transférée du centre informatique existant pour y être centralisée; il a aussi été possible d'incorporer les mesures de sécurité nécessaires selon les normes UN-H-MOSS.</p>	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Réalisation des travaux de construction conformément aux niveaux de qualité requis	Acceptation par le pilote et le Comité de la construction du choix par l'entreprise générale des matériaux et des méthodes de construction conformément aux niveaux de qualité requis	Chacun dans le cadre de leur mandat respectif, le pilote et le Comité de la construction ont accepté les choix de l'entreprise générale s'agissant des matériaux et des méthodes de construction conformément aux niveaux de qualité requis fixés dans le contrat avec l'entreprise générale. Ce processus d'acceptation est mené à bien sur une base mensuelle ou hebdomadaire, en fonction des particularités à examiner, sous la responsabilité du pilote. Des rapports sont établis tous les mois par l'entreprise générale et par le pilote; ils sont examinés par l'équipe interne chargée du suivi du projet avant d'être présentés, chaque mois, au Comité de la construction.	
Réalisation des travaux de construction conformément aux normes de sécurité des Nations Unies (UN-H-MOSS)	Acceptation par le pilote et le Comité de la construction du choix par l'entreprise générale des matériaux et des méthodes de construction aux fins de la mise en œuvre des normes de sécurité UN-H-MOSS appliquées par l'OMPI.	Chacun dans le cadre de leur mandat respectif, le pilote et le Comité de la construction ont accepté les choix de l'entreprise générale s'agissant des matériaux et des méthodes de construction en vue de la mise en œuvre en 2008 de plusieurs normes de sécurité UN-H-MOSS retenues par l'OMPI. Ces choix figurent dans les rapports établis tous les mois par l'entreprise générale et par le pilote et sont examinés par l'équipe interne chargée du suivi du projet avant d'être présentés, chaque mois, au Comité de la construction. Une première série de mesures a été introduite dans le cadre des travaux d'infrastructure, comme prévu dans le contrat signé avec l'entreprise générale. D'autres mesures de nature "conservatoire", exigées par le fait que les travaux de construction avançaient selon le calendrier établi, ont été prises. Une troisième série de mesures a été examinée et devrait être mise en œuvre en 2009 et 2010. Dans tous les cas, le choix des matériaux et des méthodes a été validé non seulement par le pilote, l'équipe interne chargée du suivi du projet et le Comité de la construction mais aussi par le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité, étant donné que ces mesures doivent être conformes aux mesures approuvées par les États membres pour les bâtiments existants de l'OMPI ainsi que cela est indiqué dans le programme 32.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
6 739	994	15%

6. Les dépenses ont été bien inférieures aux montants approuvés par suite de la décision de ne pas encaisser le prêt. En conséquence, l'OMPI n'a dû payer aucun intérêt, uniquement une commission minimale pour garantir la disponibilité des fonds. En outre, les honoraires et les montants versés au pilote en 2008 ont été inférieurs au montant initialement approuvé du fait que le plan de paiement des honoraires au pilote a dû être adapté en fonction du plan de paiement de l'entreprise générale (dont la durée est maintenant de 30 mois contre 26 mois prévus à l'origine).

PROGRAMME 32 : Sécurité**Chef de programme :** Wang Binying**Objectif :** Renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI, des visiteurs dans les bâtiments de l'OMPI, des délégués participants aux réunions tenues à l'OMPI et des actifs de l'Organisation**I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. En décembre 2008, les États membres ont approuvé le *projet de modification des services de sécurité* dans son intégralité. Dans l'attente de cette décision, un *consultant chargé de la mise en œuvre des mesures de sécurité* avait été recruté en août 2008 pour continuer de planifier la gestion de ce projet d'amélioration en 2009 et au-delà. Le consultant a déjà élaboré un calendrier global d'exécution pour 2009 portant sur la phase générale des études à réaliser avant le projet pour déterminer les besoins en fonction de la notion de sécurité (par exemple mesurer l'écart entre les mesures existantes à l'OMPI et les mesures encore nécessaires).
2. Une description de poste pour un spécialiste de la sécurité électrique et une étude de marché ont été élaborées et réalisées pour aider le consultant chargé de la mise en œuvre des mesures dans ce domaine : élaboration d'un système de sécurité, étude de l'analyse des lacunes actuelles et définition des exigences applicables en ce qui concerne le cahier des charges correspondant à l'achat du matériel et des services de sûreté et de sécurité. Un cahier des charges a aussi été préparé en ce qui concerne le matériel de détection des explosifs à des fins de sécurité qui devrait être acheté en 2009.
3. Un *système de gestion des risques* dans le cadre d'une organisation des responsabilités en termes de sûreté et de sécurité du personnel et des biens a été élaboré et approuvé par les États membres en décembre 2008 (document A/46/11). En outre, des procédures et des protocoles relatifs à la sûreté et à la sécurité du personnel voyageant au titre de missions officielles sont totalement opérationnels. L'exposition de l'Organisation aux risques globaux en matière de sécurité s'est trouvée sensiblement réduite tant en ce qui concerne son personnel que ses biens à la suite du travail ainsi réalisé.
4. Des *procédures écrites* se rapportant à l'évacuation des bâtiments en cas d'incendie et d'autres situations d'urgence et d'accidents affectant le personnel, et portant sur la formation des responsables d'étage ont été élaborées et sont entrées en vigueur en 2008. Des consultations de large portée ont été engagées avec les autorités du pays hôte en vue d'aménager une zone de rassemblement en cas de situation d'urgence à l'extérieur du périmètre actuel de l'OMPI. Des réunions d'information à l'intention du personnel ont été organisées et des courriers électroniques d'information ont été adressés à l'ensemble du personnel pour le tenir au courant des mesures prises sur le plan de la sûreté et de la sécurité. Un *plan d'intervention d'urgence* a été élaboré et approuvé par le Comité de la coordination de la sûreté et de la sécurité en 2008. Ce plan de gestion et d'orientation indique de façon claire l'affectation et les rôles des parties concernées en période de crise. Tous les éléments précités ont contribué à renforcer les capacités de gestion de crise de l'Organisation. Il convient de noter que le recrutement d'un agent de sécurité professionnel compétent renforcerait aussi grandement les capacités de gestion des crises.
5. Les évaluations des risques continuent d'être réalisées pour les réunions de haut niveau en vue de garantir une sécurité appropriée pour les conférences et les réunions qui se tiennent à Genève. Des fonds suffisants doivent être réaffectés à l'avenir au cas par cas dans le cadre des différents programmes (c'est-à-dire que chaque programme devrait comporter une rubrique budgétaire consacrée à la sûreté et à la sécurité) dans la perspective des voyages réalisés pour participer aux réunions de haut niveau qui seront organisées ou coorganisées hors de Genève (et auxquelles participera le directeur général). Ce résultat n'a pas encore été totalement atteint.
6. Les procédures écrites élaborées dans le cadre du programme traitant de la sécurité et de la formation du personnel ont permis à l'Organisation de faire baisser le nombre total d'accidents. Il convient de noter que le recrutement d'un agent de sécurité professionnel compétent contribuerait aussi grandement à réduire le risque d'accident pour le personnel.

II. DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Code de couleurs



Progrès considérables



Quelques progrès



Aucun progrès

Pas encore évalué/
abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Réduction des risques globaux en matière de sécurité	Mise en œuvre du projet de modification des services de sécurité, tel qu'il a été approuvé par les États membres	Les documents relatifs au projet de modification des services de sécurité ont été approuvés par les États membres (WO/PBC/13/6(a) et A/46/11).	
	Mise en place d'un système de gestion des risques	Un cadre d'organisation des responsabilités en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel et des biens a été élaboré par le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité pour le Secrétariat de l'OMPI et approuvé par les États membres en décembre 2008.	
Mise en place de plans relatifs à la sécurité et de procédures de gestion de crises	Attribution des rôles appropriés	Un <i>plan d'intervention d'urgence</i> a été élaboré et approuvé par le Comité de coordination de la sûreté et de la sécurité en 2008. Ce plan indique clairement l'affectation et les rôles respectifs des parties concernées en période de crise (plan approuvé par le directeur général en mai 2009)	
	Élaboration et mise à disposition d'instructions et de procédures à l'intention du personnel	Des moyens de formation par l'Intranet sont accessibles à l'ensemble du personnel sur la page Web du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité. Communication permanente avec le personnel grâce à différents moyens pour sensibiliser le personnel aux questions de sûreté et de sécurité, assurer une formation et tenir des séances d'information en la matière.	
Réduction des risques d'accident	Amélioration des installations de sécurité dans les locaux de l'OMPI	Diminution du nombre des incidents déclarés menaçant la sécurité au travail et à l'origine de blessures pour le personnel et les visiteurs. Aucun incident déclaré affectant la sûreté et la sécurité à l'origine de violences ou de blessures subies par le personnel voyageant au titre de missions officielles.	
Mesures de sécurité satisfaisantes lors des conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI à Genève et dans d'autres endroits	Évaluation des risques pour toutes les conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI	Des évaluations des risques continuent d'être établies pour les réunions de haut niveau autant que de besoin afin de garantir une sécurité satisfaisante pour les conférences et les réunions tenues à Genève. Des fonds suffisants sont nécessaires pour les voyages effectués en vue de participer à des réunions de haut niveau organisées et coorganisées hors de Genève (et auxquelles le directeur général participe). Ce résultat escompté n'a pas été totalement atteint.	

III. UTILISATION DU BUDGET 2008

Budget 2008–2009 approuvé (en milliers de francs suisses)	Dépenses totales en 2008 (en milliers de francs suisses)	Taux d'utilisation (dépenses totales/budget approuvé)
9 556	4 725	49%

7. L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

[L'annexe suit]

World Intellectual Property Organization
Internal Memorandum



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Mémorandum interne

DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Rapport de synthèse concernant la validation du rapport
sur l'exécution du programme en 2008 effectuée par
la Division de l'audit et de la supervision internes**

Le 4 juin 2009

RAPPORT DE SYNTHESE CONCERNANT LE RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2008

Introduction

1. La procédure de validation vise à assurer une vérification indépendante de la fiabilité et de l'authenticité des informations contenues dans le rapport sur l'exécution du programme en 2008 et à favoriser la poursuite de l'amélioration de la qualité des données relatives aux indicateurs d'exécution. La Section de l'évaluation a procédé à la validation avec le concours d'un expert externe en mars et avril 2009.
2. Sur les 31 programmes de l'OMPI présentés dans le rapport sur l'exécution du programme en 2008, 15 ont été tirés au sort, et un résultat assorti des indicateurs correspondants par programme a été sélectionné aux fins de la validation. Étant donné qu'il s'agissait de la première entreprise du genre, qui est appelée à devenir systématique, l'accent a été placé sur les enseignements à tirer plutôt que sur le contrôle. Le présent rapport contient une évaluation de la qualité des données communiquées au regard de neuf critères⁷. Des pratiques recommandées en matière de collecte et de communication des données ont été recensées, ainsi que des domaines à améliorer, avec des incidences pour les différents programmes et pour l'Organisation dans son ensemble.
3. Cette validation a été entreprise à une époque où l'OMPI traversait une phase de changements internes importants, notamment du fait de l'introduction d'une série d'initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses services, l'accent étant placé sur la planification stratégique à long terme, sur les incidences et sur les résultats. Compte tenu des contraintes de temps, il convient de souligner l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve les chefs de programme interrogés et leur volonté d'améliorer la qualité et l'efficacité des données relatives aux indicateurs d'exécution. Le présent rapport vise à apporter une contribution concrète aux efforts en cours pour améliorer la qualité de la planification, du contrôle et de l'évaluation dans un cadre axé sur les résultats.

Principales constatations

4. Les principaux points forts de la pratique actuelle en matière de communication de données relatives aux indicateurs d'exécution ont trait aux critères d'exactitude, de comparabilité, d'actualité et d'accessibilité des données. Les principales limitations concernent la clarté, la pertinence et l'exhaustivité des données présentées dans la section du rapport sur l'exécution du programme consacrée aux indicateurs d'exécution. Il y a une tendance générale à fournir davantage d'informations que nécessaire et, dans plusieurs programmes, une place trop importante a été accordée au compte rendu des activités, manifestations et autres prestations au détriment des résultats en termes d'effets et de changements. À quelques exceptions notables près, les données relatives aux indicateurs d'exécution sont peu utilisées pour les contrôles automatiques ou périodiques en vue de mesurer les progrès accomplis et de rendre compte des succès obtenus, que ce soit au niveau d'un programme ou par le personnel exerçant des fonctions de supervision.

⁷ Les neuf critères utilisés sont les suivants : 1. exactes/vérifiables; 2 comparables/cohérentes; 3. actuelles; 4. efficaces/aisément accessibles; 5. analyse effectuée; 6. produites automatiquement; 7. suffisantes/détaillées; 8. pertinentes; 9. claires/transparentes.

Conclusions importantes

5. Les données figurant dans l'échantillon contrôlé étaient généralement précises et fiables, bien qu'elles souffrent souvent d'un manque d'éléments importants pour la clarté et la transparence. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la faible pression pesant sur les chefs de programme pour qu'ils rendent compte systématiquement des progrès accomplis ou des succès obtenus par rapport aux résultats escomptés et aux indicateurs d'exécution, si ce n'est sur une base annuelle. Il existe des exceptions évidentes dans quelques programmes très en vue qui ont établi leurs propres systèmes de contrôle, stricts et efficaces. L'utilisation des données relatives aux indicateurs d'exécution à des fins internes devrait s'accroître avec l'introduction prévue du Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel.

6. La qualité des données devrait très vraisemblablement s'améliorer à mesure que davantage de programmes reconnaissent l'intérêt d'un contrôle systématique des données relatives aux indicateurs d'exécution s'agissant d'informer les décisions de la direction dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la gestion des résultats et l'efficacité opérationnelle. L'intégration croissante de pratiques de contrôle fiables nécessitera à son tour des prévisions plus précises quant aux objectifs et aux résultats escomptés, ainsi qu'un choix d'indicateurs à même de rendre compte avec précision des éléments que l'on souhaite privilégier en ce qui concerne les progrès réalisés et les succès obtenus.

7. L'engagement des responsables de l'exécution et de la supervision en faveur de l'amélioration de la qualité des données se renforcera à mesure que les objectifs et les résultats du programme seront plus étroitement liés aux objectifs stratégiques supérieurs élaborés par le Groupe de la haute direction. Un appui supplémentaire est fourni par la Section de l'évaluation et de la gestion et de l'exécution des programmes avec l'élaboration du programme et budget pour 2010-2011 et d'une stratégie à moyen terme encourageant la planification et la présentation des données dans le contexte des incidences et des changements à long terme.

Principales recommandations

8. À une époque où les chefs de programme et les équipes subissent de fortes contraintes liées à la mutation de l'Organisation et au respect des délais, notamment pour ce qui est de la planification du prochain exercice biennal et de la stratégie à moyen terme, les recommandations seront d'autant plus facilement appliquées qu'elles seront alignées autant que possible sur les initiatives existantes pour renforcer la planification stratégique et la gestion des performances de l'Organisation. Outre les indications données aux différents chefs de programme durant le processus de validation, les principales recommandations en vue d'améliorer la qualité des données relatives aux indicateurs d'exécution au niveau de l'Organisation sont les suivantes :

a) Il conviendrait d'examiner la mesure dans laquelle les données relatives aux indicateurs d'exécution pourraient être utilisées plus systématiquement pour le suivi des progrès réalisés par les différents programmes. Si la haute direction y voit une priorité, il conviendrait d'encourager l'adoption de systèmes de contrôle plus stricts afin d'intégrer concrètement l'approche fondée sur les résultats dans la gestion quotidienne, en complément de l'accent mis sur la planification financière et la présentation de rapports aux États membres.

b) Dans la mesure où les données relatives aux indicateurs d'exécution seront davantage utilisées aux fins de contrôle interne, les fonctionnaires exerçant des fonctions de supervision devraient jouer un rôle plus visible dans l'appui à la conception et la mise à jour de systèmes de contrôle fiables. Ils auront aussi un rôle à jouer dans l'établissement de liens étroits et clairs entre les objectifs des programmes et les buts et objectifs stratégiques supérieurs de l'Organisation.

c) L'assistance spécifique aux responsables de la supervision et de l'exécution et aux équipes devrait comprendre les éléments suivants :

- i) un appui technique accru à l'élaboration d'instruments informatisés de collecte, d'analyse et de communication de données;
- ii) une meilleure coordination de la collecte et de l'analyse des informations émanant des utilisateurs au sein des différents programmes, en s'appuyant éventuellement sur l'initiative proposée en matière de services à la clientèle;
- iii) une formation et des conseils individualisés dispensés en continu pour favoriser la compréhension et l'application des pratiques recommandées en matière de planification des résultats et de systèmes de contrôle;
- iv) l'élaboration d'un instrument de contrôle qui soit à même de rendre compte des progrès globaux accomplis par rapport aux objectifs et indicateurs fondamentaux de manière périodique, par exemple sur une base trimestrielle, à l'intention du Groupe de la haute direction.

[L'appendice suit]

APPENDICE

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ABA	Association des avocats américains
ABDA	Association brésilienne pour le droit d'auteur
ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
ADPIC	Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEPO-ARTIS	Association des organisations européennes d'artistes interprètes
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIMS	système de gestion de l'information administrative
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle
ALADI	Association latinoaméricaine d'intégration
ANASE	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASPAC	Asie et Pacifique (pays)
ATR	Rapports techniques annuels sur l'activité d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels
AUTM	Association of University Technology Managers
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCI	Corps commun d'inspection
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
ccTLD	Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEE/ONU	Commission des Nations Unies pour l'Europe
CEI	Communauté des États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIB	classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul de l'ONU
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAS	service d'accès numérique
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DVD	disque numérique universel
ECAF	Electronic Case Facility
ERP	Planification des ressources d'entreprise
E-TA	Autorisation de voyage électronique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAQ	questions fréquemment posées
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GAICPI	Groupe d'action Interpol contre la criminalité de la propriété intellectuelle
groupe ACA	Groupe des activités communes d'achat
gTLD	domaines génériques de premier niveau
HLCM	Comité de haut niveau pour la gestion
HLCP	Comité de haut niveau pour les programmes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICSEI	coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs

IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IIPS	International Intellectual Property Society
IMPACT	Équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPCCAT	logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB
IPSAS	normes comptables internationales du secteur public
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITIL	Information Technology Infrastructure Libraries
LESI	Licensing Executives Society International
MOSS	normes minimales de sécurité
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	Office européen des brevets
OEEAO	Organisation économique des États des Antilles orientales
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PBC	Comité du programme et budget
PCDA	Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur les droits des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-D	Recherche-développement
ROC	reconnaissance optique des caractères
RUIG	Réseau universitaire international de Genève
SAN	réseau de stockage
SCAPR	Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SDWG	Groupe de travail sur les normes et la documentation
TACD	Trans Atlantic Consumer Dialogue
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
UA	Union africaine
UDRP	Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne

UIT	Union internationale des télécommunications
UN H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle au siège de l'ONU
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNU	Université des Nations Unies
USPTO	Office des brevets et des marques des États-unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
WSIS	Sommet mondial sur la société de l'information
XML	langage de balisage extensible